ıes industrielles du ministère de l'industrie et de la recherche. service des statistiques et des études économiques du mini
'équipement. département des statistiques des transports du secrétariat d'état aux transports. département des statistiqu
anté et de l'action sociale du ministère de la santé. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'action s
sion de la statistique du ministère du travail. division des études économiques et statistiques de la direction de la sécuri
ministère du travail. service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation et du secrétariat d'état a
ités. division de la statistique du ministère de la justice. mission de statistique et d'analyse financières de la direction gé

publique. service des
ıistère de la qualité
crétariat d'état au t
nbattants. bureau de
ıces. institut nationa
observatoires écono
ntral des enquêtes e
trielles du ministère
département des st

transports du secrétariat d'état aux transports. département des statistiques
té. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'action socia
ision des études économiques et statistiques de la direction de la sécurité so
tiques et statistiques du ministère de l'éducation et du secrétariat d'état aux
ustice. mission de statistique et d'analyse financières de la direction générale
ule statistique du secrétariat d'état à la fonction publique. service des étude
ı des données économiques et statistiques du ministère de la qualité de la vi
nesse et aux sports. division de la statistique du secrétariat d'état au tourism
informatique du secrétariat d'état aux anciens combattants. bureau des statis
ıis indirects du ministère de l'économie et des finances. institut national de
ıérale — directions régionales — services régionaux — observatoires économiq
vices statistiques des départements d'outre-mer. service central des enquêtes
vice du traitement de l'information et des statistiques industrielles du minist
iques et des études économiques du ministère de l'équipement. département
transports. département des statistiques de la santé et de l'action sociale du
iques du secrétariat d'état à l'action sociale. division de la statistique du mi
statistiques de la direction de la sécurité sociale du ministère du travail. serv
de l'éducation et du secrétariat d'état aux universités. division de la statist
d'analyse financières de la direction générale des collectivités locales du mini
tat à la fonction publique. service des études et recherches du secrétariat d'é

n sociale du ministè
ue du ministère du
vail. service des étud
a statistique du min
du ministère de l'in
ariat d'état à la cult
ue du secrétariat d'é
et d'exploitation s
nérale des douanes
des économiques —
nationaux de traite
ministère de l'agric
a recherche. service
sports du secrétariat
bureau des informat
n des études écono
ques et statistiques
justice. mission de s
le statistique du sec
des données écono

courrier des statistiques

informations sur le système statistique public

n° 3

revue trimestrielle

juillet 1977

études statistiques du ministère de l'agriculture. service du traitement de l'in
l'industrie et de la recherche. service des statistiques et des études économiq
tistiques des transports du secrétariat d'état aux transports. département des
tère de la santé. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à
travail. division des études économiques et statistiques de la direction de la

ques industrielles du
uipement. départem
et de l'action sociale
de la statistique du
tère du travail. servi

courrier des statistiques

PUBLICATION INTERMINISTÉRIELLE RÉALISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET COMPTABLE DE L'INSEE

PARUTION TRIMESTRIELLE

Directeur de la publication : Edmond MALINVAUD
Rédaction : Division des Relations avec les Services Statistiques : Michel HEBERT
Rédacteur en chef : Geneviève CHEDEVILLE
Secrétariat de Fabrication : Raymonde VACHON

Informations, articles et suggestions peuvent être adressés à :
COURRIER DES STATISTIQUES — Département de la coordination statistique et comptable — INSEE — 18, boulevard A. Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
Tél. : 540.17.03.

Conditions d'abonnement :
Abonnement 1 an (4 numéros) : France 30 F — Étranger 35 F
Le numéro : 8 F
Réglement par mandat, chèque postal ou chèque bancaire à établir au nom du régisseur des recettes de l'INSEE.

Sommaire

N° 3 - Juillet 1977

Page :

• La statistique à la direction générale des DOUANES et droits indirects

I - PRESENTATION GÉNÉRALE

L'information statistique en matière d'échanges commerciaux avec l'extérieur a très tôt préoccupé les pouvoirs publics en France puisque, dès 1653, COLBERT confia à la Ferme Générale l'établissement d'un relevé trimestriel de ces échanges, et qu'en 1713 fut créé un «Bureau de la Balance du Commerce». Mais c'est en 1792 que l'élaboration des statistiques du commerce extérieur fut confiée à l'Administration des Douanes. Établies manuellement jusqu'en 1930, elles le furent ensuite sur matériel mécanographique, puis sur matériel électronique à partir de 1961, mobilisant d'ailleurs, jusqu'à une date récente, la quasi-totalité des moyens informatiques douaniers.

Les renseignements sont collectés à l'intérieur d'un «cartouche statistique» qui est inclus dans la déclaration en douane, et communiqués sous forme entièrement codifiés par le décla - rant. Ces renseignements n'ont donc plus ensuite qu'à être saisis. En outre, simple recensement des marchandises au départ, la statistique a vu son champ d'application se dévellopper constamment ; elle réussit maintenant à prendre en compte les facteurs corrélatifs aux échanges de marchandises, c'est-à-dire d'une part son transport, d'autre part sa contrepartie financière. Ainsi le nombre important de données recueillies – une trentaine pour chaque expédition – permet, en croisant diversement les informations d'avoir une vue aussi complète et précise que possible des caractéristiques principales du commerce extérieur français.

Les moyens importants à mettre en œuvre pour traiter une telle masse d'informations – 5 millions d'enregistrements en 1958, 14 millions en 1976 ! – avaient justifié la création à l'intérieur des Douanes d'un service national des Statistiques du Commerce extérieur, assurant la totalité des travaux nécessaires à l'établissement de ces statistiques, transformé en 1969, en une direction nationale des Statistiques du Commerce extérieur (DNSCE). Dans le même temps une cellule en était détachée, pour être rattachée à la direction générale et devenir le bureau des Statistiques (bureau C/2).

Ainsi la fonction statistique s'exerce actuellement à la direction générale des Douanes en deux endroits bien distincts et aux compétences relativement bien tranchées :

– le bureau des Statistiques est chargé d'une part de définir les grandes orientations par l'élaboration de schémas directeurs de la statistique, d'autre part d'en réaliser la méthodologie d'ensemble : concepts, mise en place des réglementations nécessaires, élaboration des procédures, définition des produits finaux, commentaires et publications etc . . .

– la DNSCE est chargée de gérer l'ensemble des moyens nécessaires à l'accomplissement des travaux décidés dans le cadre des orientations définies : moyens de collecte, de saisie, de contrôle, de traitement et de diffusion de l'information.

Nous ne parlerons ici que du Bureau des Statistiques.

II - LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES STATISTIQUES

Le bureau des Statistiques comprend actuellement 24 personnes dont 17 cadres A ; cette forte proportion de cadres A s'explique par la répartition des tâches décrite plus haut. La diversité des travaux a conduit à structurer très fortement le bureau, et à créer 3 cellules statistiques – chacune d'elles assurant à la fois des tâches de production et des tâches de conception générale – et une cellule technique chargée de développer l'emploi des outils et méthodes statistiques à l'intérieur du bureau, et plus généralement à l'intérieur de la Douane.

a. Cellule «Réglementation – Statistiques des Entreprises Importatrices ou Exportatrices»

Les activités de cette cellule – dirigées par un inspecteur principal – sont orientées principalement autour de trois thèmes :

- élaboration et gestion de la réglementation statistique
- instructions au service et aux déclarants
- statistiques des entreprises.

Dans le domaine réglementaire il faut noter que, depuis 1976, les statistiques du commerce extérieur des pays de la Communauté sont harmonisées. Le réglement n° 1736/75 en définit les concepts et méthodes d'élaboration. Dans un premier temps ce réglement a tranché en matière :

– de champ d'application : définition territoriale, mouvements de marchandises concernés etc . . . ;

– des données minimales à recueillir ;

– des codifications à utiliser pour la collecte : le Comité «Méthodes» de l'OSCE gère notamment une nomenclature de pays, mise à jour annuellement ;

– de critère d'élaboration des résultats : seuil statistique (à partir duquel sont pris en compte les mouvements), période de référence, correction des données, etc . . .

Trois ou quatre réunions annuelles dans le cadre du comité ad hoc permettent la gestion de ce réglement, mais aussi de pousser l'harmonisation plus loin, en traitant de points qui avaient été laissés de côté lors des premiers travaux.

Cette réglementation communautaire vient tout naturellement s'intégrer dans une réglementation nationale, beaucoup plus vaste, puisque touchant un champ plus large. Elle trouve son expression sous forme d'une brochure annexe au « tarif douanier» qui décrit la façon dont doit être rempli le cartouche statistique de la déclaration, les codifications à utiliser etc . . . Il s'agit en quelque sorte d'un manuel d'instructions, mis à la disposition du service et des déclarants et rééditer, après mise à jour éventuelle, tous les ans.

Les statistiques sur les entreprises sont assez peu développées bien que les numéros d'identification à l'INSEE des entreprises importatrices et exportatrices soient collectés depuis déjà de nombreuses années. Ceci s'explique pour deux raisons : d'abord à cause du secret professionnel, la Douane ne peut communiquer à quiconque les renseignements individualisés qu'elle détient ni d'ordre quantitatif bien sûr (comme le montant des échanges d'une entreprise avec l'extérieur), ni d'ordre qualitatif, non plus par exemple les pays avec lequels commerce une entreprise, ou les types de produits qu'elle commercialise). Ensuite parce qu'un autre problème se pose : les caractéristiques de l'entreprise (code d'activité principale, taille, etc ...) ne sont connues que par recherche sur un fichier communiqué par l'INSEE. Or, les informations qui y sont recueillies ne permettent encore pas toutes les exploitations souhaitées.

C'est pourquoi jusqu'à présent la Douane s'est contentée surtout de constituer un classement annuel des entreprises, avec des indications sur la concentration des échanges, et de mettre, sur microfiches, de l'information régionalisée à la disposition de ses directions régionales.

b. Cellule «Nomenclatures – Statistiques financières».

Le titre indique bien les compétences de cette cellule qui est dirigée par une attachée principale d'administration.

Dans le domaine des nomenclatures, il faut surtout noter qu'il existe un très grand nombre de classifications différentes :

– Sur le plan international :

- la CTCI (classification type pour le commerce et l'industrie)
- en voie d'élaboration, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;

– Sur le plan national :

- une nomenclature de collecte : la nomenclature générale des produits (NGP) en sept chiffres ; les six premiers chiffres étant, il faut le rappeler, ceux de la NIMEXE ;
- une nomenclature de diffusion selon la nomenclature d'activité et de produit (NAP) et les regroupements de la NAP dans une nomenclature d'étude conjoncturelle (NEC) ;
- une nomenclature pour les statistiques de transport (NST).

Concrètement cela implique pour la cellule :

– la participation, au sein du conseil de Coopération douanière, aux travaux du comité du Système harmonisé.

– la participation, au sein de l'OSCE aux travaux du comité NIMEXE.

– la participation, au sein de la CNAPP , à l'élaboration du niveau 3 000 de la NAP de façon à obtenir une corrélation la plus poussée possible avec la NGP.

– une coordination étroite avec les autres administrations concernées (INSEE, Industrie, Agriculture ...) et les fédérations professionnelles,

– une gestion lourde avec de fréquente mises à jour et la nécessité d'assurer une correspondance entre la NGP et toutes les autres nomenclatures de diffusion.

Cette cellule est en outre responsable des statistiques des opérations financières liées au commerce extérieur, établies à partir des données spécifiques recueillies : valeur facturée, monnaie de facturation, nature du contrat etc ... Ces statistiques font l'objet de notes ronéotypées mensuelles, trimestrielles ou annuelles donnant notamment :

– la balance commerciale, en terme de facturation,

– l'évolution des crédits commerciaux,

– la part de chaque devise dans la facturation du commerce extérieur.

Des études importantes sont actuellement menées en liaison avec la direction du Trésor et la Banque de France, afin de cerner dans quelle mesure l'information fournie par la Douane et servant à l'établissement de la balance des paiements pourrait être améliorée.

c. Cellule «Statistiques du commerce extérieur, de transport et de gestion»

Outre la réalisation des travaux statistiques repris ci-dessus, cette cellule – dirigée par un inspecteur principal – assure une mission d'étude générale dans le domaine de la diffusion : recherche de nouvelles procédures d'impression (offset, microfiches, photocomposition etc ...), actions publicitaires, politique de diffusion ... Son activité reste néanmoins essentiellement de production.

- *Les statistiques du commerce extérieur* sont très connues puisqu'elles aboutissent à la communication tous les mois du montant des importations et exportations françaises et du solde de la balance commerciale. Cette production de chiffres globaux n'est cependant qu'un petit aspect des activités de la cellule qui répond en outre à un nombre extrêmement important de demandes d'informations détaillées :

  – selon la nomenclature générale des produits (10 000 positions ou tout autre regroupement),

  – selon les pays d'importation ou d'exportation, ou tout regroupement en zone,

  – selon le régime douanier de la marchandise : mise à la consommation ou simple sortie, régimes suspensifs etc ... et cela au niveau national, régional et même départemental.

  Cela aboutit notamment

  – à la diffusion sous forme de microfiches, de comptes mensuels croisés (produits x pays et pays x produits).

  Ces comptes sont repris annuellement dans un volumineux annuaire : *«Statistiques du commerce extérieur – importations – exportations en NGP»* qui est complété par un *«annuaire abrégé des Statistiques du commerce extérieur»*.

— au tirage, directement en offset, de tableaux donnant mensuellement l'évolution de nos échanges en nomenclature d'étude conjoncturelle d'une part, et selon les principaux pays et zones géographiques d'autre part.

— à la publication de *«commentaires trimestriels et annuels»* réalisés par l'Imprimerie nationale.

— à la sortie d'une brochure annuelle *«Statistiques régionalisées»* permettant de cerner la part et les caractéristiques de l'apport de chaque région dans le commerce extérieur français.

• *Les statistiques de transport* sont établies annuellement. Elles portent sur les modalités selon lesquelles s'effectue le transfert de la marchandise, tant à l'extérieur, que sur le territoire français : mode de transport, nationalité du véhicule etc... Elles sont reprises dans deux publications :

— *«Tableau général des transports»*, annuaire très détaillé,

— *«Transport du commerce extérieur»*, plus synthétique et accompagné de commentaires.

Il faut également signaler que les résultats sont transmis sur bande au département des Statistiques des Transports du ministère de l'Équipement, qui les intègre dans sa banque de données SITRAM (1).

• Par statistiques de gestion il faut entendre des renseignements mis à la disposition des services extérieurs des Douanes, mais non du public en général. Il s'agit là de faire redescendre l'information statistique au sein même de l'administration où elle est collectée.

d. La cellule technique est composée d'un attaché de l'INSEE et d'un statisticien recruté sur contrat, rattachés directement au chef de bureau. Sa mission est de développer l'emploi des techniques statistiques au sein du bureau et de la Douane.

Elle a donc une position horizontale par rapport aux autres cellules et travaille en liaison avec elles en tant que de besoins : mise en place de plans de sondage pour l'obtention de statistiques annexes (sur les envois par colis postaux par exemple), analyse statistique du trafic commercial de façon à déceler les mouvements «anormaux», emploi de l'analyse des données pour constituer une typologie des bureaux de douane selon les caractéristiques de leur trafic, etc . . .

Toutes les publications du bureau des Statistiques sont disponibles au Centre de renseignements statistiques de la direction générale des Douanes et Droits indirects : 182, rue Saint Honoré - 75001PARIS

(1) La banque de donnée «Système d'information sur les transports de marchandises «(SITRAM) a été présentée dans le courrier des Statistiques n° 2 par Irène POLS.

Statistiques du commerce extérieur, du transport, de gestion des opérations financières, des entreprises : la Douane assure là une mission très étendue, face à une demande extrêmement diversifiée et qui se développe constamment, surtout dans le domaine des opérations financières et des entreprises. Cette mission est d'autant mieux assurer que l'élaboration de ces statistiques s'effectue à l'endroit même où l'information est collectée, et selon des procédures parfaitement intégrées à l'ensemble des procédures douanières. En outre, et de plus en plus, la Douane peut utiliser cette information à son propre profit, pour la réalisation des autres missions qu'elle remplit.

Daniel LERNER
Chef du bureau des Statistiques
Direction générale des Douanes et Droits indirects
Ministère de l'Économie et des Finances

La direction du TRESOR et la BANQUE de FRANCE sont associées pour la réalisation de la BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements est confectionnée par la Banque de France pour le compte et à la demande de la Direction du Trésor : les textes réglementaires permettant de recueillir les informations, la méthodologie de la balance des paiements et la publication des résultats sont du ressort de la direction du Trésor, mais l'ensemble des tâches de confection est assuré par le service de la Balance des paiements de la Banque de France.

BREF RAPPEL : QU'EST-CE QUE LA BALANCE DES PAIEMENTS ?

La balance des paiements réalise l'enregistrement exhaustif des flux économiques entre la France et l'extérieur; les stocks, c'est-à-dire l'ensemble des avances d'engagements à l'égard de l'extérieur, ne sont pas appréhendés, exceptés ceux des secteurs bancaire et public.

En fait, on pourrait parler «des» balances des paiements, puisque la Banque de France établit d'abord une balance en termes de règlements (1), puis aménage cette dernière afin d'enregistrer en transactions le commerce extérieur, d'où une deuxième balance dite en terme de transactions qui est la balance officielle. La construction de la balance en termes de règlements constitue l'essentiel et l'aspect le plus original du travail de la Banque de France ; nous lui consacrerons la majeure partie du développement sur la collecte de l'information statistique.

La balance des paiements est présentée suivant les grandes catégories suivantes :

- *En «haut de la balance», les opérations non monétaires :*

  opérations courantes (commerce extérieur de marchandises, échanges de services, versements d'intérêts, transferts, etc ...) et *mouvements de capitaux non monétaires* (investissements de portefeuille, investissements directs, prêts, emprunts, crédits). Ces opérations sont suivies en crédit, débit et solde.

  La somme des recettes (ainsi que celle des dépenses) est de l'ordre de 500 milliards de francs par an dont les 2/3, soit 330 mds, sont des opérations courantes ; parmi ces dernières le commerce extérieur représente lui-même environ les deux tiers : 220 mds (chiffres de 1976).

- *En «bas de la balance», les variations de la position monétaire extérieure :*

  La position monétaire extérieure, dont la balance des paiements suit les variations (excepté celles qui résultent des fluctuations du cours des monnaies), constitue en quelque sorte la «caisse de la France» et recense l'ensemble des avoirs et engagements à court terme du secteur bancaire et du secteur public à l'égard de l'extérieur. Elle fait l'objet d'une analyse séparée indépendante de celle de la balance des paiements (Cf. infra).

LES SERVICES RESPONSABLES

A l'intérieur de la direction du Trésor et de la Banque de France, les unités responsables de l'élaboration de la balance des paiements sont respectivement le bureau E1 et le service de la balance des paiements.

- *A la direction du Trésor*

Cette direction est constituée de trois services :

- «Activités financières», qui a la responsabilité de l'élaboration de la politique monétaire et financière intérieure.
- «Interventions du Trésor», dont la compétence porte sur les modalités de financement des différents secteurs de l'économie (FDES, politique financière des entreprises publiques, prêts ou garanties aux entreprises, contrôle des investissements français à l'étranger et étrangers en France).
- «Affaires internationales», correspondant à une partie de l'ancienne «Finex» (direction des Finances extérieures), et qui s'occupe des opérations monétaires et financières avec l'extérieur, des relations multilatérales au sein des organismes internationaux et des relations bilatérales entre états.

Au sein de la sous-direction des Affaires multilatérales de ce service, le bureau E1 à la charge des secteurs suivants :

- Balance des paiements, équilibre des finances extérieures, trésorerie en devises et marché des changes
- Règlementation des changes
- Opérations de l'État avec l'étranger
- Participation aux travaux de l'OCDE sur les politiques économiques et financières.

Par nature les bureaux de la direction du Trésor, comme d'ailleurs ceux de la plupart des directions d'administration centrale au ministère de l'Économie et des Finances, sont d'effectifs très limités, généralement entre 3 et 8 cadres A. Ils sont chargés pour l'essentiel des tâches de conception et d'orientation, la mise en œuvre des politiques alors définies étant du ressort d'autes services.

- *A la Banque de France*

La Banque de France est constituée de plusieurs directions générales, dont celles du Crédit, des Études, des Services étrangers, de la Fabrication des billets, etc ... Chaque direction générale est divisée en directions elles-mêmes découpées en services.

La direction des changes et de la balance des paiements est chargée du contrôle du marché des changes et de l'établissement de la balance des paiements. L'organisation du service de la Balance des paiements, 120 personnes environ dont une vingtaine de cadres A, est essentiellement fonctionnelle : centralisation et prise en charge des documents transmis par les banques, mise en forme de ces informations dans le cadre de la balance des paiements.

Outre le service responsable du marché des changes on trouve également au sein de la direction, une cellule responsable de l'interprétation de la balance, des prévisions et de l'analyse de la position monétaire extérieure du système bancaire. Cette cellule s'appuie certes sur les «états statistiques» servant à établir la balance des paiements, mais elle procède également pour être vraiment opérationnelle à la collecte auprès des banques d'informations plus immédiates, mensuelles et hebdommadaires.

---

(1) La procédure de confection de la balance en termes de règlements permet d'établir des documents indiquant les règlements entre la France et chacun des groupes étrangers pris séparément. Toutefois la fiabilité de ces ventilations est incertaine, les experts en déconseillent l'utilisation aux personnes peu au fait des méthodes d'élaboration et, détail révélateur, la Banque de France a renoncé à leur donner le nom de «balances des paiements bilatérales» pour ne conserver que le vocable plus neutre **d'États des règlements entre la France et ...** l'incertitude de construction se révèle en particulier par l'importance des opérations affectées à la ligne «règlements multilatéraux».

LA COLLECTE DES INFORMATIONS STATISTIQUES

En France, plus pour des raisons historiques que par nécessité logique, la collecte des informations qui permettent d'établir la balance des paiements est très étroitement liée au contrôle des changes, encore que le texte de référence en la matière (2) ait été élaboré en 1967 durant la courte période au cours de laquelle le contrôle des changes avait été supprimé ; toutefois ce texte n'est qu'une version allégée de l'instruction 824 datant de 1959.

Depuis 1968, les renseignements ainsi collectés servent également au contrôle des changes qui a été rétabli ; en contrepartie, cet usage réglementaire accroît l'exactitude des données recueillies, dans la mesure où les banques sont tenues de demander des pièces justificatives avant d'effectuer des opérations.

Cette filiation entre contrôle des changes et établissement de la balance des paiements explique que ce document soit conçu, pour l'essentiel en termes de réglements (3) et que l'information soit collectée auprès des organismes auxquels l'autorité en matière de contrôle des changes est déléguée : les intermédiaires agréés, c'est-à-dire les banques.

Depuis 1972, la Banque de France établit également une balance dite «en transactions». Toutefois cette nouvelle présentation s'est révélée être une source de difficultés dans l'appréhension de nos relations avec l'extérieur (4). C'est pourquoi la direction du Trésor, préoccupée par ces problèmes a constitué plusieurs groupes de travail chargés d'étudier les possibilités d'amélioration dans ce domaine (5).

1 - La collecte des renseignements utilisés pour établir la balance en termes de règlements

Les informations sur les règlements sont collectées pour l'essentiel auprès des banques, encore que les opérations du Trésor soient obtenues directement de la direction de la Comptabilité Publique et qu'une vingtaine de grandes entreprises soient déclarants directs afin d'alléger le travail des intermédiaires agréés.

Cette possibilité d'obtenir tous les éléments nécessaires pour établir la balance des paiements en n'interrogeant que les seules banques (françaises) surprend parfois. Cela tient à deux causes : d'une part, la quasi-totalité des règlements internationaux se fait sous forme de monnaie scripturale, et exige donc le recours à un banquier (6) ; d'autre part, la législation des changes actuels interdit qu'un résident constitue des avoirs auprès d'une banque étrangère, ce qui enlève la possibilité de régler à partir d'un compte à l'étranger (opération qui naturellement serait ignorée des banques françaises) ; de même les règlements par compensation de dettes et de créances sont interdits.

Dès lors toute opération d'un résident avec l'extérieur passe automatiquement par une banque française et influe sur les avoirs et engagements des banques françaises (ou du secteur public, si cette opération provoque une intervention de la Banque de France sur le marché des changes) à l'égard de l'extérieur.

a. *Les documents fournis par les banques*

Pour la confection de la balance des paiements en terme de règlements, les banques fournissent deux types de documents (7) :

- Lors de chaque opération entre un résident et un non résident, la banque concernée établit un compte rendu de paiements, qui identifie la nature économique de l'opération et indique son montant. Ce document est transmis à la Banque de France, qui traite environ 300.000 comptes rendus de ce type par mois.
- Périodiquement les banques fournissent à la Banque de France des «États», qui sont en fait des extraits de leur bilan et qui permettent d'évaluer leurs avoirs et engagement vis à vis de l'extérieur, c'est-à-dire la position extérieure du système bancaire et sa variation entre les dates d'arrêtés. Naturellement, sauf erreurs ou omissions, cette variation est égale au solde des opérations décrites par les comptes rendus de paiements (de la même manière que les opérations effectuées par un ménage et la variation du solde de son compte en banque s'équilibrent) ; c'est ce qui permet de dire que la balance des paiements est un document quasi-comptable.

(2) Il s'agit de la «circulaire aux intermédiaires définissant les obligations statistiques afférentes aux relations financières de la France avec l'étranger», dite «circulaire rouge» pour la couleur de sa couverture. Cette circulaire a été prise dans un but de connaissance statistique des relations avec l'extérieur, à la suite de la suppression temporaire du contrôle des changes en 1966, qui privait de fondements légaux, la procédure antérieure de collecte des renseignements.

(3) Une opération est enregistrée lorsqu'elle est réglée et non lorsqu'elle est effectuée, ainsi une exportation peut être réglée plusieurs mois après sa livraison.

(4) Le poste «mouvement de capitaux à court terme du secteur privé» a été, de manière constante et pour des montants importants, excédentaire depuis 1973. Cet excédent correspond en partie à un biais statistique qui résulte d'une sous-estimation des recettes réelles au titre des exportations de marchandises et de services.

(5) M. ARKHIPOFF du département de la Coordination statistique et comptable de l'INSEE assure le secrétariat de l'un d'eux.

(6) Les opérations avec l'extérieur doivent donner lieu à domiciliation. Les règlements s'effectuent alors par virement et il n'est pas possible de régler par chèques ou billets.
Les règlements sous forme de billets dans le cadre des dépenses de voyage sont infimes et suivis grâce aux reprises des billets français à l'étranger.

(7) Plus d'autres éléments nécessaires pour effectuer des recoupements.

b. La position monétaire extérieure et ses contreparties

Les «états» transmis par les banques ne servent pas uniquement à établir la balance des paiements. En effet, on peut enregistrer à l'intérieur de la position monétaire extérieure des modifications entre les différentes composantes qui sont particulièrement significatives de la confiance qu'ont les résidents et les non résidents dans la monnaie. Ainsi, en période de confiance dans le franc, les non résidents demandent de cette monnaie et vendent des devises ; la position monétaire extérieure est inchangée, mais ses composantes varient. On observe une augmentation de réserves de changes (8) et, en sens inverse, une augmentation des engagements en francs des banques françaises à l'égard des non résidents.

Aussi les états fournis par les banques font l'objet d'une analyse spécifique dite «analyse des contreparties de la position monétaire extérieure» destinée à mettre en évidence ces comportements. Comme les informations utilisées pour établir la balance des paiements seraient trop tardives, elles sont complétées par des enquêtes hebdomadaires auprès des principaux établissements. C'est là, vraisemblablement, l'une des voies de progrès les plus prometteuses pour une meilleure compréhension des relations financières internationales.

c. La confection de la balance des paiements en termes de transmissions

Pour l'essentiel, la balance dite «en terme de transactions» reprend les évaluations de la balance en terme de règlements. La seule différence notable apparaît sur les lignes consacrées au commerce extérieur et aux crédits commerciaux. Les chiffres «en règlement» sont remplacés par les chiffres douaniers, et des écritures de contrepartie sont passées au titre des crédits commerciaux et des capitaux à court terme du secteur privé («termaillage»).

LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES

Les méthodes d'élaboration de la balance des paiements font l'objet de réunions de concertation au niveau international. La direction du Trésor et la banque de France sont en relations suivies avec le Fond monétaire international, l'OCDE et l'OSCE qui simultanément essaient d'instaurer une uniformisation des conventions adoptées par chacun des états et de publier des documents statistiques homogènes pour l'ensemble de pays membres. En ce qui concerne la méthodologie, le document de référence est le «manuel de balance des paiements du FMI» dont la 4ème version est en cours d'adoption.

En outre, la balance des paiements est utilisée comme source d'information par d'autres services statistiques français :

– C'est ainsi que la comptabilité nationale a décidé de se caler sur la balance des paiements pour l'évaluation du total des opérations invisibles courantes (9) et des mouvements de capitaux.

– En revanche, on renonce de plus en plus au recours à la balance des paiements pour compenser les insuffisances des sources statistiques directes. Dans le passé, on se référait aux lignes assurances, tourisme, etc ... de la balance des paiements afin d'apprécier les échanges extérieurs au titre de ces activités, dans la mesure où aucune information sur ces thèmes n'était directement disponible. L'expérience a montré qu'une telle pratique n'était pas satisfaisante car le contenu des lignes de balance des paiements n'est pas suffisamment homogène. L'une des conclusions provisoires des groupes constitués par la direction du Trésor afin d'améliorer la balance des paiements est d'ailleurs qu'il faut renoncer à utiliser celle-ci pour pallier les déficiences des autres sources statistiques ; au contraire l'amélioration, voire la création, des nouvelles sources d'information appréhendant directement les relations avec l'extérieur est une condition formelle de l'amélioration du document synthétique que constitue la balance des paiements.

LES PUBLICATIONS

Les balances des paiements sont établies trimestriellement (10). Une première estimation est rendue publique environ 50 jours après la fin du trimestre considéré (11) ; une balance provisoire est établie dans un délai de trois à quatre mois, et la balance définitive est publiée six mois après la fin du trimestre (12).

Les balances annuelles résultent de la sommation pure et simple des quatre balances trimestrielles. Elles font l'objet d'une publication détaillée, reprise dans «Statistiques et Études Financières – série bleue» ; actuellement cette publication se fait sous forme de fascicules séparés : l'un consacré à la balance des paiements (en termes de transactions) et à l'évolution de la position monétaire et de ses contreparties, l'autre aux états de règlements avec les différents pays (États des règlements entre la France et ...), tandis qu'un troisième fascicule analyse en détail les investissements directs et les investissements de portefeuille.

Jean Pierre DUBARRY
Chef du Bureau des Études
Direction des Relations Économiques Extérieures
Ministère du Commerce extérieur
et Ministère de l'Économie et des Finances

(8) Si la Banque de France intervient pour éviter une hausse de notre monnaie.

(9) Certains postes des invisibles sont quantifiés à partir de sources statistiques spécifiques (transports maritimes, fluviaux, etc ...) ; en revanche d'autres sont évalués par différence entre les données connues directement et les résultats de la balance des paiements.

(10) La possibilité de confectionner des balances mensuelles est actuellement étudiée.

(11) Communiqué du service de l'information du Ministère de l'Économie et des Finances ; repris dans «Statistiques et Études Financières, Série rouge».

(12) Note bleue du service de l'Information ; reprise dans «Statistiques et Études financières», Série rouge.

Le réseau des OBSERVATOIRES économiques régionaux de l'INSEE

En 1967, avec l'aide de la DATAR, l'INSEE créait à Lille et Marseille les deux premiers Observatoires économiques régionaux (OER) d'un réseau qui devait en comporter sept.

Le schéma proposé reposait sur une division de la France en sept grandes régions ordonnées autour d'une métropole régionale : des antennes des OER pouvant être créées dans les autres capitales régionales.

Peu à peu, il est apparu préférable de profiter de la structure décentralisée de l'INSEE qui correspond à celle des 22 régions françaises. Il existe donc aujourd'hui 22 OER. Chacun d'entre eux porte le nom de sa région et constitue l'un des services de la Direction Régionale de l'INSEE.

L'ensemble des Observatoires forme l'un des plus importants réseaux français de diffusion de l'information économique et sociale. En 1976, ils ont répondu à plus de 250 000 demandes d'information en provenance de milieux très divers : entreprises, administrations, organismes d'étude, associations, enseignants, étudiants, élèves, et également des particuliers.

DES CENTRES D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE OUVERTS A TOUS

Contrairement à ce que le simple énoncé de leur nom pourrait laisser croire, les Observatoires économiques régionaux ne font pas d'enquêtes pour observer la réalité économique et sociale de leur région. En fait, dans ce domaine, ils se contentent de rassembler, d'ordonner et de mettre à la disposition de leurs utilisateurs, publics ou privés, les observations des autres : on y trouve l'information élaborée par l'INSEE, mais aussi celle des services statistiques des ministères et de très nombreuses études en provenance d'organismes publics ou privés.

La vocation des Observatoires est cependant plus large que la simple diffusion de l'information à ceux qui la demandent. Lieu d'échange entre les producteurs et les utilisateurs d'information, l'OER a pour mission de jouer un rôle actif dans la circulation de l'information économique et sociale.

DES CENTRES D'ANIMATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Il s'agit en effet d'être en permanence à l'écoute des besoins pour repérer les insuffisances de la production d'information économique et mieux préparer la production future. L'information économique ne circulant pas d'elle-même, l'observatoire a pour mission de mettre en relation ceux qui possèdent une information et ceux qui souhaitent l'utiliser.

Pour ce faire, son activité s'exerce ou devrait s'exercer autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il lui faut être présent dans un certain nombre de lieux où apparaissent les besoins d'information.

Par des relations suivies avec les principaux acteurs de la vie économique et sociale régionale ou locale, les OER peuvent être au fait des problèmes d'actualité de leur région, orienter ainsi la collecte et la mise en forme d'informations et parfois engager dans de nouvelles voies de recherche les services des Études de leurs Directions régionales.

Plus modestement, ces relations avec l'extérieur permettent de faire connaître à des utilisateurs potentiels les services que peut rendre un OER. Si tous nos interlocuteurs ont entendu parler de l'INSEE, il en est encore qui ignorent l'existence dans leur région d'un service de l'Institut ouvert à tous, et dont la fonction est de répondre à leurs demandes.

COMMENT UTILISE-T-ON L'OER ?

En raison de la grande diversité de leurs moyens (quelques personnes à Ajaccio, 70 à Paris, 20 à 40 dans les autres régions), il n'existe pas d'organisation type pour les OER, mais tous assurent à des degrés divers les fonctions suivantes :

- accueil et réponse aux demandes
- collecte des études économiques et des résultats statistiques
- traitement de la documentation et mise en forme de l'information
- préparation de l'édition des publications régionales de l'INSEE
- relations extérieures.

Lors de la création des différents observatoires, les premiers efforts ont porté sur l'organisation de la réponse aux demandes et l'édition des publications. L'augmentation progressive des moyens a permis ensuite le développement de la collecte de l'information et l'organisation de la documentation.

Enfin quelques centres ont réussi à mettre en place une véritable politique de relations extérieures.

Le Bureau d'information, chargé de l'accueil et de la réponse aux demandes mérite une attention particulière car il est pour beaucoup d'utilisateurs la seule partie accessible de l'OER.

– En premier lieu, il faut rappeler que les observatoires travaillent en réseau. Il suffit donc de s'adresser à celui de sa région pour accéder à toute l'information détenue par le réseau. S'il ne dispose pas immédiatement de toute l'information nécessaire, il sera toujours en mesure de fournir les premières informations de cadrage qu'exige le démarrage de l'étude.

– On peut évidemment s'adresser à l'OER pour obtenir la dernière valeur de l'indice des prix ou du coût de la construction, mais c'est avant tout un service d'information capable de comprendre les problèmes des utilisateurs et, soit de leur fournir l'information correspondante, soit de les aiguiller vers les centres spécialisés compétents.

– C'est également un centre de ventes des publications nationales et régionales de l'INSEE. Par publication, il faut

entendre les publications imprimées mais également les autres supports de diffusion (microformes, copies de bandes magnétiques, exploitations sur mesure des fichiers informatiques).

La mise en place de ces bureaux d'information a nécessité d'importants investissements : investissements humains pour la formation permanente du personnel notamment aux techniques d'écoute et de dialogue ; investissements techniques pour la mise en place de systèmes informatiques de diffusion (système documentaire, bases de données).

L'accroissement important du volume des demandes enregistré ces dernières années, a conduit certains observatoires à expérimenter des solutions nouvelles pour améliorer la qualité du service rendu. Par exemple, mieux distinguer les demandes simples auxquelles on peut répondre sur le champ, et celles qui nécessitent une analyse approfondie et sont traitées sur rendez-vous, ou encore, développer les contacts avec les associations de professeurs pour éviter d'être envahis par des classes entières d'élèves.

LE CAS PARTICULIER DE PARIS

A lui seul, l'Observatoire économique de Paris (OEP) reçoit près de la moitié des demandes de l'ensemble du réseau, mais il ne dispose que de 20 % des moyens consacrés à la réponse aux demandes.

Il est donc inutile que les provinciaux s'adressent à Paris; leurs demandes seront systématiquement renvoyées à l'OER de leur région, où ils trouveront la même information qu'à Paris.

Cette vive pression de la demande a imposé à l'Observatoire économique de Paris des modes d'organisation permettant d'absorber cet afflux de demandes.

Après l'installation d'un libre-accès, réservé aux utilisateurs qui souhaitent uniquement consulter les publications ou les microformes, l'OEP installera dans le courant de l'été 1977 un répondeur téléphonique donnant en permanence les dernières valeurs des indices les plus couramment demandés.

Autre particularité, l'INSEE dispose à Paris d'un deuxième centre d'information ouvert au public. Complément de l'Observatoire économique, la division Bibliothèque-Documentation-Archives peut accueillir les utilisateurs dans sa salle de lecture. Elle est particulièrement bien adaptée aux utilisateurs de séries anciennes ou de statistiques sur l'étranger, que l'INSEE obtient par échange avec la plupart des instituts de statistique étrangers. Les visiteurs peuvent également s'y procurer les publications de l'Institut.

VERS UN DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Dès leur création, les OER ont repéré un certain nombre de blocages dans la circulation de l'information économique et sociale.

- Dans un premier temps les utilisateurs ne font pas état d'un besoin en information économique mais exposent un problème ; ce qui implique de développer avec eux une communication orale, et explique la sous représentation des utilisateurs éloignés parmi les utilisateurs des services des observatoires.
- Les utilisateurs préfèrent exposer leurs problèmes à des personnes en qui ils aient un minimum de confiance.
- Il existe sur place une très importante information, mais elle est souvent mal connue. Sa diffusion n'est pratiquement jamais organisée.

Ces constats sont à l'origine d'une expérience mené en Savoie et en Isère par l'Observatoire économique Rhône Alpes (1) qui s'est traduite par la création d'un réseau de correspondants de l'OER dans 4 départements de la région. L'expérience, menée avec l'appui de la DATAR, a été étendue ensuite aux régions d'Aquitaine et des Pays de la Loire.

Ces correspondants ont été choisis en raison du rôle, qu'ils jouaient, préalablement à notre expérience, dans la circulation de l'information économique à l'intérieur de leur ville ou de leur département. C'est vers eux, que se tournaient déjà un certain nombre de personnes à la recherche d'information.

Après avoir accepté de jouer le rôle de correspondants et de travailler en réseau avec les autres, ces correspondants reçoivent un appui technique de l'observatoire qui met à leur disposition une partie de ses informations et leur permet ainsi de répondre à un certain nombre de demandes. Leur apport est extrêmement précieux pour l'OER qui a ainsi connaissance des problèmes posés dans les différentes zones de leurs régions. Ils peuvent lui signaler les sources d'information locale et sont des interlocuteurs privilégiés pour l'analyse des besoins en information économique.

L'originalité de l'expérience réside dans le fait qu'on a choisi des hommes et non des organismes. C'est toute la richesse de cette expérience inhabituelle dans l'administration, mais c'est aussi ce qui peut la rendre plus fragile.

Des expériences similaires sont tentées par les observatoires du Nord et de Lorraine et plus récemment par celui de Bretagne. A terme, l'INSEE envisage une extension de l'expérience.

Cette collaboration privilégiée avec le réseau de correspondants n'exclut d'ailleurs pas un développement des relations avec d'autres organismes ou des publics particuliers.

Déjà des expériences sont en cours, notamment dans la région centre pour rendre l'information statistique plus accessible aux utilisateurs des centres de documentation publics ou para-publics.

Au niveau national, le Département de la Diffusion, qui coordonne le réseau des Observatoires économiques régionaux, envisagé également de développer sa coopération avec d'autres réseaux documentaires.

Norbert DIVOY
Chef du Service «Réseau des OER»
Département de la Diffusion
INSEE

(1) Pour plus de détails, voir la plaquette de J. BERTHERAT. «L'Observatoire Économique Rhône Alpes a cinq ans». (Tiré à part de la publication régionale «Points d'appui pour l'économie Rhônes Alpes»)

VILLE	NOM ET ADRESSE DE L'OER	TELEPHONE	DIRECTION	TITRE DE LA PUBLICATION REGIONALE DE L'INSEE
AJACCIO	Observatoire Économique de Corse 1 résidence du Parc Belvédère BP.40 20 176 AJACCIO cedex	21 25 80	Alain VIENOT (1)	ECONOMIE Corse
AMIENS	Observatoire Économique de Picardie 2 rue Robert de Luzarches 80 026 AMIENS cedex	91 31 87	Jean Marie CHOPIN	RELAIS statistique de l'économie Picarde
BESANCON	Observatoire Économique de Franche Comté 2 rue de l'industrie 25 042 BESANCON cedex	80 19 34	François LIMET (1)	REFLETS de l'économie Franc-Comtoise
BORDEAUX	Observatoire Économique d'Aquitaine 349 Bd du Président Wilson 33 200 BORDEAUX	08 58 17	Jean Luc ESCHAUZIER	VUES sur l'économie d'Aquitaine
CAEN	Observatoire Économique de Basse Normandie 13 rue Paul Doumer 14 037 CAEN	86 13 56	Jean Pierre DELISLE	STATISTIQUES pour l'économie Normande
CLERMONT FERRAND	Observatoire Économique d'Auvergne 52 avenue de Royat 63 400 CHAMALIERES	93 87 50	Bernard NANOT	LE POINT économique de l'Auvergne
DIJON	Observatoire Économique de Bourgogne Immeuble Mercure - Avenue Albert 1er 21 033 DIJON	05 31 45	Alain BOUVY	DIMENSIONS économiques de la Bourgogne
LILLE	Observatoire Économique du Nord 10 et 12 Bd Vauban 59 000 LILLE	54 39 36	Claude ARQUEMBOURG	PROFILS de l'économie Nord Pas de Calais
LIMOGES	Observatoire Économique du Limousin 38 rue François Chenieux 87 031 LIMOGES cedex	77 16 11	Raymond DESFORGES	DONNÉES statistiques du Limousin
LYON	Observatoire Économique Rhône Alpes Cité Administrative de la Pardieu 69 401 LYON cedex 13	63 22 01	Jacques BERTHERAT	POINTS D'APPUI pour l'économie Rhône Alpes
MARSEILLE	Observatoire Économique de Provence Alpes Côte d'Azur - 10 rue Léon Paulet 13 285 MARSEILLE cedex 2	76 42 20	André de LOS SANTOS	SUD Information économique Provence-Côte d'Azur
MONTPELLIER	Observatoire Économique Languedoc Rousillon Cité administrative caserne Joffre 34 064 MONTPELLIER cedex	72 98 67	Jean Marc CALVAT	REPERES économiques du Languedoc Roussillon
NANCY	Observatoire Économique de Lorraine 34 quai Claude le Lorrain 54 014 NANCY cedex	24 13 07	Marc TAPIERO (2)	LES DOSSIERS de l'économie Lorraine
NANTES	Observatoire Économique de la Loire 5 Bd Louis Barthou 44 037 NANTES cedex	47 11 90	Patrick MARESCHAL	STATISTIQUE et développement Pays de la Loire
ORLÉANS	Observatoire Économique du Centre 43 avenue de Paris 45 018 ORLÉANS cedex	87 71 08	Claude BASSO	INDICATEURS de l'économie du Centre
PARIS	Observatoire Économique de Paris Tour Gamma A 195 rue de Bercy 75 582 PARIS	345 70 75	Bernard GENTIL	ASPECTS statistiques de l'Ile de France
	INSEE Division BDA (3) 18 Bd A. Pinard 75 675 PARIS cedex 14	540 11 70	Bernard CHEVALIER	
POITIERS	Observatoire Économique Poitou Charentes 1 place Aristide Briand 86 020 POITIERS	88 31 69	Nicole CONSTANT	RÉSULTATS statistiques du Poitou Charentes
REIMS	Observatoire Économique de Champagne Ardenne 1 rue de l'Arbalète 51 084 REIMS	88 24 12	Michèle DEBONNEUIL	DOUBLE POINT information économique Champagne Ardenne
RENNES	Observatoire Économique de Bretagne 36 Bd du Colombier 35 031 RENNES cedex	30 91 90	Henri le POLOTEC	OCTANT Cahiers statistiques de la Bretagne
ROUEN	Observatoire Économique de Haute Normandie 8 quai de la Bourse 76 043 ROUEN	98 43 50	Alain Le GLEAU	STATISTIQUES pour l'économie Normande
STRASBOURG	Observatoire Économique d'Alsace 14, rue A. Seyboth 67 084 STRASBOURG	32 03 18	Laurent KAMMERER	CHIFFRES pour l'Alsace
TOULOUSE	Observatoire Économique Midi Pyrénées 32 bis des 36 Ponts 31 054 TOULOUSE cedex	53 36 36	Ghislain VERGNES	STATISTIQUES et ÉTUDES Midi

(1) Alain VIENOT et François LIMET sont Chefs des Services Régionaux de l'INSEE

(2) A compter du 1er septembre 1977
(3) BDA Bibliothèque Documentation Archives

Création d'une cellule statistique à la direction du personnel et des services généraux

Le 1er septembre 1976 une cellule statistique a été mise en place à la direction du personnel et des services généraux du ministère de l'Économie et des Finances (sous-direction de l'Organisation et du Budget). Cette cellule est dirigée par un attaché de l'INSEE.

Ses missions sont les suivantes :

- évaluer les besoins en matière statistique des bureaux de la direction, mais également leurs possibilités en tant que fournisseurs de données chiffrées,
- traiter l'information, c'est-à-dire la recueillir, la vérifier et la mettre en forme en vue de son utilisation. Bien entendu, les modalités de cette mise en forme dépendent des besoins recensés,
- diffuser les données statistiques, ainsi que des informations sur les travaux de la cellule ; à cet égard, un bulletin statistique sera publié dès le premier semestre de 1977 (1),
- participer, à la demande des bureaux, à des études et travaux qui font appel dans une mesure importante à la collecte statistique et à la mise en forme des données,
- tenir à jour les statistiques d'effectifs des services financiers,
- être le correspondant de la cellule statistique de la direction de l'administration et de la fonction publique.

Gérard JOONEKINDT
Chef de la cellule statistique
Direction du Personnel et des services généraux
Ministère de l'Économie et des Finances.

(1) «Informations STATISTIQUES», publication semestrielle.

INSEE : La coopération avec les pays étrangers s'organise dans des groupes interministériels

Pour mener ses actions de coopération, l'INSEE s'est associé à la création de deux groupes interministériels.

UN GROUPE DE COOPÉRATION *FINANCES*

Le premier est composé de l'INSEE (service de la coopération), de la direction de la Prévision (DP), du Commissariat général au Plan (CGP), des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, et de l'Institut international d'Administration publique (IIAP). Créé en 1975, ce groupe se réunit quatre fois par an et a pour objectifs une coordination des actions d'assistance technique en matière de statistique, économie et prévision macroéconomique à court et moyen terme, ainsi qu'une amélioration du dialogue entre les techniciens de ces domaines d'action et les ministères chargés des relations avec les pays étrangers. Il est en outre une structure de communication permanente entre les membres du groupe concernant des points précis d'intervention dans un pays donné.

Au cours de sa brève existence, ce groupe a entrepris la rédaction de fiches techniques décrivant des possibilités d'intervention de courte durée dans les domaines de la statistique et de la prévision à court et moyen terme. Ces fiches portent sur les thèmes suivants :

1 — Prévision à court terme
2 — Comptabilité Nationale
3 — Planification
4 — Statistiques d'entreprises
5 — Évaluation de projets
6 — Statistiques scolaires
7 — Enquête artisanat
8 — Enquêtes agricoles
9 — Enquêtes démographiques
10 — Enquêtes budgets-consommation
11 — Comptabilité nationale
12 — Fichiers d'enquêtes
13 — Fichiers de villages
14 — Enquêtes socio-économiques
15 — Enquêtes emploi
16 — Planification

Il a guidé la mise en place du centre de Perfectionnement à l'économie et aux finances (CEPEF). Créé au sein de l'Institut international d'Administration publique, le CEPEF s'adresse à des fonctionnaires de pays en voie de développement ayant une expérience professionnelle de quelques années. Il propose des stages de recyclage d'une durée de deux mois dans les domaines de la prévision macroéconomique à court terme, des comptes économiques et de la planification.

UN GROUPE DE COOPÉRATION *ÉCONOMIE*

Le second groupe a été créé en 1976 à l'initiative de M. de CHALENDAR, inspecteur des finances. Il se compose des représentants des directions du ministère des Finances, du Plan, de l'Institut international d'Administration publique, de l'ACTIM (1), de la Caisse Centrale, et des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération. Son objectif est une coordination des actions de coopération française dans les domaines qui relèvent du ministère des Finances c'est-à-dire de la Comptabilité publique, des Impôts, des Douanes, du Trésor, des Assurances, des Prix, de la Statistique et de la Prévision. Il s'est réuni quatre fois en 1976. Les thèmes spécifiques abordés ont été la formation d'étrangers dans les écoles du ministère des Finances et l'organisation des programmes d'intervention du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Coopération de la Caisse Centrale et de l'ACTIM. En outre des comptes rendus ont été donnés à chaque séance soit sur des activités spécifiques des directions des Finances, soit sur l'activité du ministère dans un pays donné.

Le fonctionnement de ces deux groupes a eu des résultats positifs. Le dialogue avec les ministères et organismes chargés des relations avec l'étranger en a été facilité; les fonctionnaires des directions des Finances chargés des problèmes de coopération commencent à se connaître et à dialoguer. Il est probable que dans les prochaines années des interventions coordonnées entre les ministères pourront se développer sur certains pays, de la même manière que la direction de la Prévision et l'INSEE collaborent aujourd'hui pour la création de cellules de prévision au Sénégal et au Cameroun.

Yves FRANCHET
Chef de la division «Programmation et coordination des projets»
Département de la coopération et des services statistiques des DOM-TOM
INSEE

(1) ACTIM : Association liée à la Direction des relations extérieures et chargée de l'organisation de stages en France.

Puissance de l'information économique au JAPON

L'exemple de la statistique industrielle et commerciale*

Les milieux des affaires et l'administration du Japon attribuent une importance capitale à l'information économique.

De grandes firmes mettent des économistes à la disposition de l'agence de planification japonaise pour une durée de deux années, au cours desquelles ils se familiarisent avec les instruments utilisés par les planificateurs japonais. Des modèles opérationnels sont établis par des équipes universitaires de très bon niveau. De nombreux travaux économétriques sont effectués par celles-ci. Des liaisons en télétraitement, par voie de satellites, sont opérées avec des centres de recherche américains.

Des moyens importants sont mis en œuvre par les milieux d'affaire et l'administration pour drainer l'information économique en provenance du monde entier.

La lecture du dernier ouvrage présentant les activités statistiques du MITI (ministry of international trade and industry) (1) fait prendre conscience de notre retard en matière d'observation statistique.

L'organisation statistique japonaise est polycentrique. Dans cet ensemble, le MITI a la responsabilité des statistiques industrielles et commerciales (élaboration et interprétation) à l'exception des statistiques portant sur les prix à la production et sur les comptes des entreprises. Le MITI établit aussi les nomenclatures de produits et d'activités, élabore l'essentiel du tableau input-output (2) fabriqué sous l'égide coordinatrice du bureau de l'organisation administrative, et effectue des travaux d'analyse économique à l'aide de modèles.

L'effort statistique est ancien, les moyens mis en œuvre sont considérables, l'abondance des données publiées et leur délai de disponibilité sont remarquables. Il est difficile de juger au premier abord de leur qualité. Mais qui a, même pour très peu de temps, cotoyé des Japonais, ne peut douter qu'elles sont établies avec un sens extrême de l'ordre, de la minutie dans l'organisation et du soin dans l'exécution.

L'effort statistique est ancien : des recensements industriels annuels sont effectués depuis 1910 ; des recensements biennaux sont opérés depuis 1950 dans le commerce (huit opérations analogues avaient déjà eu lieu entre 1930 et 1945) ; un système d'enquêtes mensuelles sur l'industrie et d'enquêtes mensuelles et trimestrielles sur le commerce ont été mis en place par le MITI au début des années 50 (3).

* Pour une présentation d'ensemble de la statistique japonaise, voir Ch. SAUTTER «la statistique japonaise» (note 320/1471 du 26.2.73)

(1) «Guide to research and statistics department», MITI, 1976.

Des moyens considérables sont mis en œuvre. La collecte incombe, pour l'essentiel, à des enquêteurs (4) relevant des autorités locales (préfectures, municipalités). Les questionnaires sont déposés par eux dans les unités enquêtées, remplis par celles-ci et contrôlés par les enquêteurs avant d'entrer dans les chaînes de traitement du MITI. Le recensement biennal du commerce mobilise 68 000 enquêteurs, les enquêtes courantes mensuelles de production 2 800 enquêteurs et les enquêtes courantes sur le commerce 900 enquêteurs. Le service statistique du MITI comprend 450 agents à TOKYO et 300 agents répartis dans les huit départements régionaux du MITI.

Les données publiées sont abondantes et leurs délais de disponibilité sont très courts. Ainsi à partir des résultats des enquêtes mensuelles, sont calculés huit indices : indices de production ; indices de livraisons ; indices de stocks producteurs ; indices de stocks des distributeurs (gros et détail) ; indices de consommation de matières premières ; indices de stocks de matières premières ; indices de capacité de production et de degré d'utilisation des capacités de production. Les chiffres provisoires sont publiés le 25 du mois n + 1, les chiffres définitifs le 15 du mois n + 2. Les principaux résultats de l'enquête industrielle annuelle sont, quant à eux, publiés en novembre n + 1 et ceux des recensements du commerce, à l'automne n + 1.

Il serait fastidieux de décrire l'ensemble des enquêtes statistiques menées par le MITI, qui comprend des investigations mensuelles, annuelles (ou biennales), et quinquennales, ainsi que des enquêtes particulières sur les petites entreprises et sur les équipements. Quatre opérations particulièrement importantes sont simplement présentées en annexe sous forme de fiches : le recensement industriel annuel, le recensement biennal du commerce, les enquêtes courantes de production, les enquêtes sur le commerce. Ces descriptions montrent que l'information statistique est, au Japon, une tâche publique de grande envergure.

Paul DUBOIS
Chef du département Entreprises
INSEE

(2) Tableau établi tous les cinq ans. Le MITI établit aussi des tableaux input-output pour les neuf régions du pays et un tableau input-output pour l'analyse de la pollution.

(3) J'ignore s'il existe par ailleurs des enquêtes réalisées par les associations professionnelles.

(4) Cependant, la faiblesse de la rémunération des enquêteurs pose maintenant de sérieux problèmes.

ANNEXE 1
RECENSEMENT ANNUEL DE L'INDUSTRIE

Ce recensement est d'une nature comparable à l'enquête annuelle d'entreprise française dans l'industrie.

Unité statistique : Établissement (1).

Champ : Exhaustif (sans limite de taille), à l'exception des établissements publics.

Périodicité : Annuelle, depuis 1909 (extension du champ aux moins de 5 personnes occupées depuis 1939 ; quasi-stabilité de l'enquête depuis 1948).

Méthode d'enquête : Par enquêteur (3 700 enquêteurs). Des contrôles sont opérés aux différents étages du dispositif d'enquête : enquêteurs, municipalités, préfectures, MITI.

Questionnaires : Trois types de questionnaires :
- établissements de 30 salariés et plus
- établissements de moins de 30 salariés
- sièges sociaux d'entreprises à établissements multiples.

Variables observées :
- Forme juridique, liens avec d'autres établissements ;
- emploi ;
- salaires ;
- valeur des matières premières consommées ;
- valeur comptable des immobilisations en début d'année, des acquisitions, des sorties et des amortissements en cours d'année, par nature d'immobilisations ;
- valeur comptable des stocks de matières premières, d'en cours et de produits finis, au début et à la fin de l'année ;
- valeurs et quantités des livraisons et des stocks de produits finis par produits ;
- terrains utilisés et acquis dans l'année ;
- inventaire détaillé des consommations d'eau.

Publications :
- Résultats sur les établissements de 30 salariés et plus : novembre année n + 1 ;
- Résultats complets (par activité, par produit, par entreprise, sur l'eau et les terrains industriels, par circonscription géographique) : deux années plus tard.

(1) «Establishment», doté d'une comptabilité.

ANNEXE 2
RECENSEMENT BIENNAL DU COMMERCE

L'objet de ce recensement semble proche de celui de l'enquête annuelle d'entreprise en France dans le commerce.

Unité statistique : Établissement

Champ : Investigation exhaustive portant sur :
- le commerce de gros ;
- le commerce de détail ;
- les restaurants et établissements de boissons.

Périodicité : Tous les 2 ans, depuis 1952.

Méthode d'enquête : Par enquêteur (68 000 enquêteurs). Questionnaire rempli par l'établissement (15 jours de délai) et contrôle par l'enquêteur.

Questionnaires : Trois types de questionnaires :
- sociétés commerciales ;
- entreprises individuelles du commerce (questionnaire simplifié) ;
- restaurants et établissements de boissons.

Variables observées : Forme juridique, année de création, surface de vente (pour commerces de détail), emploi, valeur des ventes par produit, «produits» complémentaires, stocks, origine et destination (1) des marchandises en % (pour quelques catégories de fournisseurs et de clients d'une part, par régions (2) d'autre part) (3), méthodes de ventes (4 catégories), présence d'un self-service, cadre «siège social - succursales» (pour les indépendants : masses salaires versés et autres dépenses ; pour les établissements sièges sociaux : quelques questions sur l'entreprise (4) ; pour les succursales : activité principale de l'entreprise).

Publications :
- Principaux résultats : automne année n + 1
- Résultats complets : 3 années plus tard.

---

(1) Pour les commerces de gros.

(2) L'étranger étant présenté à part.

(3) Les questions sur l'origine et la destination des marchandises ne sont posées qu'aux sociétés.

(4) Nombre d'établissements, de salariés ; total des ventes ; masse des salaires versés et autres dépenses.

ANNEXE 3
ENQUETES COURANTES DE PRODUCTION

Ces enquêtes poursuivent des objectifs de même nature que ceux des enquêtes de branche en France.

Unité statistique : En général, l'établissement. Un établissement qui produit deux ou trois catégories de biens reçoit autant de questionnaires distincts.

Champ : Énergie, industries minières et manufacturières (non compris industries agro-alimentaires et bâtiment-travaux publics) (1).
Enquête exhaustive pour les établissements dépassant un seuil de taille ; ce seuil est généralement de 10 ou 20 salariés ; il n'est jamais supérieur à 50 salariés.

Nomenclature de produits : 2 750 produits, regroupés en 166 catégories (166 questionnaires). Dernière révision importante de la nomenclature : 1973.

Périodicité : Mensuelle (depuis 1948).

Méthode d'enquête : 3 circuits : 1 par voie postale, 2 par enquêteurs (2800 enquêteurs).
- Circuit MITI - unités enquêtées (par voie postale, pour les unités importantes) ;
- Circuit MITI - bureau local du MITI (8 bureaux) enquêteur — unité enquêtée (pour les unités moyennes);
- Circuit MITI - «préfectures» (47 préfectures) — enquêteur — unité enquêtée (pour les petites unités) ;

Les vérifications et tabulations sont effectuées aux différents échelons.
Le fichier d'enquête est mis à jour annuellement.

Variables observées :
- Variables communes à tous les questionnaires : productions, livraisons (marchandes et non marchandes), stocks.
- Variables complémentaires dépendant des catégories de produits fabriqués : consommations et stocks de matières premières et de produits pétroliers, emploi, salaires, capacités de production.

Les observations portent en général sur des quantités, mais aussi sur des valeurs si nécessaire.

Publication : 25 du mois n + 1, avec un taux de couverture de 90 à 95 %.
15 du mois n + 2 pour les résultats définitifs.

---

(1) Qui relèvent de la tutelle d'autres ministères.

ANNEXE 4

ENQUETES COURANTES SUR LE COMMERCE

Ces enquêtes sont à comparer aux investigations dispersées opérées en France par différents organismes (INSEE, banque de France, CREDOC ...) sous forme de panels.

Champ :	Commerces de gros et détail (1). Enquête exhaustive auprès des magasins de 100 salariés et plus (2500 magasins), par sondage au taux d'1/18e pour les magasins de 20 à 99 salariés (4000 magasins enquêtés) et par sondage à taux réduit (inférieur à 1 %) pour les magasins occupant moins de 20 personnes.
Périodicité :	Mensuelle (questionnaire «léger» et trimestrielle (questionnaire «lourd»).
Méthode d'enquête :	Par enquêteur, sous l'autorité des «préfectures».
Variables observées :	Mensuellement : personnes occupées et valeurs des ventes par catégories de biens. Trimestriellement : valeur des stocks, etc ...
Publication :	Résultats provisoire le 15 du mois n + 2 Résultats définitifs dans un délai de 3 mois.

(1) Une enquête mensuelle particulière est réalisée auprès des grands magasins, par voie postale, par le MITI. Elle concerne exhaustivement tous les grands magasins de 50 salariés et plus. Elle comporte des questions sur les ventes (en 9 catégories), sur l'emploi, le nombre de jours ouvrés, les stocks (à la fin de chaque trimestre), etc ...

Mission à l'Office of Population Censuses and Surveys – Grande-Bretagne –

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le système statistique britannique se caractérise par une décentralisation accentuée. De nombreux départements ministériels possèdent leur propre service statistique ; en outre, deux organismes spécifiques assurent la réalisation d'enquêtes : le Business Statistical Office pour les entreprises, l'Office of Population Censuses and Surveys (OPCS) pour les individus et les ménages. L'action de ces différents services est coordonnée par le Central Statistical Office.

Les activités de l'OPCS sont très étendues : il réalise en effet les recensements et les enquêtes, mais tient aussi l'état civil et a la responsabilité des études démographiques. Au sein de cet Office, la «division des enquêtes sociales» (Social Survey) est responsable des enquêtes auprès des ménages.

Trois caractéristiques essentielles de l'OPCS feront ressortir les différences avec le système français :

- La «division des enquêtes sociales» a pour seul rôle de réaliser et de dépouiller des enquêtes ; l'initiative de celles-ci ne lui revient pas, mais elle agit à la demande des différents départements ministériels ou d'organismes publics. Les travaux d'exploitation de données administratives et d'études économiques ne sont pas de son ressort ;

- La nature des enquêtes est très variée : à côté d'enquêtes de type objectif, basées sur l'observation qualitative ou quantitative des faits économiques et sociaux, sont réalisées des enquêtes à caractère très subjectif portant sur les comportements et attitudes de la population à l'égard de divers phénomènes économiques et sociaux ;

- L'OPCS est un organisme totalement centralisé ; les services techniques sont à Londres, les services administratifs et l'ordinateur étant près de Southampton ; il n'existe aucune implantation régionale permanente équivalente à nos directions régionales ; en particulier, le réseau d'enquêteurs est entièrement géré de Londres et les opérations manuelles de vérification et de chiffrement sont effectuées à Londres.

ACTIVITÉS DE LA DIVISION DES ENQUETES SOCIALES

La «division des enquêtes sociales» comporte quatre branches :

– La première est chargée de la conception générale et de l'organisation des enquêtes, de la coordination du travail sur chaque enquête et de l'analyse des résultats,

– La seconde prépare les plans de sondages et effectue les tirages d'échantillons,

— La troisième assure l'exécution de la collecte de l'information sur le terrain en veillant à sa qualité et à sa précision ; elle utilise un réseau d'environ 350 enquêteurs (en très grande majorité des femmes) qu'elle sélectionne, forme et contrôle,

— La quatrième, enfin, a la responsabilité des étapes de vérification et de chiffrement préalable au traitement informatique.

Ces quatre branches regroupent environ 200 personnes.

En outre, une partie de la division informatique, 25 analystes et programmeurs, est rattachée techniquement à la «division des enquêtes sociales» de façon à être plus proche des demandeurs.

L'encadrement de la «division des enquêtes sociales» est très varié puisque, outre des statisticiens, il comprend des économistes, des psychologues, des sociologues, des mathématiciens.

Pour chaque enquête, il est créé un groupe de travail, placé sous la responsabilité d'un membre de la première des branches mentionnées ci-dessus et comprenant des représentants de chacune des trois autres branches et de la division informatique. Cette intégration au sein d'une même équipe de spécialistes des différentes branches est considérée, à juste titre, comme un facteur essentiel de la qualité des enquêtes.

NOTE : Cet article est un résumé d'un rapport de mission que MM. CHAROY et ROY ont effectuée auprès de l'Office of Population Censuses and Surveys (28 mars - 1er avril 1977). Ce rapport peut être obtenu auprès de ses rédacteurs : M. CHAROY, bureau 1222 (540-19-15), M. ROY, bureau 1225 (540-19-20) à la direction générale de l'INSEE.

Les différentes phases de la réalisation d'une enquête peuvent ainsi être bien articulées : mise au point des questionnaires grâce à une ou plusieurs enquêtes-pilotes, exécution de la collecte des données sur le terrain, vérification, chiffrement. L'information relative à une phase est répercutée rapidement sur les responsables des autres phases, de sorte que l'expérience de chacun peut servir à tous. Par exemple, la vérification rapide des premiers questionnaires remplis permet d'ajuster les instructions données aux enquêtrices ou d'éviter le renouvellement d'erreurs systématiques commises par l'une d'elles.

Parmi les enquêtes réalisées par l'OPCS, deux sont permanentes et particulièrement intéressantes :

L'une concerne les dépenses des ménages ; elle ressemble fort à l'enquête française sur le budget des familles, mais comporte une partie plus développée sur les recettes ; elle porte sur envrion 11 000 ménages.

L'autre, appelée «enquête générale sur les ménages» analyse la composition des ménages et traite, individuellement pour chaque membre des ménages, de l'emploi, des loisirs, de l'éducation, de la santé, du revenu ; elle touche environ 15 000 ménages.

Parmi les thèmes d'enquêtes à caractère plus subjectifs qui ont été faites récemment, citons : l'alcoolisme en Écosse, l'attitude vis à vis de la coopération avec les pays en voie de développement, l'attitude vis à vis du travail féminin, la consommation de tabac, la formation des familles.

Xavier CHAROY
Chef de la division Collecte
Direction de la Production
INSEE

DMS * : les utilisations du modèle

Le développement de l'utilisation d'outils formalisés de simulation dans la prévision économique n'est pas un fait nouveau. Démarré aux Etats-Unis au début des années 60, ce mouvement s'est étendu à la France, dans le cadre de la préparation des budgets économiques, avec les modèles DECA, puis STAR (1), du suivi de la conjoncture avec le modèle METRIC (2), et également dans le cadre de la préparation des plans, avec les modèles FIFI (3) et maintenant DMS (4). Ce nouveau modèle de projection macroéconomique à moyen terme a été construit au service des Programmes de l'INSEE entre 1973 et 1976. Il est opérationnel depuis l'automne 1976 et fait actuellement ses premières armes dans l'étude concrète des perspectives à moyen terme de l'économie française.

LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE DMS

Modèle d'exploration du moyen terme, DMS est un modèle de cheminement annuel, décrivant l'évolution de l'économie sur les 5 à 8 prochaines années. Ainsi que l'indique sont nom (modèle Dynamique MultiSectoriel), il incorpore une représentation détaillée du secteur productif, dans une nomenclature en 11 branches/secteurs et 10 produits. Ces onze branches/secteurs sont l'agriculture, les industries agricoles et alimentaires, l'énergie, les industries de biens intermédiaires, de biens intermédiaires, de biens d'équipement, de biens de consommation, le BTP, les transports et télécommunications, les services et les commerces.

Il décrit les variables de la Comptabilité nationale dans un détail assez fin, ce qui est nécessaire aussi bien pour pouvoir saisir correctement les mesures de politique économique ou l'évolution des comportements, que pour alimenter en données quantitatives les organes ayant pour fonction de réfléchir à la politique économique à moyen terme (le Commissariat du plan et les commissions qu'il réunit, en particulier). Ces deux caractéristiques : modèle multisectoriel, description du cadre comptable, font de DMS un modèle de grande taille : il comporte plus d'un millier d'équations (dont plus de deux cents équations de comportement importantes), et prend en compte quelques quatre cent cinquante variables exogènes. Aussi sa construction a-t-elle été un projet important, s'étalant sur sur trois années, et incorporant les résultats des recherches les plus récentes effectuées en macroéconomie appliquée.

* Modèle Dynamique MultiSectoriel.

(1) Cf. R. BOYER, J. MAZIER et G. OLIVE : «Un nouveau modèle de prévision économique : STAR» Economie et Statistique n° 61, novembre 1974.

(2) Une description du modèle METRIC sera publiée en 1977 dans dans Annales de l'INSEE.

(3) Cf. M. AGLIETTA, R. COURBIS : «Un outil pour le plan : le modèle FIFI», Économie et statistique n° 1, mai 1969.

(4) Cf. D. FOUQUET, JM. CHARPIN, H. GUILLAUME, PA MUET, D. VALLET : «DMS, modèle de prévision à moyen terme» Économie et Statistique n° 79, Juin 76.

Comme tout modèle macroéconomique, DMS décrit les interactions entre la demande, la production et l'emploi, et la formation des prix et des revenus. L'analyse de la dynamique économique qui sous-tend l'architecture du modèle DMS est axée sur deux aspects principaux de cette dynamique :

– La dynamique physique de la formation de la capacité de production (offre) et les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre cette offre et la demande de biens et de services (consommation, investissements, variations de stocks, demande des administrations, commerce extérieur).

– La dynamique en valeur passant par la formation du capital à valoriser et la distribution des revenus (salaires, profits, intérêts, impôts).

Deux indicateurs, le taux d'utilisation des capacités de production et le taux de profit, résument à chaque instant les tensions existant dans chacun de ces domaines.

LES MODES D'UTILISATION DU MODELE

L'utilisation d'un modèle tel que DMS suppose un travail préalable de définition des variables exogènes nécessaires à son fonctionnement. Cette première étape nécessite le plus souvent une intervention des unités d'analyse compétentes de l'INSEE et de la direction de la Prévision, et de groupes de travail ad hoc réunies à l'initiative du C.G.P., Commissariat général du plan, voire l'utilisation d'autres modèles (modèle agricole, modèle de simulation internationale «MOISE» du Groupes d'Études Prospectives Internationales). Il est alors possible d'établir, en laissant fonctionner le modèle à partir de ces données exogènes, une première *prévision* sur l'évolution de l'économie.

Ce premier éclairage donné sur l'avenir économique à moyen terme fait en règle générale apparaître des tensions dans l'évolution spontanée de l'économie : déséquilibre du marché de l'emploi, rythme d'inflation excessif, problèmes d'équilibre extérieur ou d'équilibre des finances publiques, financement de la Sécurité Sociale, etc . . . Cette mise en évidence des problèmes économiques à venir est bien sûr un apport primordial des méthodes quantitatives. Pour aller plus loin dans l'étude des perspectives économiques à moyen terme, on peut alors utiliser le modèle *en variante,* soit pour analyser l'efficacité de mesures de politique économique susceptibles de résoudre les difficultés révélées lors des projections spontanées, soit pour prendre en compte l'impact des incertitudes qui affectent la définition des variables exogènes (en particulier l'environnement international).

Dans les *variantes de politique économique,* on étudiera l'efficacité d'une politique donnée (définie par une modification des variables exogènes représentatives de la politique économique, ou éventuellement par une inflexion des comportements) pour corriger les déséquilibres constatés ex ante.

On a pu ainsi analyser à l'aide de DMS les conséquences sur l'emploi et la croissance d'une modification de l'assiette des cotisations sociales (cf. infra.)

Les *variantes d'aléas* quant à elles peuvent porter sur les variables exogènes d'environnement (par exemple variante

«basse» d'environnement international associée aux projections 1982) ou sur des modifications prévisibles ou possibles des comportements (un certain nombre d'inflexions de comportements de ce type avaient par exemple été incorporées aux projections macroéconomiques associées au VII[e] Plan : modération de la hausse autonome des salaires, assouplissement des normes de financement de l'investissement etc . . .).

LES UTILISATIONS EN COURS OU PRÉVUES

Initialement, le modèle DMS avait été construit essentiellement pour être utilisé pendant la préparation du prochain Plan : le VIII[e] Plan (1980-1985). Celle-ci n'est bien sûr pas encore entamée, mais le modèle DMS est déjà utilisé de façon intensive.

La principale utilisation actuelle consiste en l'élaboration de projections macroéconomiques 1976-1982, pour le compte du Commissariat général du plan, dans le cadre de l'opération «Prévisions pluri-annuelles glissantes». Cette opération était prévue explicitement dès le rapport sur les options du VIIe Plan. Le texte du VII[e] Plan la précise (page 78) : «un dispositif de projections pluri-annuelles glissantes sera mis en place afin de permettre aux entreprises et à d'autres utilisateurs de mieux assurer leurs propres prévisions. Ces projections macroéconomiques et sectorielles seront élaborées avec le concours de l'INSEE et d'autres organismes spécialisés sous la responsabilité du Commissariat général du plan qui, en accord avec les représentants des principaux utilisateurs, s'appuiera sur les conseils d'un comité de personnalités qualifiées».

Au moment où cet article est rédigé, l'opération est dans une phase d'élaboration interne à l'administration (CGP, DP, INSEE).

Elle est centrée sur la construction de deux esquisses de croissance correspondant à deux scénarios contrastés d'environnement international. L'un de ces scénarios décrit une «voie de sortie», l'autre la persistance des difficultés présentes.

Parallèlement, le modèle est utilisé pour répondre à des commandes ponctuelles provenant d'organismes administratifs. Ainsi, il a exploré les conséquences macroéconomiques à moyen terme d'un déplacement de la structure de la consommation des ménages où les transports, les télécommunications et les services tiendraient une plus grande place (pour le groupe «Nora» *), ainsi que les conséquences d'une modification de l'assiette des cotisations sociales pour le groupe de travail ad-hoc animé par le Commissariat du plan, etc...

Toutefois ces applications de type administratif ne sont pas les seules envisageables. Ainsi le modèle DMS a été mis à la disposition de l'Association des anciens élèves de l'ENSAE, à l'occasion d'une session d'information lors de laquelle il a été utilisé «en temps réel». De même il est prévu - comme cela a été fait avec le modèle FIFI - d'utiliser le modèle pour réaliser des variantes demandées par des organisations professionnelles ou syndicales à l'occasion des travaux de commissions réunies par le Commissariat du plan.

Jean-Michel CHARPIN - Denis FOUQUET
Service des Programmes
Direction des Synthèses économiques INSEE

(*) Mission pour l'Informatisation de la Société.

Le Système Unifié de Statistiques d'Entreprises Où en est-on ?

En ce milieu d'année 1977 on dispose des SUSE 1971, 1972, 1973 et 1974 ; le SUSE 1975 est commencé et les grands principes des SUSE 1976 et 1977 se tracent. Il nous apparaît utile donc de présenter ce qui a été fait et dans quelle voie nous nous dirigeons.

Il semble en effet que, pour de nombreux utilisateurs potentiels, SUSE en tant que *système* est mal perçu dans toute sa globalité.

Un choix systèmatique

Les deux principaux acteurs socio-économiques — les ménages et les entreprises — n'ont pas sur le plan statistique connu le même développement. La connaissance statistico-économique sur les ménages est basée sur des recensements pluriannuels complétés par de nombreuses enquêtes et des données administratives déclarations annuelles de salaires, déclarations d'impôts sur le revenu, état civil. . .). Cette organisation a une pérrenité telle que l'usager connaît et utilise couramment ces instruments d'analyse.

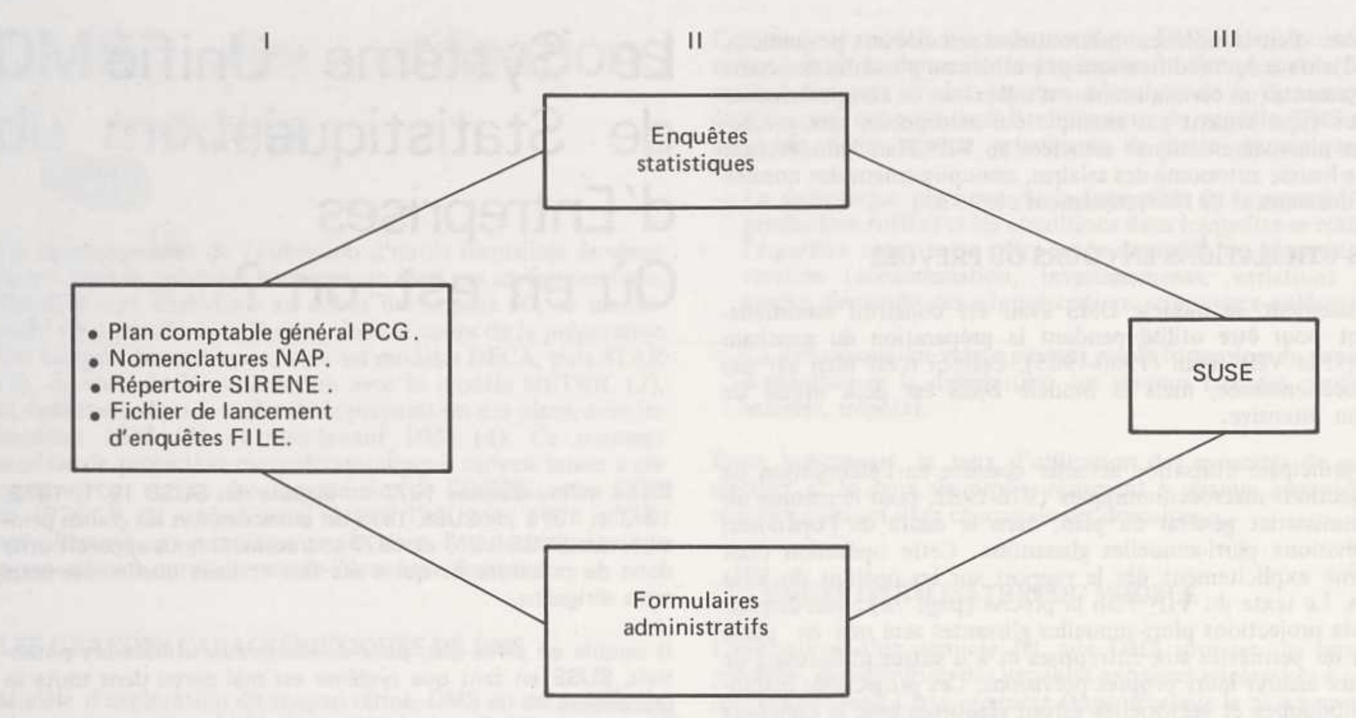
En ce qui concerne les entreprises, la jeunesse des outils est manifeste. L'usage le plus courant reste celui des synthèses macroéconomiques (comptes nationaux en particulier) ou à l'opposé des monographies ponctuelles pour un problème particulier.

Des essais plus ou moins réussis ont cherché à construire une analyse statistique pour les entreprises calquée sur celle des ménages. C'est ainsi que le recensement industriel de 62, le recensement de la distribution et celui des services ont vu le jour. On peut penser que cet outil n'était pas à la mesure de l'objet à analyser — en ce sens qu'il nécessitait pour satisfaire aux objectifs une complexité trop grande que ni les statisticiens ni les entreprises ne pouvaient dominer.

L'entité entreprise est en effet beaucoup plus complexe que celle des ménages et aucun procédé d'analyse unique ne saurait donner l'ensemble des informations indispensables.

L'idée d'un système : «objet complexe formé de composants distincts reliés entre eux par un certain nombre de relations» paraît adapté à l'étude du comportement de telles unités.

L'information statistique sur le système productif est ainsi structurée en un vaste système dont trois sous ensembles, portant sur des données individuelles, peuvent se dégager comme l'indique le schéma page suivante:



Par la mise en place en 1973 de la nouvelle nomenclature (NAP600), la réalisation entre 70 et 75 du répertoire SIRENE et du fichier intégré de lancement d'enquêtes (FILE) entre 72 et 75, le système s'est constitué un dispositif cohérent d'outils primaires.

Les principales enquêtes statistiques sont les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) et des enquêtes de branche (EB) auxquelles il convient d'ajouter l'enquête structure des emplois (ESE) et les enquêtes trimestrielles et semestrielles du Ministère du Travail.

Les formulaires administratifs dont on dispose sont principalement, ceux issus de déclarations fiscales (Bénéfices industriels et commerciaux, Bénéfices non commerciaux ,CA3) celles sur l'emploi et les salaires (Déclarations annuelles de Salaires URSSAF).

Le Système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE) est lui même dans son esprit un système c'est-à-dire qu'il se veut unificateur des différentes statistiques en un processus osmotique. L'objectif n'est donc ni de composer une mosaïque inutilisable d'informations disparates, ni de donner de ces informations une quintessence insuffisante. Aux différentes étapes du processus le système dispense des sorties répondant chacune à des buts précis d'une part sur le plan temporel d'autre part qualitativement.

Dans l'étape actuelle le système se réduit à l'utilisation de deux sources de la phase II : BIC et EAE mais il est suffisamment ouvert pour que d'autres sources viennent s'y adjoindre un jour.

Les différentes étapes (SUSE 1975)

Deux catégories de fichiers primaires seront utilisés dans le SUSE 1975 : le fichier des déclarations des bénéfices industriels et commerciaux et celui des enquêtes annuelles d'entreprises.

Rappelons très brièvement le champ et le contenu de ces deux fichiers (On pourra se reporter au volume E44 des «Collections de l'INSEE pour des informations complémentaires).

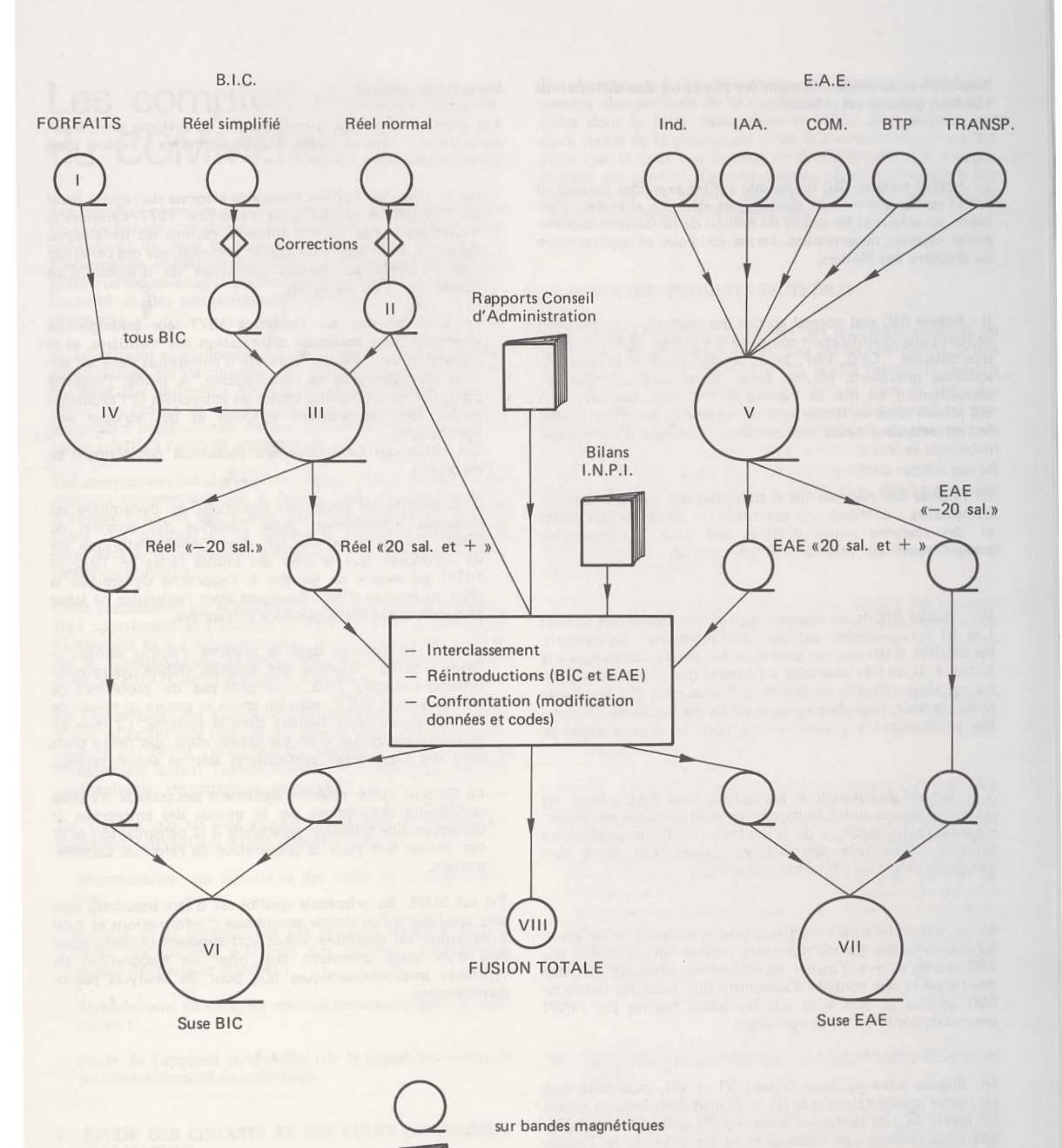
BIC : fiscalement les bénéfices industriels et commerciaux sont une catégories de revenus, et l'exploitation de ces déclarations permet de cerner quasiment l'ensemble des entreprises privées non agricoles (à l'exclusion des unités réalisant des bénéfices non commerciaux, les professions libérales en particulier). Un certain nombre d'absences apparaissent dans ce fichier pour des raisons purement fiscales (coopératives, ports autonomes par exemple).

Pour les unités réalisant moins de 500 000 F de ventes ou 150 000 F de prestations de services le régime du *forfait* est utilisé, pour celles n'excédant pas le double de ces bornes, le *réel simplifié* est admis : pour les autres le formulaire utilisé est celui du *réel normal.*

Il y a respectivement 1 million de «forfaitaires», 220 000 «réels simplifiés» et 330 000 «réels normaux». Représentant un volume global de 2 000 milliards de chiffres d'affaires et 12 millions de salariés, les unités imposées au «réel» constituent le noyau dur des BIC ; les «forfaitaires» sont beaucoup moins importants : 100 milliards de chiffres d'affaires et moins de deux millions de salariés.

EAE : Cinq enquêtes sont effectuées actuellement, elles couvrent. à des degrés divers le bâtiment et les travaux publics, l'industrie, y compris les industries agricoles et alimentaires, le transport et le commerce. Elles comportent toute une analyse de la production (répartition des ventes en NAP 600) et des facteurs de production travail et capital. Certaines comportent au surplus des informations au niveau de l'établissement et la répartition des achats en NAP 100.

Le schéma ci-contre montre les principes généraux du système en place pour SUSE 1975. On devrait lui adjoindre pour être exhaustif, l'exploitation d'un échantillon traité en novembre — décembre de l'année n + 1 et portant sur 18 000 entreprises imposées au régime «réel normal».


B.I.C.
FORFAITS
Réel simplifié
Réel normal
I
Corrections
II
tous BIC
IV
III
Rapports Conseil
d'Administration
E.A.E.
Ind.
IAA.
COM.
BTP
TRANSP.
V
Bilans
I.N.P.I.
EAE
«–20 sal.»
Réel «–20 sal.»
Réel «20 sal. et + »
EAE «20 sal. et + »
– Interclassement
– Réintroductions (BIC et EAE)
– Confrontation (modification
données et codes)
VI
Suse BIC
VIII
FUSION TOTALE
VII
Suse EAE
sur bandes magnétiques
documents

Les chiffres romains indiquent les étapes où une diffusion de résultats globaux est effectuée:

I : **fichier forfaits BIC** disponible sur les exercices impairs en juillet de l'année n + 2 ; contient les effectifs, le chiffre d'affaires, les achats et les stocks du million de forfaitaires avec des codes secteur, département, forme juridique et appartenance au Registre des Métiers.

II : **fichier BIC réel normal** corrigé des anomalies comptables ; contient une identification complète des unités, et des comptes très détaillés : CEG, P&P, bilan, immobilisations et amortissements, provisions, résultat fiscal, distributions. Disponible annuellement en mai de l'année n + 2. Une confrontation est prévue dans ce fichier pour le secteur et les effectifs avec les informations tirées des enquêtes annuelles d'entreprises.

III : **fichier BIC réel (normal et simplifié)** corrigé des anomalies comptables ; contient une identification complète des unités et des comptes moins détaillés que pour II. Disponible annuellement en mai de l'année n + 2.

IV : **fichier BIC (tous régimes)** obtenu par fusion des fichiers I et III il ne contient que peu d'informations : les effectifs, les chiffres d'affaires, les achats et les stocks comme dans le fichier I. Il est très adaptable à l'analyse des distributions pour les variables effectifs ou chiffre d'affaires dans des typologies taille, secteur, lieu géographique ou forme juridique. Disponible en octobre de l'année n + 2 pour les années impaires.

V : **fichier d'exploitation horizontale des EAE** réunit les informations qui sont communes aux cinq enquêtes annuelles : c'est-à-dire les facteurs de production de l'entreprise et ses branches d'entreprise (effectifs et ventes). Les délais sont variables suivant les services enquêteurs.

VI et VII : Un travail de détections d'absences et de divergences de codes ou de montants permet sur le champ des «20 salariés et + » d'opérer les corrections adéquates. L'usage des rapports des conseils d'administration pour les unités de 500 salariés et plus, ainsi que les bilans fournis par l'INPI permet de conforter cette opération.

On dispose alors de deux fichiers VI et VII, respectivement de même configuration que III et V, mais pour lesquels toutes les unités de «20 salariés et plus» ont été analysées et classées. Ces deux fichiers sont disponibles au 1er trimestre de l'année n + 3.

VIII - **fichier «fusion totale»** sur les unités de 20 salariés et plus. Contient, en plus des informations du fichier III les niveaux branches d'entreprises qui sont tirées des EAE. Disponible au 2ème ou 3ème trimestre de l'année n + 3.

Un système évolutif

Les grandes étapes de la constitution du système sont désormais fixées ; dans ce cadre, SUSE continuera à évoluer dans les voies suivantes :

– sur le plan des fichiers fiscaux, la réforme du régime fiscal du «simplifié» prévue pour l'exercice 1977 conduira à traiter les unités au réel simplifié comme les forfaitaires. En outre, l'obtention du fichier informatique des bénéfices non commerciaux devrait permettre de disposer d'un fichier IV plus complet.

– les EAE verront sur l'exercice 1977 leur homogénéité s'agrandir. Une meilleure délimitation des frontières, et la réalisation de l'enquête annuelle d'entreprises dans les services sont des progrès considérables. A terme, l'objectif poursuivi est d'enquêter toutes les entreprises (à l'exclusion encore des exploitations agricoles et des services non marchands).
Les délais des EAE devraient également notablement se raccourcir.

– la possibilité de passer du statistique au dynamique est envisagée actuellement pour l'analyse des données de SUSE. En outre la création d'un fichier historique sur les «groupes» (sur la base des études faites en 1972 et 1974) permettra de joindre à l'approche dynamique la prise en compte d'un méso-agent dont l'existence ne laisse plus indifférent le statisticien d'entreprises.

– la prise en compte dans le système d'autres sources — DAS, enquête structure des emplois, fichier des investissements étrangers, CA3,. . . ne pose pas de problèmes de principes dans SUSE, mais un choix se posera au niveau de l'entrée de ce (ces) fichiers dans le système. La mise en œuvre systématique n'est pas prévue dans des délais brefs mais des expériences particulières sont et seront tentées.

– La Section SUSE effectue également des travaux d'études statistiques descriptives sur le monde des entreprises et développe une diffusion ponctuelle à la demande soit pour des études soit pour la préparation de réformes administratives.

Tel est SUSE. Sa principale qualité est d'être beaucoup plus une synthèse qu'un simple assemblage d'informations et ainsi il constitue un ensemble vivant suffisamment puissant pour être d'un usage commode tant pour les élaborations de synthèses macroéconomiques que pour les analyses microéconomiques.

Renaud BROCARD
Division Études des Entreprises
Département Entreprises
INSEE

Les comptes nationaux du COMMERCE

Les comptes commerciaux de la Nation sont une application de la technique comptable à la connaissance du commerce. Ils constituent un essai de mise en cohérence de l'ensemble de l'information statistique disponible dans des cadres de comptabilité macroéconomique particulièrement adaptés à l'étude de l'activité et des comportements du commerce et des commerçants.

Ils fournissent annuellement les informations globales les plus significatives sur la marche du commerce, ils permettent l'analyse des différents circuits de circulation des biens à travers les canaux de distribution, ils assurent la cohérence des diagnostics conjoncturels ou des prévisions à moyen ou long terme relatifs à l'activité commerciale.

Ces comptes ont été élaborés sous l'égide de la *Commission des comptes commerciaux de la Nation* créée par un décret du 8 février 1968, et qui a pour objet «de déterminer, dans le cadre des comptes de la Nation la valeur ajoutée par le commerce à la production nationale, et d'en analyser les éléments constitutifs».

Cette commission est actuellement composée de 25 personnalités appartenant aux milieux professionnels du commerce, à l'Université et à l'Administration. Son président est le Ministre de l'Économie des Finances, son vice-président, le professeur MERIGOT de l'Université de Bordeaux.

La Commission des Comptes Commerciaux de la Nation se réunit au moins une fois par an pour examiner et critiquer un rapport qui décrit l'évolution du commerce et de l'activité commerciale durant l'année écoulée, sous ses divers aspects, conjoncturels, structurels et comptables.

Les travaux qui lui sont soumis et auxquels elle donne son impulsion, relèvent des quatre thèmes suivants :

- détermination des circuits et des coûts de commercialisation ;
- passage de la connaissance des produits commercialisés à celle des chiffres d'affaires des secteurs commerciaux (étude des parts de marché) ;
- établissement de comptes macroéconomiques pour le commerce ;
- étude de l'appareil commercial, de la population active et de l'investissement du commerce.

I - ÉTUDE DES CIRCUITS ET DES COUTS DE COMMERCIALISATION

Ces travaux ont pour but de déterminer, pour chaque produit ou groupe de produits considéré, les filières d'acheminement existant entre la production et la consommation finale ou ou intermédiaire, et de mesurer les marges commerciales prélevées, pour prix des fonctions exercées, par les différents canaux de distribution qui composent ces filières.

Ils aboutissent à l'établissement de diagrammes d'acheminement des produits et à l'évaluation des marges commerciales dont le total, écart entre la valeur des produits aux deux stades de la production et de la commercialisation, n'est autre que le coût (ou le prix) de la distribution. Les marges, établies par produit, figurent comme élément d'équilibre des ressources et des emplois des biens et des services dans les tableaux d'échanges inter-industriels.

II - PASSAGES «PRODUITS-SECTEURS»

Ces tableaux analysent les ventes des différents produits ou groupes de produits selon les secteurs qui les distribuent. D'une part, ils donnent la répartition des ventes totales du produit entre les différents secteurs et permettent ainsi de répondre à la question «Quels sont les secteurs qui distribuent tel produit et pour quelle valeur ? ». Ils analysent, d'autre part, le chiffre d'affaires commercial d'un secteur donné et répondent à ces autres questions : Quels sont les produits vendus par tel secteur et pour quelle valeur ? Quel est le chiffre d'affaires total de ce secteur ?

Ces tableaux exigent la mise en cohérence de trois catégories d'informations statistiques :

- celles relatives aux quantités et aux valeurs des produits utilisés sur le territoire français et distribués par le commerce de détail (essentiellement, statistiques de consommation) ;
- celles relatives aux chiffres d'affaires globaux réalisés par les différents secteurs commerciaux (statistiques fiscales ou professionnelles, recensement de la distribution, enquêtes annuelles d'entreprises) ;
- enfin, celles relatives aux canaux de distribution des différents produits et qui proviennent, soit des ménages (questions posées sur les lieux d'achat lors des enquêtes sur les budgets familiaux), soit des entreprises commerciales (questions posées sur la composition de leur chiffres d'affaires lors des recensements de la distribution ou des enquêtes annuelles auprès des entreprises commerciales). On pourrait également envisager de poser aux entreprises de production, des questions sur leurs diverses clientèles et les circuits d'acheminement de leurs produits au sortir de leurs entrepots.

III - COMPTES ÉCONOMIQUES DES SECTEURS COMMERCIAUX

Ces comptes, qui s'appuient d'une part sur les travaux précédemment décrits, d'autre part sur l'exploitation des statistiques fiscales et des enquêtes annuelles d'entreprises, résultent de l'application à des secteurs commerciaux homogènes, c'est-à-dire composés d'entreprises qui présentent des caractères communs, des principes et des méthodes de la comptabilité nationale. Ils ont pour objet l'étude de l'activité et du comportement économique de ces secteurs et la mise en évidence des résultats obtenus : valeur ajoutée, revenus d'exploitation, épargne, etc. . .

1 – De tels comptes ont tout d'abord été construits pour le *commerce de détail*, dont on pouvait évaluer, grâce aux tableaux de passage «produits-secteurs», les chiffres d'affaires de manière assez sûre.

On a pu distinguer huit secteurs, trois pour le commerce concentré et cinq pour le commerce non concentré. De nouveaux regroupements seront introduits dès que les sources statistiques seront systématiquement exploitées dans la nouvelle «Nomenclature des Activités et des Produits» en vigueur depuis le 1er Janvier 1974. On distinguera alors :

– le commerce de détail d'alimentation générale et de grande surface
– le commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
– le commerce de détail non alimentaire non spécialisé
– le commerce de détail non alimentaire spécialisé

avec quelques subdivisions à l'intérieur de ces groupes.

Les comptes du *commerce de gros* sont de fabrication beaucoup plus récente. Ils permettent de distinguer 3 secteurs : commerce de gros alimentaire, non alimentaire et inter-industriel.

2 – Les comptes établis sont des comptes de production et d'exploitation. Les premiers font tout d'abord apparaître la valeur de la *«production»* du commerce comme terme de l'égalité suivante :

Production du commerce = Marges commerciales brutes + Services divers = Chiffres d'affaires + variation des stocks – Achats pour la revente

et ensuite la *«valeur ajoutée»* par le secteur commercial :

Valeur ajoutée = Production – Consommation intermédiaire

Le compte d'exploitation met en évidence la formation du Revenu Brut d'Exploitation.

Revenu Brut d'Exploitation = Valeur ajoutée brute - Charges d'exploitation (charges salariales, fiscales, intérêts, frais d'assurance, etc...)

IV - TRAVAUX DIVERS

1 – La Commission des Comptes Commerciaux de la Nation apporte le plus grand intérêt à l'étude de l'appareil commercial, ou ensemble des entreprises et des établissements ayant pour objet principal une activité d'achat-revente de produits en l'état. A partir des sources disponibles, principalement le répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE et les statistiques fiscales, il est procédé à des exploitations destinées à présenter les principales structures de cet appareil (répartition des unités par activités, par taille, par région, par catégories urbaines-rurales) et à l'évolution de ces structures notamment par les statistiques des créations et des radiations, ou par des comparaisons de deux états successifs des fichiers.

2 – L'étude de la population active employée par le commerce est également entreprise à partir de l'ensemble des sources disponibles : recensements démographiques et enquêtes auprès des ménages sur l'emploi, recensement des déclarations de salaires, etc.

3 – Enfin, il est procédé à un rassemblement, encore partiel, des données disponibles sur le commerce dans les autres pays et à une ébauche de comparaisons internationales.

Ainsi les comptes commerciaux de la Nation offrent une synthèse de l'ensemble des informations statistiques qui existent sur le commerce. Parce que l'objectif de ces comptes est d'être le plus exhaustifs possibles, ils constituent un appel à la découverte à la production de statistiques plus nombreuses et plus sûres.

Jean ALBERT
Chef du Service des activités tertiaires
Département Entreprises
INSEE

Sources documentaires :

1 – Étude des circuits et des coûts de commercialisation :

· «Circuits de distribution et marges commerciales» - vol. à rectangle ronéo INSEE : Tome I paru en 1976 sur les produits agricoles et alimentaires ; Tome II en cours de publication sur les produits non alimentaires.

2 – Passages «Produits-Secteurs» :

. Rapports de la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, Collections de l'INSEE - Série C, n° 12, 21, 28, 46, 50
. «Les chiffres d'affaires du commerce de détail de 1962 à 1973» par G. STEHLE, Collections de l'INSEE, vol. E 33.

3 – Comptes économiques des secteurs commerciaux :

. Dernière Série parue : Collections de l'INSEE vol C 50, Septembre 1976 (Les comptes du commerce de gros y apparaissent pour la première fois). Le prochain volume portera sur l'année 1976 et paraîtra en Septembre 1977.

4 – Travaux divers :

La présentation de ces travaux est généralement incorporé aux rapports soumis à la Commission, publiés dans les volumes C.12, 21, 28, 46, 50 des Collections de l'INSEE.

Nouvelles affectations

A L'INSEE

		Date d'effet
M. M. BOEDA	Chef de la cellule «Rapport sur les comptes de la Nation» - Direction des Synthèses économiques - en remplacement de M. VIGNON	1er mai 1977
M. B. BOSSCHAERT	Responsable du service des Études - Directeur régionale de Bordeaux - en remplacement de M. PINOT PERIGORD de VILLECHENON	16 juin 1977
M. J.L. ESCHAUZIER	Directeur de l'Observatoire économique d'Aquitaine - en remplacement de Mme ARTIGUEBIELLE	1er mai 1977
M. M. EURIAT	Chef de la division «Logiciels» - Département de la Production (dont la réorganisation a été présentée dans le Courrier des Statistiques n° 2)	1er mars 1977
Mme L. LORI	Chef du Service inter-régional Antilles - Guyane – en remplacement de M. AUBOUIN	1er juillet 1977
M. J. MAYER	Chargé de mission auprès du Directeur Général	16 mai 1977
M. P. MICHAUD	Chef de la division «Publications» - Département de la Diffusion	1er mai 1977

DANS D'AUTRES INSTANCES

Mme H. FAUCHEUX	Direction générale des Relations avec le Public - Ministère de l'Économie et des Finances	4 juillet 1977

Activités du deuxième trimestre

Au cours du 2ème trimestre 1977 se sont tenues cinq réunions du Conseil national de la statistique, dont la réunion plénière le 17 juin.

Réunion plénière du Conseil

Le rapport présenté par l'administration à cette occasion comportait deux chapitres ; l'un était consacré au compte rendu d'activité des services statistiques pour 1976 et 1977, l'autre à l'harmonisation internationale des statistiques.

Dans sa présentation du *compte rendu d'activité*, M. MALINVAUD a rappelé les travaux les plus importants menés en 1976 ou en cours actuellement. Dans l'ensemble, les opérations prévues ont été exécutées de façon tout à fait satisfaisante. Il faut cependant noter des retards dans le programme d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Ces retards devraient être rattrapés en 1978.

Des efforts importants ont été consacrés à la réduction des délais de sortie des résultats d'enquêtes. Des problèmes subsistent encore, notamment dans l'exploitation du recensement de 1975.

D'autre part, M. MALINVAUD a indiqué que le problème du secret statistique va de nouveau être examiné. En effet, l'INSEE avait confié au Bureau d'information et de prévision économiques la mission d'étudier les possibilités d'assouplissement des règles du secret sur les statistiques d'entreprises. En s'appuyant sur le rapport du BIPE, l'INSEE proposera au Conseil des solutions à objectif limité mais susceptibles de résoudre certains problèmes d'information, tout en restant dans le cadre de la loi de 1951.

Des travaux présentant certaines difficultés méthodologiques ont été engagés pour satisfaire les besoins exprimés par les groupes de travail sur les hauts et les bas revenus, sur les informations détenues par les organisations de sécurité sociale, et sur les conditions de travail. Le point sur ces travaux sera fait au cours de prochaines réunions.

M. MALINVAUD a souligné le fait que le programme prévu a été respecté dans une large mesure malgré les difficultés dues aux restrictions budgétaires actuelles.

Dans le débat qui a suivi cet exposé, le Conseil national du patronat français a exprimé les craintes qu'il a de voir disparaître de nombreuses informations actuellement disponibles, du fait de la réforme des enquêtes de branches.

Il semble aux représentants du CNPF qu'il serait possible d'intégrer, dans le système mis en place par l'administration, certaines enquêtes effectuées de façon satisfaisante par les syndicats professionnels.

M. MALINVAUD indique que le niveau de détail prévu dans le nouveau système sera, dans l'ensemble, comparable à celui des enquêtes actuelles. L'allègement de certaines enquêtes permettra d'améliorer la qualité et la rapidité d'exploitation de ces enquêtes. La couverture de l'ensemble du champ et l'homogénéité des questionnaires enrichira considérablement l'information en permettant des totalisations et des rapprochements qui ne sont pas possibles actuellement.

Par ailleurs il semble que trop peu d'efforts soient consacrés aux entreprises de moins de 10 salariés. En ce qui concerne le commerce, il est regrettable que la mise à jour du répertoire SIRENE ne soit pas prévue avant 1981.

Enfin, le Conseil tient à manifester, dans un avis, son inquiétude devant la réduction du programme des enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

Avis du Conseil National de la Statistique :
«Le Conseil National de la Statistique, tout en ayant pris note des projets exposés par l'INSEE pour 1977 et 1978, réaffirme, à la suite de la Formation «Démographie, conditions de vie» (dans sa motion du 4 novembre 1976), son souci que soit assuré un développement sensible des enquêtes sur les conditions de vie des ménages».

Présentant le deuxième point de l'ordre du jour, M. MALINVAUD situe *les travaux internationaux* dans les activités des services statistiques et souligne leur importance croissante depuis la guerre.

Les procédures de concertation des différentes organisations sont comparables mais certaines décisions prises dans le cadre communautaire sont nettement plus contraignantes pour les pays.

L'harmonisation porte en premier lieu sur les concepts et les nomenclatures, elle s'étend souvent aux méthodes de collecte et de traitement des statistiques.

Les résultats de ces efforts sont très variables selon les domaines, l'importance des travaux d'harmonisation étant surtout fonction de l'acuité des besoins de comparaisons internationales.

Parmi les remarques formulées sur ce dossier, il faut surtout noter que l'harmonisation des données sur les revenus, sur la sécurité sociale et sur les statistiques sociales en général paraît insuffisante. D'autre part, les utilisateurs souhaiteraient avoir des indications précises sur la comparabilité véritable des données. Sur ces deux points, il faut s'en remettre aux organisations internationales elles mêmes. Ces remarques leur seront transmises.

Réunion sur l'indice des prix de détail – 26 Avril 1977

Cette réunion, présidée par M. MALINVAUD, portait sur trois questions concernant la technique de calcul de l'indice et les tests de comparaison avec d'autres sources.

1 – Le calcul des pondérations de l'indice repose essentiellement sur les comptes nationaux et les enquêtes de consommation. Or, le changement de base des comptes, intervenu l'an dernier, a été marqué par des modifications substantielles des estimations de consommation et, d'autre part, les enquêtes sur les budgets familiaux sont interrompues depuis deux ans.

Des questions ont donc été posées sur la qualité des pondérations utilisées actuellement, surtout si l'on suppose que les consommations des ménages de référence de l'indice ont subi depuis deux ans des changements importants.

Il a été répondu que les données dont on dispose sur les revenus et sur certaines consommations ne font pas apparaître de bouleversements dans les structures de consommation des divers types de ménages. On peut donc penser que les approximations servant au calcul des pondérations n'introduisent pas d'erreurs importantes, ni surtout de biais systématiques. L'effet de la structure des pondérations sur l'évolution de l'indice est de toute façon assez faible, comme le montrent des calculs présentés à cette occasion.

2 – Des tests de cohérence ont été effectués entre les données de l'indice et des sources externes. Ces tests montrent que les différentes mesures de prix conduisent à des estimations d'évolution assez voisines.

La question du secret sur l'élaboration de l'indice est soulevée à ce propos. Il semble à certains participants que le maintien du secret n'a plus d'objet, une «politique de l'indice» n'étant plus à craindre. D'autre part, certains se demandent si le secret n'est pas levé pour la Direction générale de la concurrence et des prix, comme une note interne de cette direction pourrait le faire croire. M. MALINVAUD indique qu'il s'agit d'une interprétation erronée de cette note. Les données fournies par l'INSEE à la Direction de la concurrence et des prix ne sont rien d'autre que des résultats statistiques publiés ou accessibles à tous publics dans les observatoires économiques régionaux.

3 – Le traitement des produits frais dans l'indice présente une particularité qui est parfois critiquée : les évolutions sont «lissées» par le calcul d'une moyenne sur douze mois. Ainsi les mouvements conjoncturels sont éliminés et de plus, l'affectation de la moyenne mobile se fait en fin de période et non au milieu de la période de douze mois.

Les calculs et les graphiques présentés montrent que le lissage et cet écart de six mois dans l'affectation de la moyenne mobile n'introduisent pas de biais et que l'indice ainsi calculé reflète bien la tendance de fond de l'évolution des prix. Cependant l'un des participants considère que l'élimination des mouvements conjoncturels est gênante pour l'utilisation qui est faite de l'indice dans le débat social.

Formation «Système Productif» – Réunion du 10 mai 1977
Président : M. LESOURNE, Rapporteur : M. DUBOIS

L'ordre du jour de cette réunion comportait trois points : le projet d'enquête trimestrielle sur les commandes neuves de l'étranger, le programme d'études de l'INSEE sur les groupes d'entreprises, et le lancement éventuel d'une enquête spécifique sur les stocks.

- La direction des Relations économiques extérieures réalisera l'enquête sur les commandes étrangères ; cette enquête, légère (5 à 6 questions) sera effectuée trimestriellement auprès des exportateurs industriels. Une préenquête a permis de préciser la forme du questionnaire définitif. L'échantillon final comportera un millier d'entreprises dont les 150 plus gros exportateurs.

  La conception de l'enquête permet d'obtenir des informations sur le flux ainsi que sur le stock de commandes étrangères.

- Dans le cadre du programme statistique à moyen terme, le Conseil National de la Statistique avait, en 1976, retenu le développement de l'information sur les groupes. Une analyse expérimentale a donc été réalisée sur dix-huit groupes français en 1972 (1).

  Des limites sont apparues lors de cette étude :

  – restriction de l'étude au territoire français, ce qui gêne la compréhension de la logique de développement des groupes,

  – manque de définition légale du groupe,

  – difficultés de consolidation dues à un manque d'informations sur les flux internes au groupe. Il n'est possible d'effectuer des consolidations que sur des variables additives.

  Ainsi est apparue la nécessité de définir d'une manière plus homogène et plus exhaustive l'objet statistique «groupe». Les travaux engagés portent maintenant sur la constitution d'une base de données sur les groupes en 1974, afin d'établir une image plus complète de l'activité des groupes en France. Ce programme d'études a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants à la réunion. A cette occasion, le problème du secret statistique a été abordé ; plusieurs participants ont souhaité que le CNS se préoccupe de cette question. Au cours de la réunion plénière, qui s'est tenue le 17 juin, M. MALINVAUD a annoncé que ce problème serait débattu au cours d'une prochaine réunion de la formation «système productif».

(1) Les résultats de cette analyse ont été publiés dans le n° 87 d'*Économie et statistique* de mars 1977.

• La connaissance insuffisante que l'on a des stocks de l'industrie et du commerce est une lacune importante du système statistique sur les entreprises, dont l'effet est particulièrement grave en période de crise économique. Dans le but de combler cette lacune, l'INSEE étudie la possibilité de lancer une enquête trimestrielle sur les stocks de l'industrie et du commerce. Une des principales difficultés rencontrées tient à ce que les méthodes de valorisation des stocks sont variables selon les entreprises. La réalisation d'une enquête préalable sur les méthodes comptables utilisées permettra de constituer un échantillon où la diversité de ces méthodes serait réduite. De plus, afin de ne pas trop alourdir la charge des entreprises, on recherchera de préférence celles dont la comptabilité est informatisée. Si elle est réalisée, cette enquête sera rapidement exploitée ; ses résultats seraient disponibles dans un déali de deux mois et demi après la fin du trimestre. Outre son intérêt conjoncturel important, elle permettrait une nette amélioration des comptes nationaux trimestriels et annuels.

Formation «Emploi - Revenus» – Réunion du 7 juin 1977
Président : M. SELLIER, Rapporteur : M. GRAIS.

L'ordre du jour comportait trois points : l'enquête sur les revenus fiscaux des ménages en 1975, les travaux du Centre d'étude des revenus et des coûts, l'emploi et les salaires dans la fonction publique.

1 - L'enquête sur les revenus fiscaux de 1975 est en cours. Elle est très voisine des enquêtes analogues faites dans le passé, mais comporte quelques adjonctions : questions sur la taxe d'habitation, sur la durée d'emploi correspondant aux revenus déclarés, sur les flux de patrimoine. En outre, l'échantillon d'exploitants agricoles est augmenté.

Du fait que les revenus déclarés sont souvent sous estimés et qu'ils le sont dans des proportions très variables selon le type de revenu, il est demandé que les résultats soient toujours ventilés selon la catégorie socio-professionnelle des ménages.

2 - Les travaux du CERC sont ensuite présentés par M. de MARCILLAC. Parmi les études en cours, c'est une enquête destinée à estimer les biais sur les revenus déclarés, qui a le plus retenu l'attention. L'ordre de grandeur des biais sera appréhendé par une comparaison des consommations de certains biens dans des ménages de salariés d'une part, de non salariés d'autre part. Les participants ont souligné la fragilité de l'hypothèse de base : uniformité de la liaison entre revenu et consommation pour divers types de ménages. Les correctifs prévus ne paraissent pas tout à fait suffisants.

3 - En ce qui concerne les effectifs et les salaires dans la fonction publique, M. LHUILLIER présente l'expérience menée en 1975 et 1976 pour exploiter les fichiers administratifs de paye, et ainsi éviter de faire des recensements des agents de l'État. Les résultats de cette expérience et les perspectives de développement du projet ne répondent pas entièrement aux besoins d'information des utilisateurs qui souhaiteraient connaître, notamment, les disparités de salaires à indice égal, entre les ministères, et les différences de traitement entre les agents de l'État et ceux des collectivités locales. Les participants ont cependant exprimé leur satisfaction de voir progresser la connaissance dans le domaine de la fonction publique.

Groupe «Coordination des statistiques régionales et locales» – Réunion du 16 juin 1977
Président : M. FOUCAUD, Rapporteur : M. CARRERE.

Afin de suivre la réalisation du «Programme statistique 1976-1980» en ce qui concerne les travaux régionaux, il a été décidé de tenir une première réunion d'information sur les programmes de travaux statistiques menés en région en 1977.

L'essentiel de la réunion était consacré aux enquêtes réalisées par les directions régionales de l'INSEE, les deux autres points traités étant les procédures de programmation des travaux de statistique agricole en matière régionale et locale d'une part, une présentation du «Répertoire géographique urbain» (RGU) d'autre part.

Trois des enquêtes de directions régionales de l'INSEE ont fait l'objet d'exposés plus détaillés : «implantations sur les zones industrielles en Bourgogne (DR de DIJON), «liaisons industrielles dans la région Rhône-Alpes» (DR de LYON), «insertion des travailleurs étrangers en Lorraine (DR de NANCY).

Le groupe a demandé à être informé aussi des enquêtes nationales comportant l'exploitation de résultats régionaux, notamment sur les ménages, l'emploi, les revenus. Il souhaite d'autre part, que les orientations en matière de travaux régionaux soient connues assez tôt pour que ses membres puissent éventuellement faire valoir les demandes des organismes qu'ils représentent : questions ou dépouillements spécifiques, besoins particuliers d'information statistique ; cette procédure ne remettrait pas en cause le principe que les régions ont la pleine initiative de leurs travaux ; le groupe ne voulant pas du tout proposer l'élaboration centrale d'un programme.

Pour satisfaire ces vœux, la décision a été prise d'organiser, avant la fin de 1977, une nouvelle réunion au cours de laquelle seront présentées les orientations de travaux de statistique régionale pour 1978. L'ordre du jour comportera également deux points non traités dans cette séance : l'implantation des services statistiques régionaux de l'équipement, de la santé, de l'éducation et la présentation de ZOE-SIECLE. Enfin, de nouveaux efforts seront faits pour une concertation plus complète entre les différentes instances locales intéressées par les statistiques régionales et pour améliorer la coordination entre travaux menés à l'échelon national et travaux menés à l'échelon régional d'une part, et entre travaux similaires menés au niveau régional par plusieurs régions d'autre part.

Claude WAGNER
Secrétaire Général adjoint du CNS
INSEE

... Sur le TRAVAIL TEMPORAIRE

Il n'existait jusqu'à ces dernières années aucune statistique d'ensemble permettant d'évaluer l'ampleur du phénomène du travail temporaire, ni d'en préciser les principales caractéristiques. Quelques données fragmentaires ou imprécises permettaient seulement d'en constater le développement au cours des dix dernières années.

La parution des décrets d'application de la loi du 3 janvier 1972 a permis au ministère du Travail de mettre sur pied un système d'information sur le travail intérimaire dont la source est constituée par les déclarations règlementaires que doivent fournir les entreprises de travail temporaire à l'Inspection du travail. En effet, la loi de 1972 a prévu, entre autres mesures, les dispositions suivantes :

— les entreprises de travail temporaire ne peuvent exercer d'autre activité que la mise à disposition provisoire, auprès des utilisateurs, de salariés qu'elles embauchent et rémunèrent ;

— les entrepreneurs de travail temporaire doivent se déclarer auprès de l'Inspection du travail ; ils doivent en outre signaler tout déplacement de leur siège social, toute ouverture de succursale ou cessation d'activité ;

— les chefs d'établissements de travail temporaire doivent adresser mensuellement à l'Inspection du travail un relevé des contrats qu'ils ont conclu avec les utilisateurs de personnel intérimaire.

Les doubles de ces déclarations sont centralisés à la division de la Statistique du ministère du Travail qui les utilise à des fins statistiques.

Les informations ainsi recueillies permettent d'obtenir deux types de résultats :

— d'une part des données globales concernant la branche d'activité «travail temporaire» : nombre d'entreprises, nombre de contrats conclus mensuellement avec les utilisateurs de personnel intérimaire, nombre de semaines de travail correspondantes, effectif moyen quotidien des intérimaires en mission ;

— d'autre part des données plus détaillées permettant de répondre aux questions : quelles sont les branches utilisatrices de personnel intérimaire ? Quels emplois occupent les intérimaires lors de leurs missions ? Quelle est la durée prévue des missions lors de la conclusion des contrats ?

Fichier des établissements de travail temporaire

Les déclarations effectuées par les entrepreneurs de travail temporaire à l'occasion des principaux mouvements affectant l'entreprise, sont utilisées pour la tenue d'un fichier des établissements de travail temporaire.

Par rapport au fichier SIRENE, ce fichier présente l'avantage de ne comporter aucun risque d'erreur quant à l'identification de la nature «travail temporaire» de l'activité exercée.

Exploitation des relevés mensuels des contrats conclus avec les utilisateurs

Il n'était guère possible d'envisager une exploitation mensuelle exhaustive et détaillée des relevés transmis par l'Inspection du travail en raison de la masse des informations à traiter (plus d'un million de contrats dans l'année en période de basse conjoncture) et de leur mauvaise qualité (les caractéristiques des contrats sont souvent incomplètes).

Afin de pouvoir retirer le maximum d'informations des documents dont on disposait, sans toutefois mettre en œuvre des moyens trop lourds, deux méthodes complémentaires d'investigation ont été utilisées : d'une part un décompte global du nombre de contrats conclus tous les mois, d'autre part une exploitation par sondage portant sur environ un vingtième des contrats.

1 - Évaluation du volume d'activité des entreprises de travail temporaire

- Le décompte mensuel rapide, opéré *manuellement*, du nombre total des contrats énumérés (1) pour l'ensemble des relevés reçus, permet d'obtenir un indicateur de l'activité des entreprises de travail temporaire : on calcule le nombre moyen de contrats conclus par établissement pour éliminer l'effet dû aux variations du nombre des relevés reçus. La statistique concernant le mois n est disponible dans le courant du mois n + 3.

- Par ailleurs, les évaluations ainsi obtenues complètent les résultats provenant de l'exploitation par sondage qui eux, ne donnent que des répartitions en pourcentage.

2 - Étude détaillée d'un échantillon de contrats

L'exploitation est effectuée à cadence trimestrielle. L'unité statistique étudiée est le contrat ; l'échantillon des contrats servant de base à l'exploitation est obtenu par un sondage à deux degrés :

— tirage d'un échantillon *permanent* d'établissements de travail temporaire ;

— tirage, pour chaque unité primaire, d'un échantillon des contrats conclus au cours du trimestre écoulé.

(1) Lorsqu'un contrat porte sur plusieurs salariés, on compte autant de contrats que de salariés.

- *Tirage de l'échantillon primaire*

La base de sondage était constituée par le fichier des établissements de travail temporaire mis à jour au 30 juin 1974 ; avant le tirage, le fichier a été enrichi d'une information provenant des relevés mensuels, à savoir le nombre de contrats réalisés en juin 1974, et stratifié selon ce critère.

Quatre states seulement ont été retenues. Au total, un établissement sur six appartient à l'échantillon. La répartition de l'échantillon entre les strates est approximativement proportionnelle à la répartition des contrats réalisés par l'ensemble des établissements (les plus importants d'entre eux étant en fait tous retenus).

- *Tirage des contrats*

Pour chaque établissement échantillon d'une même strate, le taux de sondage dans les contrats réalisés au cours du trimestre est constant et tel que le taux de sondage final f = f1 x f2 soit égal à 1/20 (tirage systématique). Au total, l'exploitation porte chaque trimestre sur un nombre moyen de 11 000 contrats.

- *Les résultats obtenus*

On obtient ainsi, chaque trimestre, des données en structure sur le flux des contrats conclus au cours de la période, les critères de répartition étant l'activité économique des utilisateurs, la nature des emplois proposés et la durée prévue des missions.

Par ailleurs, la durée moyenne prévue pour les missions (estimée par ce sondage) permet d'évaluer, à partir des résultats provenant du comptage des contrats, d'une part le nombre de semaines-travail conclues pour un trimestre donné, d'autre part, sur l'année, l'effectif moyen quotidien des intérimaires en mission.

Actuellement, seuls sont disponibles les résultats concernant l'année 1975 (2). Les résultats relatifs au premier semestre 1976 paraîtront en ronéo en juillet.

Ainsi, malgré les limites qu'impose une méthode de sondage aboutissant à un échantillon assez réduit, les données obtenues permettent désormais de cerner les caractéristiques du phénomène «travail temporaire», du moins sous son aspect emploi, et d'en suivre l'évolution dans le temps.

Simone BANGOURA
Division de la Statistique
Ministère du Travail

(2) A paraître dans le supplément au Bulletin mensuel de statistique du ministère du Travail d'août 1977.

Une action conjointe du secrétariat d'état au tourisme et de l'INSEE

La statistique de fréquentation hôtelière

L'activité hôtelière est simultanément une activité de production, de consommation, intermédiaire ou finale, et d'exportation ; elle est le fait d'un secteur artisanal, mais aussi celui d'entreprises importantes et même de sociétés de type multinational ; selon les cas, elle est permanente ou saisonnière. Homogène, elle n'en secrète pas moins des «produits» totalement différents selon le lieu et l'environnement où elle s'exerce. Enfin l'expérience semble montrer qu'elle est un bon indicateur de l'activité touristique en général, mais aussi de la conjoncture économique d'ensemble à laquelle elle est très sensible.

Toutes ces particularités rendent nécessaires une observation statistique continue, rapide et bien distribuée selon la catégorie d'établissement et la localisation des unités.

Est-ce facile ?

Le champ présente certes des limites assez floues ; il comprend par exemple les hotels garnis loués au mois, aussi bien que les meublés d'appoint auxquels les hôteliers s'adressent en période de pointe ; mais on parvient tout de même assez bien à le délimiter. Le phénomène à observer est simple et uniforme : nombre de clients, nombre de nuitées selon le pays de résidence habituel (ou à défaut selon la nationalité des voyageurs). La difficulté n'est pas technique mais psychologique. Elle réside dans la réticence du milieu professionnel ou plus précisément, du secteur artisanal de ce milieu, à se prêter à l'investigation statistique. Lorsqu'on connaît les problèmes que pose la collecte auprès des petits commerçants, on peut se demander si une enquête mensuelle aboutissant à des résultats crédibles n'est pas une gageure lorsqu'elle s'adresse à la population des hôteliers modestes pour leur demander non pas des impressions sur la conjoncture, mais bel et bien des chiffres en valeur absolue, provenant de comptages détaillés. Un petit historique permettra d'apprécier la réalité et l'ampleur de ces difficultés.

Les expériences antérieures

Le 10 mars 1939 paraît un décret instituant un état mensuel sur lequel doivent être inscrites, jour par jour, les arrivées et les nuitées des clients par nationalité. Cet état est en principe remis à l'autorité municipale qui le transmet à la direction de la Statistique générale.

Ce dispositif est inapplicable, et après la guerre, il est relégué au second plan. En 1954 sa mise en place est de nouveau tentée. Une simplification apparente consiste à ne demander que les récapitulations mensuelles (au lieu des chiffres journaliers).

Les états mensuels seront remis au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui se chargera de les transmettre à l'administration centrale. Les hôteliers reçoivent toutes instructions par une circulaire du 1er janvier 1954 qui sera confirmée par un arrêté qui paraît 5 ans plus tard, le 31 décembre 1958.

Cette procédure nouvelle est indépendante de l'établissement systématique et obligatoire des fiches de police par les clients.

La qualité de l'enquête est gravement compromise par la mise en place de cette nouvelle procédure. Son fonctionnement a cependant constitué l'essentiel de l'activité statistique permanente du Commissariat général au Tourisme jusqu'en 1972. Ainsi l'administration fournit-elle mois par mois pour chaque commune équipée en hôtels, le nombre de voyageurs et leur durée de séjour, ceci par nationalité importante.

Précisions tout de même que seule l'hôtellerie homologuée «tourisme» était concernée. Celle-ci représentait le tiers du nombre d'établissements et la moitié de la capacité totale.

Les résultats de l'enquête n'étaient pas satisfaisants, mais la série avait le mérite d'exister. Et il est vrai que si elle signifiait peu de chose en valeur absolue, elle pouvait être malgré tout un bon indicateur d'évolution. Elle permettait de plus de comparer la clientèle par pays de provenance, car il n'y avait pas de raison pour qu'une nationalité soit plus sous-estimée qu'une autre. Tant bien que mal, prudemment, on «majorait», ou bien on s'en tenait à des indices. En 1970, puis en 1972 les études du CERC sur l'hôtellerie ont révélé l'importance des sous-déclarations : celles-ci étaient évaluées en moyenne à 50 % du total. Ce chiffre masquait en outre une diversité de situations ; lorsqu'on tentait des examens de vraisemblance pour certaines catégories d'hôtel et pour certains départements, on arrivait à des constats terrifiants. Ce n'était plus par deux qu'il fallait majorer les résultats, mais par 3, par 4 . . . par 5.

Les utilisateurs n'en étaient pas moins fermement attachés à leurs séries habituelles, à tel point qu'une circulaire visant à en réduire le service provoquait un tollé général de toutes les provinces et jettait les professionnels dans la conternation !

1974 voit la suppression des fiches de police (pour les Français seulement). Les hôteliers qui souhaitaient conserver ce système, associent états statistiques mensuels et fiches de police (alors que ceux-ci n'ont entre eux qu'un lien très lâche) et expriment leur mécontentement en fournissant de moins en moins de données. Le département des statistiques décida alors de modifier son système de collecte.

Un nouveau climat souhaité

Il restait à mettre en place un dispositif rénové capable de secréter une nouvelle génération de données.

Pour cela, il était indispensable de tenter une transformation du climat dans lequel se faisait cette collecte, et remplacer la contrainte par le dialogue. A cet effet, on a adopté les dispositions suivantes :

– suppression de l'intervention de la police et de la gendarmerie pour le recueil des déclarations mensuelles ;

– régionalisation de l'enquête ;

– participation au lancement et à l'animation de l'opération, d'interlocuteurs régionaux avec lesquels les hôteliers sont en relation de confiance : délégués régionaux du secrétariat d'Etat au Tourisme (chargés principalement de la promotion touristique de la région), assistants techniques en hôtellerie de la chambre de commerce régionale ;

– plaidoyer auprès des représentants de la profession grâce à des correspondances et des entretiens ;

– suppression de l'obligation de réponse pour les établissements classés en 1 ou 2 étoiles (rappelons que seuls les établissements classés entrent dans le champ de cette enquête) ;

– en cours d'enquête, appels par téléphone pour appuyer les relances par correspondance ;

– possibilité pour les hôteliers de fournir leur réponse par téléphone ;

– envoi des résultats de l'enquête aux gérants d'hôtel ;

– dans une première phase, suppression de la statistique portant sur les clients français de manière à alléger le travail des assujettis et à les persuader que l'enquête ne constitue pas un contrôle de leur activité.

Les premiers essais ont été lancés en 1975 en faisant appel aux seuls responsables régionaux du tourisme. Mais bien vite, on s'est rendu compte qu'ils étaient peu disponibles et ne se sentaient pas à l'aise dans le travail de collecte statistique. Ils n'avaient pas non plus à leur disposition du personnel bien formé.

Aussi, l'assistance technique et les moyens logistiques de l'INSEE se sont-ils révélés indispensables pour que l'enquête puisse réellement démarrer en 1976 dans les régions où elle était prévue.

L'expérience semblait assez concluante au début de 1977 pour l'étendre à tout le territoire avant la fin de la saison d'été. La réalisation de l'enquête a été confiée aux directions régionales de l'INSEE dans vingt régions. En Ile de France, l'enquête sera menée par le Secrétariat d'État au Tourisme lui-même, et dans la région Midi-Pyrénées par la Chambre de commerce et d'industrie.

1977 sera encore une année expérimentale, au cours de laquelle seront testés des questionnaires de présentations différentes, mais de contenus comparables et totalisables à l'échelle nationale. Le secrétariat d'État au Tourisme utilise et préconise un formulaire mensuel donnant le nombre d'arrivées et de nuitées selon les pays de provenance énumérés sur une liste pré-établie. C'est en effet l'imprimé auquel les hôteliers sont accoutumés de longue date. Certaines régions estiment préférable un relevé journalier sur une fiche mensuelle prévue à cet effet. Ce procédé est utilisé dans plusieurs pays européens. Il a notamment l'avantage de distinguer la clientèle de semaine et celle des week-end. D'autre part, la liste des pays de résidence des touristes est simplifiée dans certaines régions.

Quel est – au moins pour la région parisienne – le bilan de l'expérience 1976 ? Après une période relativement laborieuse de persuasion et de mise en place, l'échantillon des petits hôteliers volontaires se stabilise et l'habitude se crée d'un contact somme toute courtois et personnel avec l'administration. Qu'en est-il de la qualité de l'information ? Il est encore un peu tôt pour se prononcer de manière certaines, mais plusieurs indices laissent espérer une réelle amélioration y compris dans les établissements de catégorie supérieure. Il faudra toutefois attendre la fin 1977, et disposer des données en provenance de toutes les régions pour procéder à une critique synthétique du dispositif.

Henri VIENNET
Chef de la division de la Statistique
Secrétariat d'État au Tourisme

L'INSEE et le ministère de l'Agriculture s'engagent dans la préparation du prochain RECENSEMENT GENERAL de l'AGRICULTURE

Le prochain recensement général de l'agriculture portera sur la campagne agricole de 1979 (1er novembre 1978 – 30 octobre 1979). Il sera réalisé entre septembre 1979 et mars 1980, et sera accompagné d'opérations annexes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de recensement mondial de l'agriculture pour 1980 préparé par les Nations unies – Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – et des recommandations présentées à cet effet par le groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles de la commission économique pour l'Europe en sa neuvième session tenue à GENEVE en novembre 1974.

Ne serait-ce qu'à ce premier titre, il constituera le nouveau maillon d'une chaîne d'opérations étroitement coordonnées au plan mondial depuis 1929 et dont la dernière date a été, pour la France, le recensement général de l'agriculture de 1970, réalisé sur la campagne agricole 1er novembre 1969 – 30 octobre 1970 (1).

Un règlement communautaire, dont le contenu sera très prochainement précisé par les experts réunis par l'Office statistique des communautés européennes, en étroite liaison avec les services de la Commission des Communautés (direction générale de l'Agriculture) garantira des conditions d'exécution aussi uniformes que possible de l'opération projetée dans les différents pays de la Communauté économique européenne.

Une continuité sera donc assurée, de la même façon, avec l'important programme d'investigation statistique communautaire réalisé depuis 1970 dans le domaine agricole (2).

Les objectifs du recensement

Opération coûteuse, mais absolument fondamentale pour la statistique agricole, qui ne dispose par ailleurs d'aucun autre moyen complet d'investigation, le recensement général de l'agriculture vise avant tout la satisfaction de deux objectifs principaux :

– la création (ou la mise à jour) d'une base de sondage constituée par la liste des exploitations agricoles et de leurs caractéristiques. Celle-ci est destinée à la réalisation d'enquêtes statistiques sur échantillon au cours de la prochaine période intercensitaire ;

– la fourniture aux utilisateurs – en premier lieu aux services du ministère de l'Agriculture – d'un ensemble de données riche et précis, réuni au moins une fois tous les dix ans et incluant notamment un important inventaire de données communales (utilisation du sol, cheptel, population active agricole, qui sont récapitulées ensuite à divers niveaux géographiques départementaux ou régionaux, complétées par des tableaux croisés significatifs à des niveaux géographiques fins (petite région agricole, par exemple) et des résultats originaux sur l'évolution des structures (concentration des exploitations ...).

Cette opération revêt en second lieu une importance primordiale pour toutes les applications qui impliquent une connaissance détaillée de la diversité géographique des faits agricoles, ainsi que pour l'établissement des mesures juridiques, économiques et sociales intéressant l'agriculture (politique des structures, connaissance des marchés et des productions, mesures sociales, ...) ou de l'aménagement de l'espace (plans d'aménagement rural, plans d'occupation des sols, équipements ruraux, ...).

---

(1) Quinze années plus tôt, le recensement de l'agriculture de 1955, ambitieux et d'une préparation trop hâtive, avait constitué pour notre pays, dans le même domaine, la seule opération d'envergure à caractère véritablement statistique, exécutée à l'aide de questionnaires individuels remplis directement auprès de chaque exploitation. Auparavant – et certains traits de l'opération projetée (caractère décennal, maintien d'opérations préliminaires en mairie, existence d'un «questionnaire communal», ...) s'inscrivent à cet égard dans une longue tradition nationale –, les informations détaillées sur l'agriculture française (utilisation des sols, nature du cheptel, productions, ...) étaient rassemblées, en principe tous les dix ans, par le moyen de questionnaires adressés aux mairies et remplis directement par celles-ci. Le premier recensement mondial de l'agriculture de 1929-1930 avait encore été réalisé en France selon cette méthode, bien adaptée initialement aux besoins, à l'économie agricole, au niveau d'instruction général et à la société rurale de la fin du XIXème siècle.

(2) L'exécution du recensement général de l'agriculture de 1970 avait été prescrite, au plan communautaire, par la directive 69/400/CEE du 28 octobre 1969. Le programme d'investigation statistique des Communautés européennes a, par ailleurs, été marqué par la réalisation d'une importante enquête par sondage (1/10 des exploitations agricoles) sur les structures agricoles (directive 75/108/CCE du 20 janvier 1975) réalisée sur la campagne 1er novembre 1974 – 30 octobre 1975.

Le recensement général de l'agriculture constitue également la seule voie d'approche adaptée pour répondre à certaines demandes prioritaires concernant des catégories d'exploitations peu nombreuses et difficiles à isoler a priori, ou pour garantir à certains dépouillements complexes une représentativité suffisante, que n'autoriserait pas une simple enquête par sondage (3).

En dernier lieu, le recensement général de l'agriculture ne se résume pas uniquement en la réalisation d'une enquête directe auprès des exploitants, mais tend à recouvrir un champ plus vaste concernant l'ensemble des domaines de l'agriculture au sens large et le monde rural :

- données communales et équipements communaux,
- données sur l'utilisation des matériels,
- données sur les alpages, les forêts.

A cet effet, la réalisation de cette enquête directe demeure donc inséparable de l'exécution d'opérations annexes (mise à jour du fichier communal d'exploitations, questionnaire communal, questionnaires complémentaires, ...), dont la prise en considération s'avère tout autant indispensable que l'enquête elle-même et constitue le seul moyen de parvenir à une confrontation entre divers ensembles d'informations liés à l'activité agricole, étroitement solidaires entre eux et obtenus de manière homogène et coordonnée.

Le dispositif mis en place

Le recensement général de l'agriculture relève de la responsabilité conjointe de l'INSEE et du ministère de l'Agriculture.

Au cours d'une réunion tenue le 22 février 1977 entre M. MALINVAUD, directeur général de l'Institut et de M. GIACOBBI, directeur général de l'Administration et du Financement du ministère de l'Agriculture, une procédure de travail a été arrêtée afin d'entamer dans les meilleurs délais possibles la préparation d'un nouveau décret, ainsi que la mise au point d'une esquisse technique et financière incluant à la fois le recensement proprement dit et ses opérations annexes.

La consultation des utilisateurs et notamment des organisations professionnelles agricoles sera organisée dans le cadre du Conseil national de la Statistique sous la forme d'un comité réunissant l'ensemble des intéressés.

Un comité de direction composé du directeur général de l'INSEE, du directeur général des Études et des Affaires générales au ministère de l'Agriculture, de divers représentants de l'INSEE et de représentants du service central des Enquêtes et Études statistiques du ministère de l'Agriculture (SCEES) suivra l'évolution des travaux. Ce comité de direction, présidé par le directeur général de l'INSEE sera assisté d'un groupe de travail technique et d'un groupe de travail budgétaire, composés de représentants de l'INSEE et du SCEES.

Outre son apport original en matière de conception générale et d'organisation du dernier recensement, l'INSEE doit contribuer à la réalisation de celui-ci en prenant à sa charge une très importante partie des traitements informatiques et de l'élaboration des tableaux de résultats sous la forme d'état mécanographiques ou de microfilms (4).

Cette organisation est sensiblement analogue à celle du recensement précédent.

Les principales étapes

Le calendrier de réalisation s'établirait comme suit :

– mise au point d'un avant-projet technique pour l'ensemble, essais de questionnaires	fin septembre 1977
– consultation des services, présentation de l'avant-projet devant le Conseil national de la statistique	septembre-octobre 1977
– synthèse des réponses	octobre-novembre 1977
– mise au point du questionnaire définitif	décembre 1977
– mise au point du programme des tableaux	janvier 1978
– parution du décret fixant les conditons de réalisation du recensement	février-mars 1978
– opérations de mise à jour en mairie (préparation, envoi des enquêteurs, préparation des listes d'exploitations)	juin 1978-juin 1979
– enquête sur le terrain	septembre 1979-mars 1980
– saisie, apurement, résultats préliminaires	novembre 1979-octobre 1980
– résultats définitifs	à partir du 1er trimestre 1981

Les nouveautés à prévoir

Compte tenu de la nécessité de poursuivre autant que possible le plus grand nombre de séries par rapport aux recensements précédents, la part d'innovation quant à la nature des données collectées au cours du futur recensement sera nécessairement limitée.

---

(3) En revanche, l'objectif d'un recensement général n'est pas de couvrir en détail les domaines où une enquête par sondage permettrait d'obtenir à moindre coût, de façon plus rapide et vraisemblablement à qualité meilleure, des données recueillies par la voie d'enquêteurs expérimentés.

(4) Le travail assuré par l'INSEE incluait, en particulier, la responsabilité de la saisie et l'apurement de la totalité des questionnaires collectés auprès des exploitants, puis la totalité des tabulations et traitements entrepris dans le cadre de la chaîne dite «du dépouillement lourd». Le ministère de l'Agriculture (centre de Traitement de l'information) avait, de son côté, assuré directement le succès d'une chaîne de dépouillement distincte dite «du dépouillement rapide», basée uniquement sur la prise en compte d'un nombre limité de données en vue de la publication de premiers résultats. Le dépouillement des opérations annexes (fichier communal, enquête contrôle, etc ...) a incombé également au ministère de l'Agriculture.

Ces dernières concerneront en premier lieu, comme en 1970, l'utilisation du sol, le cheptel, la population familiale, ainsi que le matériel d'équipement des exploitations.

De même, le champ du recensement précédent (défini par arrêté interministériel du 5 mai 1970) sera conservé.

En revanche, des réflexions actives sont actuellement menées au sein d'un groupe de travail conjoint INSEE-ministère de l'Agriculture pour préciser :

– les modalités de définition de différents sous-champs dans l'univers des exploitations (agriculture «professionnelle», exploitations marginales, agriculture à temps partiel, ...) ;

– les méthodes de mise à jour des listes d'exploitations dans les communes ;

– la mise au point du questionnaire et les modalités effectives de collecte (recours éventuel à un sondage pour une partie du champ, adoption possible de deux types de formulaires selon l'importance de l'exploitation, nouvelle présentation ou reformulation de certaines questions déjà posées en 1970, ...) ;

– le matériel informatique utilisé, la saisie et le contrôle des données.

En matière de collecte et de diffusion des résultats, un effort général de simplification sera apporté par rapport au dernier recensement, en vue de mieux centrer les investigations sur les points essentiels. Une part plus grande sera accordée, en revanche, à l'adoption de rubriques régionales, ainsi qu'à la recherche d'une meilleure cohérence entre les données socio-démographiques recueillies et celles en provenance des recensements généraux de la population.

Le volume des tableaux produits de manière centralisée sera sensiblement réduit par rapport à 1970, au profit d'un recours accru aux possibilités de traitements effectués «sur demande».

Sur le plan de l'organisation du dépouillement, l'une des innovations les plus intéressantes résidera en une décentralisation très poussée des opérations de saisie, de contrôle et de correction des informations collectées, ainsi que dans l'établissement progressif de résultats régionaux provisoires et définitifs au fur et à mesure de l'avancement des opérations de contrôle et d'apurement dans les régions.

Ainsi, sans compromettre aucunement la satisfaction des objectifs nationaux sur la totalité des informations traitées, des solutions efficaces pourront être apportées en vue de répondre, en de meilleures conditions de rapidité et vraisemblablement de coût, aux besoins exprimés au plan régional et local, qui constituent par eux-mêmes l'une des justifications importantes de la réalisation de l'opération projetée.

Alain FERRAGU
Adjoint au chef du service central des enquêtes et études statistiques
Ministère de l'Agriculture

La carte SCOLAIRE

I - Introduction

L'établissement d'une carte scolaire a pour but de permettre l'accès à l'enseignement de l'ensemble des enfants dans des conditions analogues, quelle que soit l'implantation du domicile de leurs parents : il faut offrir à tous, l'ensemble des enseignements.

C'est en 1963 que fut créée la première carte scolaire s'appuyant sur deux types de données :

- *Des données externes*

– la démographie :

C'est certainement la donnée essentielle ; la forte augmentation du nombre de naissances passant de 600 000 à 850 000 par an entre 1930 et 1950 a posé de gros problèmes ; aujourd'hui la situation est différente puisqu'il y a eu une baisse du nombre de naissances ; toutefois cette baisse démographique ne se fera sentir qu'à partir de 1985 pour le 1er cycle et de 1989 pour le 2ème cycle.

– la demande d'éducation :

Le phénomène est double : il y a, d'une part, la tendance, indépendamment de phénomènes conjoncturels, à la prolongation de la scolarité qui se traduit par des taux de scolarisation croissant pour les âges au-delà de la scolarité obligatoire. D'autre part, à l'entrée du système éducatif, la demande de préscolarisation est très forte : la scolarisation est complète à 5 ans et les taux de préscolarisation à 2, 3 et 4 ans ont très nettement crû au cours des dernières années ;

– les migrations de population :

L'accroissement de la population lié au mouvement naturel de la population ainsi qu'à l'émigration, n'explique pas à lui tout seul l'accroissement des besoins : il est compliqué de mouvements migratoires divers (exode rural, mouvement du centre ville vers les communes périphériques, ...) qui font apparaître des besoins nouveaux en équipements scolaires : il n'y a en effet aucune compensation possible en matière de capacité d'accueil entre les zones de dépeuplement, et les zones de surpeuplement ou de peuplement nouveau. Il est intéressant de signaler qu'il existe une rigidité un peu analogue au niveau du personnel (même si les effectifs d'une école rurale à classe unique diminuent, il faut bien laisser un maître) ;

– la planification :

La programmation des équipements scolaires est fondée sur des effectifs calculés à partir de taux de scolarisation appliqués à des populations d'enfants. Les taux sont établis compte tenu des orientations définies dans le Plan. La première carte scolaire établie à partir de 1963 tenait largement compte des options du Vème Plan ; les travaux de révision lancés en 1971 incluaient les objectifs du VIème Plan. Ces objectifs peuvent être liés à des besoins de formation par niveau.

• *Des données internes*

Il s'agit de tenir compte de l'existant (patrimoine immobilier par exemple), des structures pédagogiques à mettre en place (liées aux réformes définies par les différentes lois), de la rationalisation de la construction.

II - Le domaine de la carte scolaire

Il existe en réalité plusieurs cartes scolaires :

– au niveau préélémentaire et élémentaire, une carte scolaire couvre les écoles maternelles et les écoles primaires, mais elle est étudiée au niveau départemental ;

– au niveau du second degré, «la carte scolaire de l'enseignement public du second degré figure le réseau des établissements publics arrêté par le ministre de l'éducation sur proposition des recteurs après avis des commissions académiques de la carte scolaire ...» (décret 71-449 du 11 juin 1971).

Les établissements privés d'enseignement sont donc exclus de cette carte, ainsi que les établissements publics relevant d'autres départements ministériels.

Une opération ne pourra donc être réalisée que si elle est inscrite à la carte scolaire ; mais il est évident que toutes les opérations ne peuvent être financées immédiatement ; la phase de prévision globale est suivie d'une phase de programmation financière (projet établi par le recteur après avis de la commission académique de la carte scolaire ; proposition au ministre de l'Éducation par le préfet de région après avis notamment de la conférence administrative régionale).

III - La méthode d'établissement de la carte scolaire

1 - Découpage du territoire en zones de recrutement

Ce principe constitue peut-être l'originalité majeure de la carte scolaire sous l'angle méthodologique.

Son application a consisté à découper le territoire national en zones géographiques, appelées secteurs et districts. Au chef-lieu du secteur est implanté un établissement de premier cycle, au chef-lieu du district, un ou plusieurs établissements de second cycle. Un district est composé de plusieurs secteurs. Il convient de souligner que secteurs et districts sont des circonscriptions propres à l'Éducation nationale et ne coïncident pas toujours avec les autres circonscriptions administratives.

Les élèves domiciliés dans un secteur sont scolarisés dans l'établissement de premier cycle du chef-lieu du secteur, et les élèves domiciliés dans un district sont scolarisés dans le ou les établissements de second cycle du chef-lieu du district. Cette règle de l'obligation de fréquentation en fonction de la domiciliation appelle deux remarques : Tout d'abord, la fréquentation n'est obligatoire qu'autant que l'établissement offre les enseignements correspondant à l'orientation de l'élève. Il est évident, et la restriction s'applique essentiellement au second cycle, qu'on ne peut contraindre un élève à fréquenter le lycée du district de domiciliation si cet établissement ne dispose pas des enseignements choisis par lui (par exemple une section hôtelière). Dans ce cas, la dérogation à la règle de fréquentation est de plein droit. A l'inverse, si la section choisie par l'élève existe dans le secteur ou dans le district, il ne sera pas autorisé à entrer dans un établissement extérieur.

Il y a environ 600 districts et 4 000 secteurs.

2 - Prévisions d'effectifs

Les résultats des différents recensements de la population effectués par l'INSEE en 1954, 1962, 1968 ont servi de base à l'établissement de ces prévisions. En 1963, l'horizon retenu avait été 1971 ; pour la révision de 1971 les prévisions avaient été faites à l'horizon 1978 en prenant comme base le recensement de la population de 1968 et la migration entre 1962 et 1968.

Les projections de population ont été établies au niveau centralisé et communiqué aux recteurs. A partir des projections de l'INSEE en particulier à partir des zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU), le service central des statistiques et sondages a établi des projections par district et par secteur. Les rectorats ont pu ainsi disposé de prévisions sur le volume de la population scolarisable brute par secteur (effectifs des tranches d'âges 11, 12, 13, 14 ans à l'horizon 1978 pour le 1er cycle ; effectifs des tranches d'âges 15, 16 et 17 ans pour le second cycle).

La répartition qui servit de base à la révision de 1971 pour le second cycle était la suivante :

– enseignement du second cycle long	42 %
– enseignement du second cycle court	48 %
– vie active, apprentissage, ...	10 %

On passe à la population scolarisable publique (ou PS 78) en retirant les effectifs de l'enseignement privé, les élèves relevant d'un enseignement spécialisé, et en tenant compte d'un taux d'alourdissement correspondant au redoublement. Les académies appliquent pour toutes ces corrections des taux différentiels selon l'académie, voire le département, le district et le secteur ; elles opèrent également la partition entre le premier cycle et le second cycle et en déduisent enfin les prévisions d'équipements nécessaires.

Des cartes, des enseignements spécialisés sont également établies (carte des établissements de l'éducation spécialisée, carte des spécialités professionnelles, carte des langues vivantes).

IV - Les travaux actuels

La révision de la carte scolaire vient d'être décidée ; elle aura lieu dans le courant de l'année 1978. Compte tenu des variations démographiques et de la nécessité d'une programmation des équipements, l'horizon retenu est 1990 avec une projection intermédiaire en 1985.

Les projections démographiques de base seront élaborées en tenant compte des migrations entre 1968 et 1975, à l'aide du modèle mis au point par l'INSEE (modèle PRUDENT ou modèle de projections rurales et urbaines de démographie pour les études normatives et tendancielles). Ce modèle permettra d'élaborer des projections par âge dans le découpage des secteurs et des districts. Les résultats de la variante tendancielle du modèle seront diffusés aux rectorats et aux directions régionales de l'INSEE en mars 1978 ; ils serviront de cadrage national aux variantes normatives élaborées sous la responsabilité des recteurs et des directeurs régionaux de l'INSEE. Une formation appropriée sera donnée aux agents des services statistiques.

Une modification importante apportée cette année concerne la déconcentration de la carte scolaire :

- déconcentration de l'établissement de la carte scolaire au niveau du recteur,
- assouplissement du principe maintenu de la fréquentation de l'établissement du secteur.

Le calendrier envisagé prévoit, après une synthèse nationale, la promulgation par les responsables régionaux des cartes scolaires régionales après avis consultatif de différentes instances (comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, assemblées régionales) avant le 31 décembre 1978.

Pierre MONDON
Chef de la division service central de statistiques et sondages
Ministère de l'Éducation et
Secrétariat d'État aux Universités

Références : *Décret 71-449 du 11 juin 1971.*
Notes et études documentaires n° 3958 (documentation française)
Document statistique n° 4007 du SCSS (ministère de l'éducation).

La rénovation de l'ENQUETE ANNUELLE dans le COMMERCE

L'enquête annuelle d'entreprise dans le commerce, lancée pour la première fois en 1972, a été étendue dès l'année suivante à la plus grande partie du commerce ; le champ complet (commerce et artisanat commercial : boulangeries, commerce des viandes, réparation automobile) étant couvert dans l'enquête réalisée en 1975. Une extension aussi rapide a posé de nombreux et de sérieux problèmes ; ceux-ci ont conduit en particulier à un allongement important des délais de publication des résultats. Par ailleurs, il est apparu à l'expérience que la liste des variables n'était pas adaptée, et qu'une meilleure cohérence devait être recherchée avec les enquêtes annuelles effectuées dans les autres secteurs de l'économie. En outre, des besoins nouveaux se sont exprimés et ont dû être pris en compte (préparation d'une enquête coordonnée au niveau des Communautés Européennes, demandes des comptables nationaux ...).

Il est donc apparu qu'une rénovation profonde de cette enquête devait être engagée, tant sur le plan de la rédaction des questionnaires que des méthodes de traitement, l'objectif étant de mettre à la disposition des utilisateurs les principaux résultats d'une enquête annuelle dès la fin de l'année où elle a été lancée.

Les charges induites par cette rénovation étant particulièrement lourdes, notamment pour la conception d'ensemble et la programmation informatique, il a été décidé d'alléger temporairement le programme d'enquêtes courantes qui, a été limité en 1976 et 1977 au commerce de gros et au commerce de détail intégré.

L'enquête rénovée sera lancée, sur l'ensemble du champ, en 1978. La préparation de cette rénovation a été répartie sur les deux années 1976 et 1977.

L'année 1976 a été consacrée à un travail de réflexion sur la conception d'ensemble de l'enquête rénovée ainsi qu'à un bilan du système d'exploitation des enquêtes de première génération. Des projets de questionnaires ont été mis au point et ont été soumis aux administrations et aux organisations professionnelles intéressées au cours de réunions organisées à partir du mois de novembre 1976. Ces consultations ont permis de mettre au point le projet tel qu'il a été présenté au Conseil National de la statistique le 18 avril dernier. Une enquête pilote légère a été lancée ce même mois (avril 1977) auprès d'environ 2000 détaillants et intermédiaires du commerce - les grossistes, déjà interrogés dans l'enquête courante, en étant exclus - afin de s'assurer de la validité des questions proposées.

L'année 1977 sera consacrée à la mise au point du système d'exploitation de l'enquête. Les administration et les organisations professionnelles seront à nouveau consultées, pour la mise au point des tableaux de résultats, au cours du second semestre de 1977.

1 - Le champ de l'enquête

Ce champ, assez extensif, doit porter sur les secteurs suivants (en référence à la nomenclature d'activités et de produits NAP) :

3840	Boulangerie-pâtisserie
3850	Pâtisserie
57 à 59	Commerce de gros
60	Intermédiaires du commerce
61 à 64	Commerce de détail
65	Réparation et commerce de l'automobile

A noter que même au moment de sa plus grande extension, l'ancienne enquête n'a jamais touché les intermédiaires du commerce.

Il n'est pas à exclure que les réparations diverses (code activité 66) soient ajoutées au champ de l'enquête, en raison des interférences qu'elles présentent avec le secteur du commerce.

2 - L'échantillonnage

Le nombre d'entreprises appartenant au champ de l'enquête est très important (environ 730 000 entreprises, dont beaucoup de très petite taille). Un sondage s'impose donc : comme dans l'ancienne enquête toutes les entreprises de 20 salariés et plus seront interrogées par sondage, les taux à adopter variant avec la taille et l'activité principale.

Afin de disposer d'une bonne base de sondage, il est prévu de vérifier tous les 8 ans l'existence des unités du fichier SIRENE, leur activité principale et leur taille, à l'occasion des opérations de «balayage». Ceci conduit à retenir la même démarche que celle adoptée pour l'enquête en préparation dans le domaine des services. Une enquête générale de base, sur échantillon, sera réalisée l'année qui suivra la fin de l'enquête de balayage. Entre deux enquêtes de base, nous procéderons en évolution en utilisant des échantillons renouvelés par fraction.

3 - Les questionnaires

Compte tenu des demandes nombreuses qui se sont exprimées jusqu'ici et de l'alourdissement corrélatif qu'elles impliquaient pour le questionnaire, il a été admis que certaines questions ne seraient pas posées chaque année. Nous nous sommes donc orientés vers une *enquête annuelle* pour les questions les plus importantes (ou pour celles dont on peut penser que les rythmes d'évolution sont suffisamment rapides pour qu'il soit intéressant de les observer chaque année). Cette enquête sera complétée par une partie tournante, constitué de *3 questionnaires triennaux,* chacun de ces questionnaires étant envoyé à tour de rôle, aux entreprises interrogées dans l'enquête annuelle, de manière à ce qu'un seul questionnaire triennal soit envoyé chaque année.

Une deuxième innovation porte sur le questionnaire de l'enquête réalisée annuellement. Certaines des questions que l'on pose ne concernent manifestement que les entreprises dotées d'une solide comptabilité (entreprises imposées d'après le bénéfice réel normal). Il a donc été décidé d'établir, comme pour la nouvelle enquête dans les Services, deux types de questionnaires, l'un destiné aux entreprises relativement importantes (Questionnaire Général ou Q.S.), l'autre, moins détaillé, pour les entreprises plus petites (Questionnaire Simplifié ou Q.S.). Le questionnaire simplifié sera, en principe, réservé aux entreprises de moins de 20 salariés.

La structure des questionnaires, dans l'état actuel du projet, est la suivante :

Questionnaire général annuel (Q.G.) :

1 — Caractéristiques de l'entreprise
2 — Conditions d'exercice de l'activité
3 — Effectifs et rémunérations
4 — Compte d'exploitation générale (et renseignements complémentaires : chiffre d'affaires, répartition des dépenses)
5 — Investissements et cessions
6 — Questions diverses sur l'activité (variables suivant les professions)
7 — Répartition du chiffre d'affaires par produit
8 — Répartition du chiffre d'affaires par type de magasin (pour les commerces de détail non spécialisés alimentaires et non alimentaires).

Questionnaire simplifié annuel (Q.S.) :

1 — Caractéristiques de l'entreprise
2 — Conditions d'exercice de l'activité
3 — Effectifs et rémunérations
4 — Données comptables
5 — Investissements et cessions
6 — Questions diverses sur l'activité (variables suivant les professions)
7 — Répartition du chiffre d'affaires par produit.

Les enquêtes triennales :

— sur les établissements :

Cette enquête comporte deux types de questionnaires, l'un relatif aux sièges sociaux et établissements principaux, l'autre aux établissements secondaires.

— sur le financement des investissements :

Cette enquête porte sur les modalités de financement des investissements. Elle est limitée aux petites entreprises.

— sur les conditions de l'activité :

Cette enquête porte sur les modalités d'achat et de vente des produits.

4 - La mise en place de l'enquête rénovée

Le balayage du fichier SIRENE sera réalisé, en principe, en 1981 et 1982 pour le commerce, ce qui reporte à 1983 la première des enquêtes de base. Des enquêtes sur échantillons renouvelés par fraction seront cependant réalisées avant cette date, dès que la méthodologie de ce type d'échantillonnage sera défini.

La mise en place de la nouvelle procédure d'enquête sera donc progressive et comportera les étapes suivantes :

1978 : lancement d'une enquête, sur les données de l'exercice 1977, portant sur l'ensemble du champ mais limitée à la partie annuelle et dont l'échantillon sera réduit (au total 25 à 30 000 entreprises interrogées au lieu de 50 à 60 000 pour les enquêtes des années suivantes) ; exploitation en valeur absolue, sans échantillon constant.

1979 : mêmes objectifs qu'en 1978 avec l'enquête en vraie grandeur et introduction du premier questionnaire triennal (en commençant, probablement, par celui qui portera sur les établissements).

1980 : à partir de cette enquête, l'échantillon est renouvelé par partie.

1981 et 1982 : mêmes objectifs qu'en 1980.

1983 : enquête de base.

Hubert REDON
Division «Statistiques du commerce et des services»
Département Entreprises
INSEE

Missions récentes de COOPERATION

Le but des actions menées en coopération est de participer à la mise en place d'une infrastructure d'observation statistique et d'analyse économique dans les pays en voie de développement. L'assistance technique des divers départements de l'INSEE dans ces pays s'oriente progressivement vers une forme de programmes d'intervention incluant un soutien technique de longue durée, conforté et complété par des missions courtes et une action de formation, par des stages à l'Institut. C'est dans ce cadre que les missions suivantes ont été engagées :

MISSIONS DE LONGUE DUREE

NOM	PAYS	ADRESSE	DATE DE DEPART
M. NIVLET	Iran	Markaz E AMAR, FELKE GAS KHIABAN ABRICHANI-CHIRAZ	Janvier 1977
M. PROST	Maroc	Direction de la Planification — Secrétariat d'Etat au Plan — B.P. 178 — RABAT	Mars 1977

MISSIONS DE COURTE DUREE

Janvier — Juin 1977

NOM	PAYS	DUREE	DATE	OBJET
		MAGREB		
M. TEMPLÉ	Tunisie	1 semaine	fin déc. 1976	comptes de surplus au Min. des Affaires étrangères tunisiennes
M. CADET	Tunisie	2 semaines	Janvier 77	Analyse enquête budgets-consommation.
M. TISSIER	Tunisie	3 semaines	Janv. Fév. 77	Analyse enquête budgets-consommation.

M. CONSOLO	Maroc	10 jours	Janv. Fév. 77	Enseignement comptabilité nationale.
M. BEHMOIRAS	Alger	5 jours	Février 77	Participation aux opérations du recensement algérien.
M. CONSOLO	Maroc	10 jours	Avril 77	Enseignement comptabilité nationale.
M. THIBAU M. FRANCHET	Tunisie	15 jours	Juin 77	Organisation de l'Institut statistique.
			AFRIQUE NOIRE	
M. CLAIRIN	Côte d'Ivoire	3 semaines	Février 77	Sondage démographique.
M. TAHON	Burundi	1 mois	Janvier 77	Appui technique pour élaboration de comptes économiques.
M. TRZEPIZUR	Côte d'Ivoire Haute Volta Niger	1 mois	Fév. Mars 77	Enquête sur les dépenses des ménages.
M. PRADEL DE LAMAZE	Madagascar	2 mois	Avril Mai 77	Mission BIT
M. BOSSHAERT	Afrique de l'Ouest	2 mois	Avril Mai 77	Etude sur le marché financier de la région.
M. TRZEPIZUR	Madagascar Ile Maurice Seychelles	2 mois	Avril Mai 77	Contrôle relevés des prix.
M. LEBLAN	Côte d'Ivoire	15 jours	Avril 77	Comptabilité nationale.
M. BEHMOIRAS	Rwanda Burundi	10 jours	Mai 77	Participation au conseil d'Adm. de l'école statistique Kigali.
M. HOSSENLOPP	Empire Centre Africain	15 jours	Mai 77	Réorganisation service statistique.
M. TRZEPIZUR	Tchad Gabon Sénégal Sao Tome	5 semaines	Juin Juil. 77	Contrôle relevés des prix
			AMÉRIQUE LATINE	
M. GRAIS	Colombie	1 mois	Fév. Mars 77	Enquête emploi.
M. PADIEU	Colombie	3 semaines	Mars 77	Programme statistiques sociales.
M. VESSE	Brésil	1 mois	Mai 77	Assistance pour l'élaboration d'un TEI régional.
			EUROPE	
M. ANFRÉ	Espagne	5 jours	Avril 77	Groupe d'experts cartographie — Statistique et terminologie — Aménagement du territoire.
M. ANFRÉ	Grèce	3 semaines	Avril Mai 77	Travaux de comptabilité régionale.
M. BEHMOIRAS	Munich	2 jours	Avril 77	Coordination des programmes et organisation de sessions Enquêtes budgets — consommation.
Mme FOUQUET	Portugal	2 jours	Avril 77	Etude motivation du consommateur portugais et projection de consommation
M. WINTER	Londres	2 jours	Mai 77	Relations du Service Coop. INSEE avec Overseas Development Agency.

COMMUNAUTES EUROPEENNES

Conférence des directeurs généraux des Instituts nationaux des statistiques — La Haye 4 au 6 mai 1977

Représentants de l'INSEE : M. MALINVAUD, directeur général
M. HÉBERT

Dans le but d'assurer la bonne exécution du travail statistique communautaire, le directeur général de l'Office statistique des Communautés européennes réunit deux fois par an (mai et novembre), les directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique des pays membres ; la réunion d'automne se tient dans une des villes sièges des Communautés (Bruxelles et Luxembourg alternativement), la réunion de printemps a lieu traditionnellement tour à tour dans les capitales des États ; en mai 1977 la Conférence s'est réunie au «Centraal Bureau voor de Statistiek» (Voorburg, Pays-Bas).

Les sujets inscrits à l'ordre du jour étaient :

1. la réorganisation des enquêtes de prix. Ces enquêtes, dont la première remonte à 1954 dans le cadre de la CECA, avaient jusqu'à maintenant pour objectif, d'une part des comparaisons internationales de prix pour des produits spécifiques, d'autre part le calcul des taux de parités de pouvoir d'achat relatives aux produits entrant dans la consommation des ménages, en vue de comparer le niveau des rémunérations dans les divers pays de la Communauté.

La réorientation que l'Office propose de donner à ces travaux, pour la période 1975-1979, consiste à :

1) accentuer le souci de synthèse (évaluation à prix constants des agrégats de la comptabilité nationale), l'étude spécifique des différences des prix de produits particuliers devenant un objectif complémentaires ; c'est d'ailleurs sur ce point la poursuite d'une évolution antérieure à laquelle l'INSEE donne son accord ;

2) rechercher un allégement des enquêtes, en limitant leur champ et leur périodicité (une enquête «complète» tous les cinq ans, une enquête légère annuelle), ainsi qu'en remplaçant par un contrôle «international» seul, le double contrôle «international» et «multinational» pratiqué jusqu'à présent ;

3) modifier la méthode d'enquête, en mettent l'accent sur le critère de comparabilité plutôt que sur le critère d'identité ;

4) évaluer annuellement les parités de pouvoir d'achat en actualisant les résultats de 1975 (enquête «complète») par des indices temporels de prix.

Ces propositions ont été acceptées dans l'ensemble, avec parfois certaines inquiétudes (notamment sur le remplacement d'équipes multinationales par des équipes euronationales) ou sous réserve d'une étude plus approfondie (périodicité de 5 ans entre les enquêtes «complètes»).

2. les statistiques du commerce. L'avis des directeurs généraux était sollicité sur les orientations proposées par l'Office pour le programme statistique relatif aux commerces de gros et de détail et sur l'opportunité de prévoir un programme analogue pour les autres branches des services.

Les lignes générales du *programme «commerce»* avaient déjà été présentées à la Conférence de novembre 1975, ainsi que les problèmes principaux que sa réalisation soulève et qui sont liés à la nécessité d'inclure dans le champ de l'enquête, dès le départ, les plus petites entreprises, à la rapidité assez grande des transformations structurelles, et au souci d'obtenir le plus tôt possible quelques résultats comparables pour la Communauté. Ce projet a été depuis la réunion du 6 Mai été mis au point lors de plusieurs réunions du groupe de travail «Statistiques des entreprises prestataires de services».

Ces réunions ont aussi fait apparaître une contradiction marquée entre le besoin d'avoir dès le début un large champ d'observation, et la nécessité de tenir compte des difficultés particulières du terrain d'enquête dans le secteur commercial. Dans le document soumis par lui à la Conférence de LA HAYE, l'OSCE a distingué clairement le *programme* (tenant compte essentiellement des besoins à satisfaire et considéré comme un cadre de référence vers lequel doivent tendre les réalisations nationales) et sa *réalisation* (subordonnée aux possibilités concrètes des pays) ; il lui a été ainsi possible d'obtenir l'accord des directeurs généraux sur les orientations proposées. Quelques points particuliers restent encore en suspens, parmi lesquels la liste définitive des variables à observer (quelques unes ne présentent qu'un intérêt très faible pour certains pays) et, en ce qui concerne la France, l'inclusion dans l'enquête des établissements commerciaux appartenant à des entreprises de production.

La préparation d'un programme analogue portant sur les *entreprises de services,* dont l'intérêt a été souligné par la France (en avance il est vrai dans ce domaine) n'a pas rencontré d'échos très favorables ; les autres pays font état des difficultés inhérentes à l'établissement de fichiers d'entreprises dans ce secteur ou préfèrent attendre d'avoir des résultats concernant le commerce ; les moyens dont dispose l'OSCE limitent ses possibilités.

3. les statistiques des transports. L'OSCE a soumis à la Conférence un «cadre général des statistiques relatives aux transports» établi pour remédier aux défauts résultant de l'accent mis jusqu'à présent sur certains aspects de ces statistiques au détriment d'autres aspects (les données actuellement disponibles présentent des lacunes importantes, se situent à des niveaux de détail très différents, manquent parfois de comparabilité).

Les directeurs généraux ont approuvé dans l'ensemble ce cadre général et le plan des priorités qui était proposé. La France a cependant protesté contre la refonte globale du système dans le domaine des transports terrestres, refonte qui se traduit dans un premier temps, par un retour en arrière certain (disparition de la dimension interrégionale, risque d'inutilité de la modification des formulaires douaniers obtenue récemment pour satisfaire à la Directive 69/467).

M. LE GOY, directeur général des Transports à la Commission, a exposé les besoins statistiques qu'entraîne la politique communautaire des transports et indiqué son souhait d'utiliser au

maximum les données déjà disponibles en ayant recours le moins possible à des enquêtes nouvelles. S'agissant particulièrement du projet en cours d'établissement d'indicateurs de marché, il a été précisé (et la France est bien d'accord sur ce point) que les travaux nouveaux éventuels devraient s'insérer dans le programme statistique et être discutés au Comité de coordination des statistiques de transports ainsi qu'à la Conférence des directeurs généraux.

La France a manifesté son désaccord sur la substitution comme unité statistique pour le transport des marchandises de la notion de véhicule «porteur» (par laquelle on suit plutôt l'activité des transporteurs) à celle de véhicule «porteur» (qui permet de suivre le mouvement des marchandises) et a demandé que ce problème soit réexaminé par le groupe de travail.

Il a enfin été souligné que si la Commission a l'obligation de réduire au maximum les obstacles au libre échange des marchandises à l'intérieur de la Communauté, une simplification outrancière des systèmes actuels entraînerait, dans certains domaines, une perte totale d'information. Un compromis satisfaisant doit être trouvé au niveau de la Commission entre le besoin d'information et le besoin de simplification des procédures.

4. Le projet de troisième programme statistique de la Commission

5. L'état d'avancement des travaux

Ces deux derniers points ont été traités ensemble ; le programme statistique étant un programme «glissant», les réunions annuelles doivent tenir compte du déroulement des travaux antérieurement entrepris.

Les lignes générales du projet de 3ème programme ont été approuvées, compte tenu de certaines observations faites par divers directeurs généraux. Parmi les points saillants de cet examen des travaux, on note :

- l'importance pour les statisticiens de suivre l'action engagée par la Commission pour la normalisation des comptabilités d'entreprises ;
- les doutes émis sur l'opportunité d'adjoindre à l'enquête sur les forces de travail 1979 des questions supplémentaires (éducation et formation professionnelles) ;
- les grandes réserves exprimées par un certain nombre de directeurs généraux sur l'ampleur et le développement des travaux sur les comptes sociaux ;
- une discussion sur les enquêtes subjectives et la possibilité d'en tirer des indicateurs sociaux ;
- les interventions de la France et de l'Italie pour alléger considérablement les projets de l'OSCE relatifs au registre viticole.

OSCE
Statistiques du logement

Réunion des 2 et 3 mars 1977 à Luxembourg

Représentants de la France :

M. BENOIT - M. GONNIN (Ministère de l'Équipement et du logement)

M. REMPP (INSEE)

C'était la première réunion d'un nouveau groupe de travail, créé pour mettre au point au niveau communautaire, en exécution des décisions de la Commission relative au budget social européen du programme d'action sociale, un système d'indicateurs sociaux sur le logement devant permettre de comparer la situation des différents États membres.

Le principal document de travail soumis aux participants était extrait d'un rapport intérimaire préparé par la Gesellschaft für Wohnungs und Siedlungswesen mnH (GEWOS) sur un projet de recherche sur les statistiques de logement.

Les délégations des pays ont souligné la caractère ambitieux du projet de la GEWOS et le risque de grandes difficultés (voire d'impossibilité) de toute comparaison découlant des divergences de définitions. La France a également exprimé des réserves quant à l'efficacité d'examiner cas par cas, les nombreux indicateurs envisagés et a proposé que le groupe de travail détermine quelques indicateurs (stock et évolution du parc de logements, dépenses affectées à ce secteur) après s'être mis d'accord sur les définitions des notions de base.

Après ces déclarations liminaires, le groupe de travail a examiné les grands secteurs d'indicateurs proposés par la GEWOS, en considérant les plus importants à retenir, compte tenu des dossiers déjà disponibles.

La discusion a fait apparaître la nécessité d'étudier au cours de réunions ultérieures les définitions de base préalables à toute comparaison sérieuse, en même temps que celle d'affiner les indicateurs retenus par le GEWOS et de les compléter par d'autres présentant des données brutes.

Textes établis par Pierre de CASTELNAU
Secrétariat des Questions internationales
Département de la Coordination statistique et comptable
INSEE
à partir des comptes rendus des participants aux réunions

ASSOCIATION RHODANIENNE POUR L'AVANCEMENT DE L'ECONOMETRIE « Structures économiques et économétriques »

Du jeudi 21 au Samedi 23 avril, s'est tenu à Lyon le Colloque «Structures Économiques et Économétrie» organisé par l'Association Rhodanienne pour l'Avancement de l'Économétrie.

Les exposés avaient été partagés en six thèmes : économétrie appliquée, économétrie théorique, économie mathématique, théorie des jeux, analyse systémique et modèles économiques de l'environnement. Vu le grand nombre et la diversité des des contributions, nous ne pouvons en présenter que quelques unes.

La première séance d'économétrie appliquée fut consacrée à des travaux récents concernant la demande d'énergie : influence des prix relatifs sur la demande des diverses formes d'énergie (SNELLA pour la France), optimisation de la production et de la consommation énergétique (GUILLAUME et DONNI pour la Belgique), construction d'un modèle global centré sur les problèmes énergétiques (DRAMAIS et THYS-CLEMENT au niveau européen).

La seconde fut plus diverse : stabilité de l'économie autrichienne à partir d'un modèle économétrique (TINTNER), analyse de l'influence des incitations régionales, sectorielles ou conjoncturelles à investir au Canada (LE GOFF), modèle du système monétaire anglais (STERDYNIAK).

En économie mathématique, GABZEWICZ et THISSE ont analysé les rapports entre qualité des produits et structure des marchés ; BARAN-MARSZAC et ENCOUA ont présenté un programme de détermination d'équilibres micro-économiques, permettant de simuler les impacts au niveau de chaque agents de mesures de politiques économiques ; des économistes soviétiques (ORLOV, GOLSTEIN) ont présenté des travaux de programmation mathématique.

En économétrie théorique, GIRAUD a fait le point sur les tests d'indépendance des erreurs ; HOLLY a présenté des tests d'hypothèses non linéaires dans des régressions simultanées non linéaires ; DROESBEKE a appliqué l'analyse discriminante à l'étude des séries économiques.

Au cours de la séance consacrée à l'analyse systémique, DUFOUR a présenté une application d'une méthode d'analyse structurale au modèle de système monétaire français de COUTIERE ; MONTSARDET, une approche synthétique, grâce à des théorèmes de dualité, de la théorie de l'agrégation des préférences.

Enfin, la séance consacrée à l'environnement a été fort variée : optimisation (allocation des investissements en matière d'environnement par HUGONNIER), travaux théoriques (prix négatifs par BERTOLINI), analyse concrète (pollution dans les chaînes alimentaires par STEMMELEN).

Ce colloque a permis des échanges de vues fructueux entre économistes et économètres, d'horizon et de nationalité fort divers.

Henri STERDYNIAK
Unité de recherche
Direction des Synthèses économiques
INSEE

INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE BELGIQUE « Séries chronologiques - Approches fréquentielles et temporelles »

Depuis la parution en 1970 du livre presque mythique de BOX et JENKINS — Time series : forecasting and control — l'analyse des séries chronologiques à l'aide des modèles ARMA (Auto Regressive Mouving Average) a connu de nombreux développements tant en ce qui concerne la théorie qu'en ce qui concerne les applications. L'intérêt que suscitent ces modèles est basé sur deux constatations : la pratique des modèles ARMA donne d'excellents résultats particulièrement en ce qui concerne la prévision à court terme. Leur utilisation en marketing va croissant à la satisfaction générale, semble-t-il. Mais la théorie de ces modèles semble poser quelques énigmes.

Parallèlement, d'autres méthodes (fréquentielles) se développent aussi dans le cadre de l'analyse spectrale des séries temporelles.

Le colloque, organisé par l'Institut des Hautes Etudes de Belgique à Bruxelles du 5 et 6 mai 1977, a permis de faire le point sur les travaux européens en matière de traitement statistique des séries chronologiques. Les principaux conférenciers furent C. CHATFIELD, O.D. ANDERSON et F. PALM. L' «École Bruxelloise» présenta des travaux prometteurs axés sur le traitement de séries non stationnaires en variance (modèle FARIMAG).

Jean Claude DEVILLE
Département Population - ménages
INSEE

CIRSH * Colloque plenidisciplinaire sur la répartition du pouvoir de la décision publique : région, nation, europe

Trois thèmes ont été examinés lors de ces journées qui se sont tenues le 9 et 10 mai 1977 à Lille :

Thème No 1 : pouvoir national et pouvoirs locaux — aspects politiques et économiques.

M. J. BEAUFAYS (Université de Liège) analyse les problèmes de la Belgique quant à la question régionaliste.

M. LAHNSTEN (Ministère de l'Economie à Bonn) décrit le système fédéral en R.F.A..

M. LEGRAND (Université de Lille II) traite des conséquences politiques et juridiques de la régionalisation.

Thème No 2 : les grands projets ; interaction entre décideurs : étude du cas des voies navigables.

Les différents aspects de la décision publique sont examinés sur des exemples pratiques actuels et historiques. Exposés de MM. GAMBLIN (Université de Lille I), GILLET (Université de Lille IV), HOTTES (Ruhr Universitaet), REITEL (Université de Metz), TIETZE (Geocollege à Wolfsburg).

Thème No 3 : coordination des politiques budgétaires nationales au sein de la CEE.

L'analyse régionale est transposée au niveau supérieur de la nation qui devient région pour la Communauté.

Mlle KONINGS (Université Libre de Bruxelles) présente un modèle de finance publique CEE.

MM. LANNES, STRASSER, VAN DEN BEMPT examinent les problèmes budgétaires sous l'angle communautaire.

Mme NEME (Paris II) expose une théorie de la norme budgétaire.

M. STEVERS (Katholieke Hogeschool Tilburg) étudie les cours des comptes dans la CEE.

M. MAILLET (Directeur du CIRSH) analyse les rapports entre modèle de société et sa transcription budgétaire.

Enfin, notons l'exposé introductif de M. NIVEAU (Université de Lille) sur la centralisaton opposée à la décentralisation et l'exposé présidant à la discussion générale finale de M. DEYON (Université de Lille III) : suggestions pour des recherches futures et commentaires divers.

Oleg ARKHIPOFF
Département de la Coordination statistique et comptable
INSEE

*** Centre Inter-Universitaire de recherches en Sciences Humaines.**

NOTE : Un compte rendu informel plus détaillé peut être demandé à l'auteur (bureau 902 - Tél. : 540 17 37) à la direction générale de l'INSEE.

CERPAAC * «L'analyse socio-économique»

Le but de ces journées d'études du 13 et 14 mai dernier à Bordeaux était de confronter les diverses approches et les diverses expériences de ceux qui pratiquent une analyse socio-économique. De très nombreuses communications ont été proposées aux participants, dont certaines ont donné lieu à des discussions animées. Les sujets traités ont été variés.

Les exposés écrits distribués sont les suivants :

F. PERROUX : Les unités « actives » au XXè siècle et les nouvelles mathématisations de l'équilibre général.

F. HETMAN : L'évaluation sociale de la technologie.

Y. BAREL : Le rapport humain à la matière.

M. GUILLAUME : Mode de production - mode de normalisation et rapports sociaux.

S. MARGLIN . Towards a socio-economic analysis of accumulation.

J. PEYREGA : Pour une analyse de développement de la zone industrialo-portuaire de Bordeaux — Le Verdun.

M. MARCHESNAY : Meso-analyse socio-économique.

S. LATOUCHE : Le système de représentation des déchets solides et de la pollution.

J.F. BERNARD—BECHARIES : Relation d'environnement et indicateurs.

M. GODELIER : Anthropologie et économie.

M. HUMBERT : Approche socio-économique de la théorie du commerce international.

J. MIRUCKI : Proposition pour une stratégie d'étude socio-économique.

R. MALCOR : Localisations des industries, transports et impôts sur l'emploi.

J.P. BENOIT et alii : Problématique — transports et localisations.

O. ARKHIPOFF : Constatation d'une impasse méthodologique quant aux problèmes d'agrégation : nécessité d'un détour sémantique.

Oleg ARKHIPOFF
Département de la Coordination statistique et comptable
INSEE

* Centre d'Études et Recherches sur la Planification et l'Analyse des Activités Économiques.

ASU * Journées du 23-25 mai à VANNES

Fondée il y a cinq ans, l'Association des Statisticiens Universitaires regroupe la plupart des statisticiens universitaires français, et compte aussi parmi ses membres une grande partie des statisticiens non universitaires préoccupés par les problèmes de l'analyse statistique.

Les recherches des universitaires dans le domaine statistique sont le plus souvent destinées à traiter de problèmes très concrets à la demande de « spécialistes » (hydroloques, médecins, météorologues, voire économistes). Ces derniers ont recours à la statistique pour tirer une information des données dont ils disposent. Selon la nature de ces données et le type d'informations recherchées, les statisticiens sont amenés à utiliser des méthodes spécifiques . A la limite, on peut prétendre que chaque jeu de données demande l'élaboration d'une méthode d'analyse spécifique.

Cette approche de la méthode statistique s'avère extrêmement fructueuse, et depuis une dizaine d'années, il est clair que les statisticiens français ont élaboré des outils très précieux et très variés pour le traitement des grands ensembles de données.

Le colloque annuel de l'ASU poursuit deux buts essentiels. Le premier est d'offrir une tribune permettant la présentation des travaux récents dans le domaine de l'analyse statistique.

Cette année, l'accent a été mis sur le développement de nouvelles méthodes d'estimation linéaire, en particulier dans le domaine des séries temporelles, sur les progrès de l'analyse des données. Parallèlement, le point a été fait sur les méthodes de classification automatique.

Le second objectif est d'organiser la circulation de l'information sur les recherches en cours. Dans ce but l'ASU édite la revue « Statistique et Analyse des Données ». (1) Chaque numéro comporte en principe des annonces et informations, des présentations d'équipes de recherche, des articles théoriques et des articles d'applications.

Les prochaines journées auront lieu à NICE en mai 1978.

Jean Claude DEVILLE
Département Population - ménages
INSEE

(1) Vente au numéro et abonnements : M. J.M. BOUROCHE, trésorier de l'ASU, 4, rue G. Millandy - 92360 Meudon la Forêt. Les articles doivent être envoyés à Y. ESCOUFIER, CRIG, av. d'Occitanie - 34075 Montpellier Cédex.

* Association des Statisticiens Universitaires

AFCET
Journée de formation du 27 avril 1977 à ORSAY

L'Association Française pour la Cybernétique Economique et Technique organise périodiquement, en collaboration avec le BURO (Bureau Universitaire de Recherche Opérationnelle) des journées de formation dont le statut est à mi-chemin entre la réunion scientifique et la formation permanente des techniciens de haut niveau. C'est une occasion de réunir dans la même salle des statisticiens d'origines très diverses : Universités, Bureau d'Etudes, Entreprises privées ou publiques. Rares étaient les statisticiens travaillant pour le compte de l'Etat (INSEE ou Ministères).

Le programme comportait trois conférences et une table ronde :

— Utilisation des opérateurs et des variables complexes en statistique (par Y. ESCOUFIER – CRIG Montpellier).

— Analyse des séries chronologiques multiples (J.C. DEVILLE, INSEE).

— Estimation biaisée en régression linéaire (par J. BREHOT, CEA et P. CAZES, Paris VI).

— Débat sur l'analyse des données et la prise de décision animé par J.M. BOUROCHE (COREF) et J.P. PAGES (CEA).

Environ cent vingt statisticiens d'origines géographiques et « statutaires » très diverses ont participé à cette réunion.

Jean Claude DEVILLE
Département Population - ménages
INSEE

A propos du compte rendu du colloque sur la production domestique paru dans le n° 2 du Courrier des Statistiques, Madame Andrée Michel, directrice de recherche au CNRS nous a envoyé la lettre suivante :

« Contrairement à ce qui a été écrit,

a. Tous les sociologues « féministes » n'ont « pas contesté les présupposés qui fondent une évaluation quantitative de la production domestique non marchande ». Du côté français, deux sociologues « féministes » contre une estimèrent que la production domestique non marchande devait recevoir l'équivalent d'une valeur monétaire et être intégrée dans les indicateurs de production économique. Mais elles contestèrent comme la troisième le fait que cette évaluation soit laissée à l'estimation des experts et les biais que ceux-ci introduisent en se référant au prix du marché qui tendent à sous-qualifier systématiquement toutes les tâches exécutées par les femmes.

b. Contrairement encore au compte rendu, tous les économistes ne sont pas favorables à l'attribution d'une valeur monétaire à la production domestique non marchande. Deux membres du CREDOC y furent hostiles contre un seul qui y fut favorable (M. Pierre KENDE). Ceci prouve que les clivages ne passent donc pas entre économistes et sociologues, ou entre « féministes » ou « non féministes », mais en fonction de l'analyse de chacun.

c. Enfin, l'ensemble des participants fut loin de partager le point de vue d'Agnès PITROU sur « la résistance » des « familles populaires » au développement des équipements collectifs, susceptibles de prendre en charge la production domestique non marchande.

La publication des communications présentées à la Table Ronde de Royaumont se fera dans un volume qui paraîtra vers la fin de l'année 1978. »

POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D' ENQUETES « SUBJECTIVES »

sur les aspirations et les perceptions individuelles concernant les conditions de vie

Le système d'enquête auprès des ménages s'est progressivement étendu à l'ensemble des domaines observables, que certains appellent « objectifs ». Les statisticiens ont cependant jugé utile de faire figurer dans quelques enquêtes des questions « subjectives ». Ainsi les questionnaires des enquêtes « intentions d'achats » comprennent-ils une série de questions sur les opinions des personnes enquêtées concernant leur situation financière (passée, présente ou à venir) ainsi que la perception qu'ils ont de l'évolution de l'emploi et des prix. L'expérience a montré que la connaissance de l'évolution de la répartition des réponses obtenues à ces questions « subjectives » permettait de mieux comprendre - et donc de mieux prévoir - certains comportements.

Plus généralement, les enquêtes de conjoncture effectuées depuis plus de vingt ans auprès des chefs d'entreprise - notamment industriels - montrent que les réponses à des questions simples, toujours posées de la même façon, apportent des informations dont l'évolution a une signification économique qui peut être quantifiée, alors même que la nature exacte des questions posées est extrêmement floue. Personne n'a jamais défini, par exemple, ce que signifiait exactement pour un industriel un carnet de commandes « normal », « bien garni » ou « peu garni ». Aussi bien la répartition des réponses entre ces trois catégories n'a aucun sens à un instant donné. Mais l'évolution de cette répartition au cours du temps illustre très clairement les différentes phases de la conjoncture.

Or aucune enquête systématique du même genre n'existe pour ce qui concerne le sentiment de bien-être et l'appréciation de la qualité de la vie.

Pourtant, dans une société dont les membres sont de plus en plus nombreux à pouvoir satisfaire les besoins jugés prioritaires, la perception qu'ont les individus de leurs conditions de vie exerce une influence grandissante sur leurs comportements. Il ne suffit plus de s'en tenir à une description extérieure des caractéristiques « objectives » des conditions de vie. Les représentations que se font les personnes et les groupes de leur situation (absolue ou relative) de leurs relations avec les autres, de leur insertion dans les diverses institutions qui composent la société dans laquelle ils vivent, ces représentations peuvent être observées, et leurs évolutions interprétées.

Il ne s'agit certes pas de laisser croire qu'un système correct de repérage de l'évolution des attentes et des perceptions « subjectives » des individus pourrait permettre de faire l'économie d'un système d'enquêtes statistiques classiques. Bien au contraire il faudra veiller à ce que le développement d'enquêtes « subjectives » ne soit pas un alibi pour freiner les programmes statistiques. Les deux systèmes doivent se développer simultanément. Force est bien de reconnaître cependant qu'il n'existe guère pour le moment que des expériences dans le domaine des enquêtes subjectives.

La plupart de ces enquêtes présentent l'inconvénient d'être ponctuelles. Les réponses à de telles enquêtes bâties chaque fois autour d'un thème urgent, ne permettent que d'établir une photographie instantanée, fort difficile à interpréter dans la mesure où elle dépend très étroitement de l'instrument utilisé (formulation des questions et, même, place de chacune d'elles dans l'ensemble du questionnaire). Il est fort rare en effet que deux enquêtes systématiquement identiques aient été répétées afin d'analyser des évolutions (Mark ABRAMS, du SSRC Survey Unit de Londres, ou, en France, le Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts, l'ont fait). Mais c'est le plus souvent au coup par coup, enquête par enquête, que les réponses sont analysées. Certes les résultats obtenus sont déjà intéressants : ils font ressortir par exemple des écarts instantanés entre groupes classés selon des critères courants (âge, catégorie socio-professionnelle, sexe, taille de la famille, type de logement, urbanisation, région, nation) ou selon des typologies particulières, construites pour chaque enquête. Les résultats seraient bien plus intéressants s'ils permettaient de rapprocher divers domaines entre eux et, surtout, s'il était possible de suivre leur évolution dans le temps.

La répétition systématique de telles enquêtes apporterait des informations de nature à éclairer notablement l'analyse et la compréhension de la situation de la société à un instant donné, en situant cet instant dans une évolution sociale, évolution dont l'observateur ne peut guère pour le moment à défaut de tels instruments, décrire les phases autrement qu'en termes flous s'appliquant à des périodes mal repérées... L'évolution des résultats montrerait les déformations des perceptions et des attentes, leur diffusion d'un groupe à l'autre, comme le laissent déjà deviner les réponses des ménages aux questions générales de l'enquête « Intentions d'achats » lorsqu'elles sont détaillées par catégories socio-professionnelles.

°
° °

Les organismes statistiques officiels ont déjà fort à faire pour exécuter leurs tâches classiques - dont l'extension doit être poursuivie. A cette raison matérielle, s'ajoute une certaine réticence déontologique devant les contaminations possibles des enquêtes subjectives sur les enquêtes classiques, notamment pour tout ce qui touche au réseau d'enquêteurs. Pour ce qui concerne la France, l'INSEE a souvent indiqué qu'il ne désirait pas prendre en charge cette nouvelle tâche. Cependant, les pouvoirs publics sont seuls à pouvoir financer une telle opération avec la régularité nécessaire, d'autant plus que les résultats ne pourront vraiment être interprétés que lorsque les séries seront établies sur une période suffisante (il en a été de même pour les enquêtes de conjoncture auprès des chefs

d'entreprise). Mais il n'est sans doute pas indispensable de mettre en place une administration nouvelle. Une équipe de recherche proche du secteur public pourrait en être chargée, à condition de prendre les précautions nécessaires pour assurer la qualité recherchée. Elle n'aurait pas besoin de disposer de son propre réseau d'enquêteurs et pourrait s'appuyer sur l'un des réseaux privés existants (le réseau public restant exclusivement chargé des enquêtes statistiques classiques). Elle aurait la responsabilité de la conception du questionnaire, de l'archivage des réponses et des analyses qu'elles appelleront. Après un temps de rôdage, les résultats seraient diffusés de la même façon que ceux des enquêtes de conjoncture : transmission rapide aux pouvoirs publics, publication des résultats généraux compte tenu des délais normaux de mise au point, accès des résultats détaillés aux chercheurs désireux de faire des réexploitations plus fines.

Il y aurait d'ailleurs intérêt à ce que l'équipe responsable de cette opération reçoive systématiquement copie des résultats des enquêtes d'opinion habituelles que les pouvoirs publics continueraient à faire effectuer directement par les organismes privés spécialisés. Elle constituerait ainsi progressivement un corpus d'informations subjectives susceptible d'apporter de nombreux matériaux pour des analyses ultérieures.

J'ai soutenu un tel projet lorsque j'étais chargé du service des affaires sociales au Commissariat du Plan, et j'ai proposé que le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en soit chargé. J'ai pu vérifier depuis que je suis au Centre d'Etude des Revenus et des Coûts, l'intérêt que présente la répétition de questions identiques : le CERC va prochainement publier dans ses « documents » l'analyse d'enquêtes faites en 1970, 1972, 1974 et 1976 sur les connaissances et opinions des Français dans le domaine des prix.

L'Office Statistique des Communautés Européennes va tenter une première expérience, en s'appuyant pour la France sur l'équipe que le CREDOC met en place autour de Jacques ANTOINE. Je souhaiterais pour ma part que l'INSEE appuie les efforts du Commissariat du Plan pour développer le système d'enquêtes subjectives que je viens d'esquisser.

Jean de MARCILLAC

Les textes de la «Tribune» sont présentés sous la responsabilité de leur auteur.

INSEE

Dossier à rectangle : « Bibliographie au VII Plan, les contributions techniques de l'INSEE et de la direction de la Prévision » disponible dans les observatoires économiques régionaux.

Dossier à rectangle : « Bien-être, environnement, patrimoine... Tendances de la recherche en comptabilité nationale » compte rendu de la 14ème conférence de l'International Association for Research in Income and Wealth (IA RIW) - division « Concepts et définitions statistiques et comptables », INSEE.

Services Statistiques des ministères *

ENVIRONNEMENT

— « Rapport sur les statistiques de l'environnement établies en France », Avril 1977 - Division des données et des statistiques.

EQUIPEMENT

Deux études :

— « Secteur du bâtiment et habitat ancien », Etudes statistiques de l'Equipement, No 33, juin 1977.

— « Coût des logements neufs mis en chantier en 1973 et au 1er semestre 1974 », Etudes statistiques de l'Equipement, No 34, juin 1977.

INDUSTRIE

— « La recherche — développement dans les entreprises industrielles en 1974 », Collection Traits fondamentaux du système industriel.

— « Les marchés publics en 1974 dans l'industrie », Collection Traits fondamentaux du système industriel.

— Société d'études et de conseils — Ingénieurs conseils, Résultats 1975.

INTERIEUR

— « Guide des ratios des communes de plus de 10 000 habitants, exercice 1975 », Collection Statistique sur les collectivités locales — La Documentation Française.

TRANSPORTS

— « Immatriculations des véhicules utilitaires en 1976». Département des statistiques des transports, avril 1977.

— « Relation entre charge utile et poids total en charge autorisé (véhicules utilitaires)» — Département des statistiques des transports, mai 1977.

TRAVAIL

— « Les conflits du travail en 1976 », 6 avril 1977 — Division de la statistique.

— « Bilan du chômage partiel en 1975 et 1976 », 27 avril 1977 — Division de la statistique.

— « Les licenciements pour cause économique de l'année 1976 », 29 avril 1977 — Division de la statistique.

*** Ne sont pas reprises sous cette rubrique toutes les publications intra-annuelles régulières des services.**

SERVICES STATISTIQUES DES MINISTERES

Agriculture – Service Central des Enquêtes Statistiques – 4, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS, Tél. : 344.46.33

Anciens Combattants – Mission d'Organisation et d'Exploitation Statistique et Informatique – 37, rue de Bellechasse, 75700 PARIS, Tél. : 705.53.97

Collectivités Locales (Intérieur) – Bureau des Études, des Statistiques et des Analyses Financières – 4 à 12, rue d'Aguesseau, 75008 PARIS. Tél. : 266.25.50

Culture – Service des Études et Recherches – 4, rue d'Aboukir, 75002 PARIS. Tél. : 296.10.40

Douanes (Économie et Finances) – Bureau des Statistiques – 8, rue de la Tour des Dames, 75436 PARIS CEDEX 09 Tél. : 280.67.22

Éducation – Université – Service des Études Informatiques et Statistiques – 142, rue du Bac, 75007 PARIS. Tél. : 555.97.50 – Division Service Central des Statistiques et Sondages – 58, Boulevard du Lycée, 92170 VANVES. Tél. : 645.21.24

Environnement – Division des Données Économiques et Statistiques – 14, Boulevard du Général Leclerc, 92521 NEUILLY–SUR–SEINE. Tél. : 758.12.12

Équipement – Service des Statistiques et des Études Économiques – 34-36, rue de la Fédération, 75737 PARIS CEDEX 15, Tél. : 577.30.10

Fonction Publique – Cellule Statistique – 32, rue de Babylone, 75700 PARIS. Tél. : 556.80.00

Industrie – Service du Traitement de l'Information et des Statistiques Industrielles – 83 et 85 Boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS. Tél. : 555.93.00 et 325.22.61

Jeunesse et Sports – Division de la Statistique – 118, Avenue du Président Kennedy, 75016 PARIS. Tél. : 524.19.60

Justice – Division de la Statistique – 251, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. Tél. : 261.58.08

Santé et Action Sociale – Division Organisation et Méthodes Informatiques – Département des Statistiques de la Santé et de l'Action Sociale – 14, avenue Duquesne, 75700 PARIS. Tél. : 567.55.44
– Bureau des Informations Statistiques de la Direction de l'Action Sociale – 9, avenue de Lowendal, 75700 PARIS. Tél. : 567.55.44

Sécurité Sociale (Santé) – Division des Études Économiques et Statistiques – 1, Place de Fontenoy, 75700 PARIS. Tél. : 567.55.44

Tourisme – Division de la Statistique – 92, rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. : 766.51.35

Transports – Services des Affaires Économiques et Internationales – Département des Statistiques des Transports – 21, rue Mathurin Régnier, 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 566.93.56

Travail – Service des Études et de la Statistique – Division de la Statistique – 1, Place de Fontenoy, 75700 PARIS. Tél. : 567.55.44

DIRECTIONS RÉGIONALES ET SERVICES RÉGIONAUX DE L'INSEE

Ajaccio S.R. (CORSE : Corse du Sud, Haute-Corse) – 1, Résidence du Parc Belvédère – B.P. 40, 20176 AJACCIO CEDEX. Tél. : 21.25.80

Amiens S.R. (PICARDIE : Aisne, Oise, Somme) – 2, rue Robert de Luzarches, 80026 AMIENS CEDEX. Tél. : 91.31.87

Besançon S.R. (FRANCHE–COMTÉ : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort) – 2, rue de l'Industrie, 25042 BESANCON CEDEX. Tél. : 80.19.34

Bordeaux D.R. (AQUITAINE : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques) – 41, rue des Sablières, 33076 BORDEAUX CEDEX. Tél. : 91.02.35

Caen S.R. (BASSE–NORMANDIE : Calvados, Manche, Orne) – 13, rue Paul Doumer, 14037 CAEN CEDEX. Tél. : 81.71.11

Clermont-Ferrand D.R. (AUVERGNE : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) – 52, avenue de Royat, 63400 CHAMALIERES. Tél. : 36.03.50

Dijon D.R. (BOURGOGNE : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) – Cité administrative Delaborde – avenue Albert 1er, 21033 DIJON CEDEX. Tél. : 05.31.45

Lille D.R. (NORD : Nord, Pas-de-Calais) – 10-12 rue du Bas Jardin, 59034 LILLE CEDEX. Tél. : 53.25.02

Limoges D.R. (LIMOUSIN : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) – 38, rue François-Chénieux, B.P. 1553, 87031 LIMOGES CEDEX. Tél. : 77.16.11

Lyon D.R. (RHONE–ALPES : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) – 165, rue Garibaldi, B.P. 184, 69401 LYON CEDEX 3 – Tél. : 63.33.02

Marseille D.R. (PROVENCE–ALPES–COTE D'AZUR : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse) – 17, rue Menpenti (10e), 13387 MARSEILLE CEDEX 4. Tél. : 79.85.50

Montpellier D.R. (LANGUEDOC–ROUSSILLON : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) – Cité administrative, ex-caserne Joffre, 34064 MONTPELLIER CEDEX. Tél. : 72.98.67

Nancy D.R. (LORRAINE : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges) – 2-4, Boulevard de Scarpone, 54014 NANCY CEDEX. Tél. : 96.35.67

Nantes D.R. (PAYS DE LA LOIRE : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée) – 76, rue Desaix, 44035 NANTES CEDEX. Tél. : 74.11.04

Orléans D.R. (CENTRE : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) – 8, rue Edouard Branly – B.P. 6023, 45018 ORLÉANS CEDEX. Tél. : 63.01.64

Paris D.R. (ILE DE FRANCE : Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines) – 12, rue Boulitte, 75675 PARIS CEDEX 14. Tél. : 539.22.77

Poitiers D.R. (POITOU–CHARENTES : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne) – 5, rue Sainte Catherine, 86020 POITIERS CEDEX. Tél. : 88.31.69

Reims D.R. (CHAMPAGNE–ARDENNE : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne) – 1, rue de l'Arbalète, 51084 REIMS CEDEX. Tél. : 88.24.12

Rennes D.R. (BRETAGNE : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan) – Immeuble «Le Colbert», 36, Place du Colombier, 35031 RENNES CEDEX. Tél. : 30.91.90

Rouen D.R. (HAUTE–NORMANDIE : Eure, Seine-Maritime) – 8, quai de la Bourse, 76043 ROUEN CEDEX. Tél. : 98.43.50

Strasbourg D.R. (ALSACE : Bas-Rhin, Haut-Rhin) – Cité administrative, rue de l'Hôpital militaire, 67084 STRASBOURG CEDEX. Tél. : 34.52.62

Toulouse D.R. (MIDI–PYRÉNÉES : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) – 32bis rue des 36 Ponts, 31054 TOULOUSE CEDEX. Tél. : 53.36.36

SERVICE STATISTIQUES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE–MER

Service Inter-régional ANTILLES–GUYANE – B.P. 863,97175 POINTE A PITRE. CEDEX. Tél. : 82.42.20.

Service Statistique de la GUADELOUPE – Chemin du Petit Paris – B.P. 96, 97102 BASSE–TERRE. Tél. : 81.17.86

Service Statistique de la GUYANE – B.P. 757, 97305 CAYENNE. CEDEX. Tél. : 31.12.79

Service Statistique de la MARTINIQUE – Lotissement Pointe de Jaham.Schoelcher – B.P. 605 97261 FORT–DE–FRANCE CEDEX. Tél. : 71.71.79 et 80

Service Statistique de la RÉUNION – Rue de l'École Chaudron, 97487 SAINT–DENIS CEDEX. Tél. : 21.36.81

e central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture. service du traitement de l'information et des st
industrielles du ministère de l'industrie et de la recherche. service des statistiques et des études économiques du ministèr
quipement. département des statistiques des transports du secrétariat d'état aux transports. département des statistiques d
té et de l'action sociale du ministère de la santé. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'action socia
n de la statistique du ministère du travail. division des études économiques et statistiques de la direction de la sécurité s
nistère du travail. service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation et du secrétariat d'état aux
s. division de la statistique du ministère de la justice. mission de statistique et d'analyse financières de la direction génér
llectivités locales du ministère de l'intérieur. cellule statistique du secrétariat d'état à la fonction publique. service des ét
herches du secrétariat d'état à la culture. division des données économiques et statistiques du ministère de la qualité de l
n de la statistique du secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports. division de la statistique du secrétariat d'état au touri
n d'organisation et d'exploitation statistique et informatique du secrétariat d'état aux anciens combattants. bureau des st
le la direction générale des douanes et des droits indirects du ministère de l'économie et des finances. institut national de
e et des études économiques — direction générale — directions régionales — services régionaux — observatoires économiq
– centres nationaux de traitement — services statistiques des départements d'outre-mer. service central des enquêtes et ét
iques du ministère de l'agriculture. service du traitement de l'information et des statistiques industrielles du ministère de
de la recherche. service des statistiques et des études économiques du ministère de l'équipement. département des statis
ansports du secrétariat d'état aux transports. département des statistiques de la santé et de l'action sociale du ministère d
bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'action sociale. division de la statistique du ministère du trav
n des études économiques et statistiques de la direction de la sécurité sociale du ministère du travail. service des études i
ues et statistiques du ministère de l'éducation et du secrétariat d'état aux universités. division de la statistique du ministè
ice. mission de statistique et d'analyse financières de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intéri
statistique du secrétariat d'état à la fonction publique. service des études et recherches du secrétariat d'état à la culture
es données économiques et statistiques du ministère de la qualité de la vie. division de la statistique du secrétariat d'état
se et aux sports. division de la statistique du secrétariat d'état au tourisme. mission d'organisation et d'exploitation stati
ormatique du secrétariat d'état aux anciens combattants. bureau des statistiques de la direction générale des douanes et d
indirects du ministère de l'économie et des finances. institut national de la statistique et des études économiques — dire
le — directions régionales — services régionaux — observatoires économiques régionaux — centres nationaux de traitemen
es statistiques des départements d'outre-mer. service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agricultu
du traitement de l'information et des statistiques industrielles du ministère de l'industrie et de la recherche. service des
es et des études économiques du ministère de l'équipement. département de statistiques des transports du secrétariat d'é
ansports. département des statistiques de la santé et de l'action sociale du ministère de la santé. bureau des informations
es du secrétariat d'état à l'action sociale. division de la statistique du ministère du travail. division des études économiqu
istiques de la direction de la sécurité sociale du ministère du travail. service des études informatiques et statistiques du m
e l'éducation et du secrétariat d'état aux universités. division de la statistique du ministère de la justice. mission de stati
alyse financières de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur. cellule statistique du secréta
à la fonction publique. service des études et recherches du secrétariat d'état à la culture. division des données économiq
istiques du ministère de la qualité de la vie. division de la statistique du secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports. di
statistiques du secrétariat d'état au tourisme. mission d'organisation et d'exploitation statistique et informatique du secré
aux anciens combattants. bureau des statistiques de la direction générale des douanes et des droits indirects du ministère
omie et des finances. institut national de la statistique et des études économiques — direction générale — directions régio
es régionaux — observatoires économiques régionaux — centres nationaux de traitement — services statistiques des départ
e-mer. service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture. service du traitement de l'informa
statistiques industrielles du ministère de l'industrie et de la recherche. service des statistiques et des études économique
ère de l'équipement. département des statistiques des transports du secrétariat d'état aux transports. département des st
de la santé et de l'action sociale du ministère de la santé. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'a
e. division de la statistique du ministère du travail. division des études économiques et statistiques de la direction de la s
ociale du ministère du travail. service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation et du secrétaria
aux universités. division de la statistique du ministère de la justice. mission de statistique et d'analyse financières de la d
les collectivités locales du ministère de l'intérieur. cellule statistique du secrétariat d'état à la fonction publique. service d
s et recherches du secrétariat d'état à la culture. division des données économiques et statistiques du ministère de la qual
vie. division de la statistique du secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports. division de la statistique du secrétariat d'ét
me. mission d'organisation et d'exploitation statistique et informatique du secrétariat d'état aux anciens combattants. bu
atistiques de la direction générale des douanes et des droits indirects du ministère de l'économie et des finances. institut
la statistique et des études économiques — direction générale — directions régionales — services rég observatoi
es régionaux — centres nationaux de traitement — services statistiques des départements d'outre-mer tral des e
ides statistiques du ministère de l'agriculture. service du traitement de l'information et des statistiqu les du mi
ndustrie et de la recherche. service des statistiques et des études économiques du ministère de l'équi artement
iques des transports du secrétariat d'état aux transports. département des statistiques de la santé et de l'action sociale du
e de la santé. bureau des informations statistiques du secrétariat d'état à l'action sociale. division de la statistique du mir

8 F.